

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

**SERVICE DU SUIVI DES REFORMES
ET DES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU 1^{er} SEMESTRE 2015

AOÛT 2015

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	7
2. Analyse de la situation économique et financière nationale	7
3. Evaluation de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin juin 2015	14
4. Evaluation de la mise en œuvre des mesures de réformes dans les différents départements ministériels à fin juin 2015.....	46
4.1 Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	46
4.2 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	47
4.3 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative	49
B- Domaine du Travail	51
4.4 Ministère des Postes et de l'Economie Numérique	52
4.5 Ministère des Infrastructures et des Transports	54
4.6 Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	59
4.7 Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine	63
4.8 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique	64
B- Domaine de l'Equipement Rural.....	73
4.9 Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	76
4.10 Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme.....	78
4.11 Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	84
4.12 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie.....	86
4.13 Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République	88
4.14 Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique	90
4.15 Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.....	95
4.16 Ministère des Mines et de l'Energie	97
4.17 Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation.....	99
4.18 Ministère auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Planification du Développement.....	101
4.19 Ministère délégué auprès du Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.....	105
4.20 Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR	107
Conclusion et recommandations.....	109

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BT	Basse Tension
DB	Direction du Budget
DCF	Direction du Contrôle Financier
DF	Direction des Finances
DFCEP	Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPD	Direction de la Dette Publique
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDS-MT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CEDIL	Collège d'Initiative Locale
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CHP	Centre Hospitalier Préfectoral
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
EDIL	Ecole D'Initiative Locale
ENS	Ecole Nationale Supérieure
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Locales
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FTF	Fédération Togolaise de Football
HEC	Haute Ecole Commerciale
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IFU	

	Identifiant Fiscal Unique
ITRA	Institut Technique de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
LYDIL	Lycée d'Initiative Locale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MT	Moyenne Tension
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PR	Président de la République
PRECOMAT 2.0	Modèle de Prévision Macroéconomique, version 2.0
PTA	Plan de Travail Annuel
SIG	Système d'Information Géographique
SGPA	Système de Gestion du Personnel de l'Administration
SP-PRPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
TDR	Termes De Référence
TVT	Télévision Togolaise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

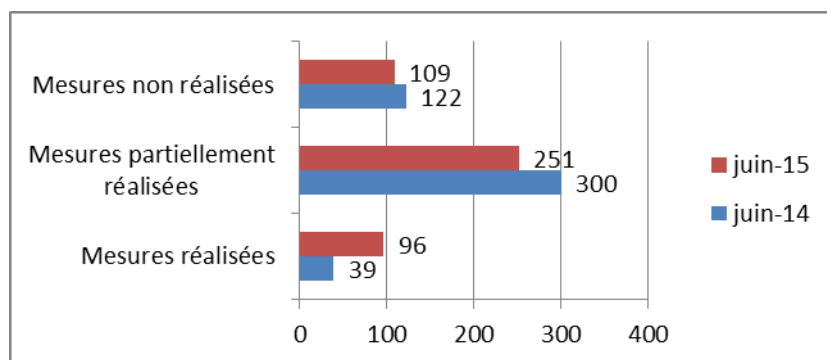
Résultats globaux de mise en œuvre des réformes

Au cours du premier semestre 2015, 347 mesures sont réalisées ou sont en cours de réalisation, soit 76,1% des mesures programmées contre 74,0% à fin juin 2014.

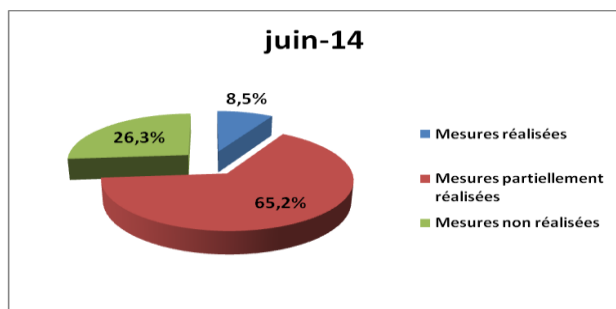
D'une manière générale, l'état de mise en œuvre des réformes des finances publiques et dans les départements ministériels est illustré ci-après :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Mesures réalisées	39	8,5	96	21,1
Mesures partiellement réalisées	300	65,2	251	55,0
Mesures non réalisées	122	26,3	109	23,9
Totaux	461	100	456	100

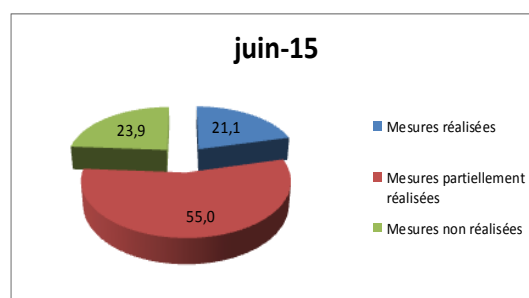
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en juin 2014



En % de mesures programmées en juin 2015



L'état global de mise en œuvre des réformes programmées pour le premier semestre 2015 se présente comme suit :

- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement : sur les 307 mesures du plan d'actions de la réforme de la gestion des finances publiques, 83 sont réalisées, 146 sont en cours et 78 n'ont pas connu de début de réalisation.
- Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, et de l'Emploi des Jeunes : sur les 3 mesures programmées, 1 est réalisée et 2 non réalisées.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : sur les 5 mesures programmées, 4 sont en cours de réalisation et 1 non réalisée.

- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative.
 - Domaine de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative : sur les 3 mesures programmées, 2 sont en cours de réalisation et 1 non réalisée.
 - Domaine du Travail : sur les 7 mesures programmées, 5 sont en cours de réalisation et 2 non réalisées.
- Ministère des Postes et de l'Economie Numérique : les 6 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère des Infrastructures et des Transports : les 10 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile : sur les 3 mesures programmées, 1 est réalisée et 2 sont en cours de réalisation.
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine : les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique :
 - Domaine de l'Agriculture : les 6 mesures programmées sont en cours de réalisation.
 - Domaine de l'Equipement Rural : sur les 14 mesures programmées, 1 est réalisée, 9 sont en cours de réalisation et 4 non réalisées.
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales : sur les 5 mesures programmées, 1 est en cours de réalisation et 4 non réalisées.
- Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme.
 - Domaine du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé : sur les 12 mesures programmées, 4 sont réalisées, 3 sont en cours de réalisation et 5 non réalisées;
 - Domaine de l'Industrie : sur les 7 mesures programmées, 2 sont réalisées et 5 sont en cours de réalisation ;
 - Domaine du Tourisme : sur les 3 mesures programmées ne sont pas réalisées.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières : sur les 8 mesures programmées, 7 sont en cours de réalisation et 1 non réalisée.
- Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du cadre de vie : les 3 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République : sur les 10 mesures programmées, 1 est réalisée, 8 sont en cours de réalisation et 1 non réalisée.
- Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et Formation Civique.
 - Domaine de la Communication, de la Culture et de la Formation Civique : sur les 7 mesures programmées, 1 est réalisée, 3 sont en cours de réalisation et 3 non réalisées ;
 - Domaine des Sports et des Loisirs : les 3 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Santé et de la Protection Social : les 3 mesures programmées sont en cours de réalisation.

- Ministère des Mines et de l'Energie : les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation : sur les 5 mesures programmées, 3 sont en cours de réalisation et 2 non réalisées.
- Ministère auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Planification du Développement : sur les 7 mesures programmées, 1 est réalisée, 5 sont en cours de réalisation et 1 non réalisée.
- Ministère délégué auprès du Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : sur les 3 mesures programmées, 2 sont en cours de réalisation et 1 non réalisée.
- Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR : les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation.

Difficultés rencontrées

Au vu de ces résultats globaux, il convient de souligner que la mise en œuvre des réformes connaît une lenteur administrative dans certains départements ministériels. Mise à part cette lenteur, le manque de financement n'a pas permis à la plupart des ministères de mettre en œuvre des mesures étant donné que les ressources internes destinées aux réformes sont toujours insuffisantes. En outre, la non adoption des textes de réformes par le Gouvernement a ralenti l'aboutissement d'un certain nombre de réformes dans des départements ministériels.

Par ailleurs, on relève une insuffisance en ressources humaines et en locaux devant leur permettre de mettre les cadres dans de bonnes conditions de travail.

1. Introduction

Le Document de Stratégie des Réformes, adopté par le Gouvernement en septembre 2010, trace un cadre cohérent au sein duquel les ministères élaborent et exécutent leurs propres réformes. Ces réformes sont agrégées en une matrice unifiée.

La Matrice Unifiée des Réformes qui opérationnalise la stratégie des réformes, permet d'éviter que chaque bailleur de fonds vienne avec sa propre réforme qui ne correspondrait pas aux priorités du Gouvernement. Les efforts du gouvernement pour aligner son système des finances publiques sur les standards internationaux sont caractérisés par un certain nombre de mesures et d'actions contenues dans le plan d'action de la réforme des finances publiques intégré au Document de Stratégie des Réformes (DSR).

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des mesures de réformes au cours du premier semestre de l'année 2015. Il est articulé autour des points suivants : la situation provisoire de l'économie, celle des finances publiques, l'état de mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques et l'état d'exécution des mesures de réformes des autres départements.

2. Analyse de la situation économique et financière nationale

2.1 SECTEUR REEL

➤ Evolution de l'offre globale

En 2015, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA et la poursuite des efforts de reconstruction, notamment des infrastructures routières entrepris par le Gouvernement. Par hypothèse, le secteur primaire bénéficierait de conditions pluviométriques favorables et de la mise à disposition à temps des intrants agricoles. Par conséquent, la progression de la production des cultures vivrières tout comme celle des cultures de rente se poursuivrait. La production de phosphate augmenterait en liaison avec la poursuite des efforts de rénovation des équipements de production entrepris par la SNPT.

Dans le secteur secondaire, les Bâtiments et travaux publics (BTP), les industries extractives et les industries manufacturières seraient les principaux moteurs de croissance en 2015. La performance attendue des industries extractives hors phosphates est essentiellement portée par la production du clinker qui bénéficierait de la mise en service totale de l'usine de la société SCANTOGO MINES.

Le secteur tertiaire resterait bien orienté grâce au dynamisme impulsé aux activités du PAL par la mise en exploitation du troisième quai construit par le Groupe Bolloré et inauguré le 14 octobre 2014, et de la darse en construction par Lomé Container Terminal qui est déjà effective sur 700 mètres linéaires sur les 1050 prévus avec 6 portiques déjà installées, un atout considérable pour les activités de transbordement. Parallèlement, les activités au niveau de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma sont attendues à la hausse en 2015 avec la mise en exploitation de la nouvelle aérogare dont la construction est terminée.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,9% en 2014 à 5,8% en 2015. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient à la base de cette croissance.

TABLEAU 2.7 : CONTRIBUTION A LA CROISSANCE (en %)			
	2013	2014	2015
Secteur primaire	0,0	3,8	1,4
Secteur secondaire	1,1	0,3	2,0
Secteur tertiaire	3,2	0,3	1,4
Prod. Imp. services bancaires	-0,9	-0,7	-0,8
VAB BRANCHES NON MARCHANDES	0,9	0,2	0,2
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-0,7	2,2	0,3
Droits et taxes à l'importation hors TVA	1,8	-0,2	1,3
Produit Intérieur Brut (PIB)	5,4	5,9	5,8
Cohérence	0,0	0,0	0,0

➤ Evolution de la demande globale

En 2015, la consommation finale globale nominale se chiffrerait à 2.242,6 milliards de FCFA contre 2.157,4 milliards de FCFA en 2014, soit une progression de 3,9%. Elle représenterait 92,3% du PIB nominal contre 95,4% en 2014, impulsée par la consommation privée qui représenterait 78,1% du PIB. La part de la consommation publique dans le PIB nominal serait de 14,2% contre 13,9% en 2014.

La FBCF totale enregistrerait une augmentation de 10,0% par rapport à 2014 et se chiffrerait à 579,3 milliards de FCFA. Le niveau de la FBCF publique serait en baisse de 12,2% en passant de 207,3 milliards de FCFA en 2014 à 182,0 milliards de FCFA en 2015. Le taux d'investissement se situerait à 23,7% en 2015 contre 22,7% en 2014 en liaison avec l'accroissement des investissements privés avec une part relative qui passerait de 14,1% en 2014 à 16,4% en 2015.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services passeraient de 1.095,0 milliards de FCFA en 2014 à 1.084,7 milliards de FCFA en 2015, en recul de 0,9%. Les importations enregistreraient une baisse de 2,0% et s'établiraient à 1.473,7 milliards de FCFA.

La demande intérieure représenterait ainsi 116,0% du PIB en 2015 contre 118,0% en 2014. Les échanges extérieurs seraient ainsi marqués par une régression de la propension moyenne à exporter les biens et services et de la propension moyenne à importer qui passeraient respectivement de 48,4% et 66,4% en 2014 à 44,7% et 60,7% en 2015.

TABLEAU 2.8 : EQUILIBRE RESSOURCES – EMPLOIS A PRIX COURANT			
(% PIB)	2013	2014	2015
Consommation finale	95,2	95,4	92,3
Privée	80,0	81,4	78,1
Publique	15,1	13,9	14,2
Formation brute de capital fixe	23,9	23,3	23,8
Privé	15,3	14,1	16,4
Publique	8,6	9,2	7,5
Variation des stocks	0,1	-0,6	-0,2
Exportations de biens et services	51,5	48,4	44,7
Importations de biens et services	70,6	66,4	60,7
Demande intérieure	119,2	118,0	116,0
Investissements	24,0	22,7	23,7

Source : Direction de l'économie

Toutefois, la réalisation de cette performance reste liée à la maîtrise du principal facteur de risque qu'est la vulnérabilité du Togo aux aléas climatiques et aux chocs exogènes extérieurs. La mise en place de mesures visant à renforcer l'offre d'énergie électrique demeure également un défi important à relever.

L'inflation en 2015 serait contenue dans la limite de la norme communautaire de 3,0%. En moyenne annuelle, le taux d'inflation se situerait à 1,5% grâce à la poursuite des actions de l'Etat pour améliorer l'offre alimentaire.

2.2 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

➤ Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre des trois premiers mois de 2015 comparées à celles de la même période de 2014 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 13,8% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 2,9% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 9,2% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -18,9 milliards de FCFA contre -30,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

Recettes et dons

Au titre des trois premiers mois de 2015, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 122,5 milliards de FCFA et sont en progression de 13,8% par rapport aux trois premiers mois de 2014.

Les recettes totales se chiffrent à 120,2 milliards de FCFA, en hausse de 13,6% par rapport au premier trimestre 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 110,3 milliards de FCFA, en augmentation de 10,6%. Cette progression est impulsée par les **"taxes sur les biens et services"** (+25,3%) et les **"impôts sur**

le commerce extérieur" (+18,2) qui se chiffrent respectivement à 29,7 milliards de FCFA et 52,9 milliards de FCFA. La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), augmente de 25,2% et s'établit à 52,7 milliards de FCFA dont 2,7 milliards de taxes sur les activités financières.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 49,9 milliards de FCFA, en augmentation de 10,2% par rapport au premier trimestre 2014 et représentent 23,8% des prévisions annuelles.

Cette performance s'explique entre autres par les efforts accrus de sensibilisation et le renforcement des services de recouvrement et du contrôle fiscal.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en progression de 10,8% par rapport au premier trimestre 2014 et se chiffrent à 60,4 milliards de FCFA, soit 22,3% des prévisions annuelles.

La performance du CDDI s'explique fondamentalement par le renforcement de la lutte contre la fraude et la contrebande, la collecte des recettes par les banques et les efforts accrus de sensibilisation.

Au titre des trois premiers mois de l'année 2015, les recettes non fiscales s'élèvent à 9,9 milliards de FCFA contre 6,1 milliards de FCFA un an plus tôt.

Les dons mobilisés s'élèvent à 2,4 milliards de FCFA contre 1,9 milliard de FCFA au premier trimestre 2014.

Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées au titre du premier trimestre 2015 s'élèvent à 140,0 milliards de FCFA, en progression de 2,9% par rapport aux trois premiers mois de 2014.

Les dépenses courantes s'établissent à 119,4 milliards de FCFA, en hausse de 1,9% par rapport au premier trimestre 2014 en relation avec la progression des "transferts et subventions" (+4,3%) et des "salaires et traitements" (+6,2%) qui s'établissent respectivement à 40,2 milliards de FCFA et 34,6 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 9,0 milliards de FCFA contre 7,6 milliards de FCFA au premier trimestre 2014.

Les dépenses d'investissement au premier trimestre 2015 s'établissent à 20,6 milliards de FCFA, en augmentation de 9,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement est porté par les dépenses en capital sur financement externe qui ont progressé 52,7%.

Soldes et financement

Le "**solde global hors dons base ordonnancements**" et le "**solde global hors dons base caisse**" sont respectivement de -19,8 milliards de FCFA et -18,9 milliards de FCFA contre respectivement -30,2 milliards de FCFA chacun au premier trimestre 2014.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à -0,5 milliard de FCFA et 3,0 milliards de FCFA contre respectivement 32,9 milliards de FCFA et -0,6 milliard de FCFA un an plus tôt.

➤ Dette publique

L'encours de la dette publique totale est passé de 1.036,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 1.115,1 milliards de FCFA à fin mars 2015 enregistrant une hausse de 78,8 milliards de FCFA, soit une hausse de 7,6%.

Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 510,5 milliards de FCFA. Il a progressé de 40,0 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2014, soit une augmentation de 8,5%.

L'encours de la dette multilatérale se chiffre à 256,5 milliards de FCFA à fin mars 2015 contre 243,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2014, soit une progression de 5,5%. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné des paiements, des fluctuations des prêts libellés en devises, et surtout des tirages effectués sur les emprunts auprès de la Banque Ouest africaine de développement (BOAD).

Il n'y a eu ni arriéré de paiements du principal, ni arriéré de paiements des intérêts au cours du premier trimestre 2015 tout comme au premier trimestre 2014.

Pour les opérations en cours, les montants acquittés au titre du principal et des intérêts au cours du premier trimestre 2015 se chiffrent respectivement à 1,0 milliard de FCFA et 0,7 milliard de FCFA contre respectivement 10,8 milliards de FCFA et 5,8 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2014.

Il n'y a pas eu de nouvel engagement. Les tirages s'élèvent à 1,7 milliard de FCFA au cours de la période contre 2,5 milliards de FCFA à la même période de 2014.

L'encours de la dette bilatérale a progressé de 19,9% par rapport à fin décembre 2014 et s'élève à 32,0 milliards de FCFA, soit une augmentation de 5,3 milliards de FCFA due essentiellement aux fluctuations des prêts libellés en devises, et surtout aux tirages effectués sur les emprunts auprès du fonds koweïtien.

Il n'y a eu ni arriéré de paiements du principal, ni arriéré de paiements des intérêts au cours de la période tout comme un an plus tôt.

➤ Dette intérieure

A fin mars 2015, la dette intérieure totale s'élève à 604,7 milliards de FCFA et connaît une hausse de 6,9% par rapport à fin décembre 2014 due à l'effet combiné des remboursements des allocations DTS et des emprunts obligataires.

2.3 SECTEUR MONETAIRE

La situation monétaire à fin mars 2015 comparée à celle de fin décembre 2014 est marquée par une progression de 75,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 23,2 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 48,8 milliards de FCFA.

Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, au terme des trois premiers mois de 2015, sont ressortis à 313,4 milliards de FCFA contre 238,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 31,5%. Cet accroissement est imputable aux positions extérieures nettes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques de dépôts qui ont progressé respectivement de 59,8 milliards de FCFA et de 15,3 milliards de FCFA.

La hausse de 174,5% des AEN de la Banque centrale résulte de la diminution de 61,8 milliards de FCFA des engagements extérieurs, notamment les « autres engagements extérieurs » (-73,8 milliards de FCFA) plus importante que celle de 2,1 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts.

Crédit intérieur

A la fin du premier trimestre 2015, l'encours du crédit intérieur s'établit à 910,2 milliards de FCFA, en hausse de 2,6% par rapport à fin décembre 2014. Cet accroissement est induit par la progression de 35,3 milliards de FCFA du crédit à l'économie et par l'amélioration de la Position nette du gouvernement (PNG) de 12,1 milliards de FCFA.

Position nette du gouvernement

En passant de 124,4 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 112,3 milliards de FCFA à la fin mars 2015, la PNG s'est améliorée de 9,7%. Cette amélioration résulte principalement de l'effet conjugué de :

Crédits à l'économie

Comparés à leur niveau de fin décembre 2014, les crédits à l'économie ont progressé de 4,6% pour se chiffrer à 797,9 milliards de FCFA à fin mars 2015. Cette hausse résulte de l'augmentation de 5,0% des crédits à court terme et de 4,2% des crédits à long et moyen terme qui se fixent respectivement à 410,1 milliards de FCFA et 387,8 milliards de FCFA.

Masse monétaire

Comparativement à fin décembre 2014, la masse monétaire a enregistré une expansion de 4,5% et s'établit à 1.145,8 milliards de FCFA au terme du premier trimestre 2015. Cette hausse résulte principalement de l'accroissement des dépôts en banques (+49,3 milliards de FCFA), atténué par la régression de la circulation fiduciaire (-1,2 milliard de FCFA).

2.4 ESTIMATIONS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2014

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2014, un solde déficitaire de 77,0 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 275,2 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 156,0 milliards de FCFA et d'un passif net de 42,3 milliards de FCFA du compte financier.

Solde des transactions courantes et de capital

Les transactions courantes et en capital ressortiraient déficitaires de 119,3 milliards de FCFA en 2014, après un déficit de 125,1 milliards de FCFA un an plus tôt.

Compte des transactions courantes

Le déficit courant s'améliorerait de 5,5 milliards de FCFA par rapport à l'année 2013, suite notamment aux hausses de 8,5 milliards de FCFA et de 4,1 milliards de FCFA respectivement des soldes excédentaires des revenus primaires et secondaires, atténuées par l'aggravation de 8,1 milliards de FCFA du déficit des biens.

La baisse de 8,1 milliards de FCFA de la balance des biens serait consécutive à l'effet de la hausse de 20,4 milliards de FCFA des importations plus accentuée que celle de 12,3 milliards de FCFA des exportations.

L'augmentation des exportations serait principalement favorisée par l'amélioration des exportations de divers produits des industries manufacturières, notamment celles de la zone franche industrielle.

L'augmentation des importations de biens serait due principalement à :

- la hausse de la facture pétrolière et celle des biens de consommation courante ;
- l'augmentation des importations de biens intermédiaires, en liaison, entre autres, avec les travaux de réhabilitation et de rénovation des infrastructures routières ainsi que l'évolution des activités des industries manufacturières ;
- la progression des achats de biens d'équipement dans le cadre, notamment des travaux de modernisation des équipements portuaires et aéroportuaires ainsi que de la poursuite de la mise en place des équipements de production des industries extractives, en particulier dans les filières « clinker » et « marbre ».

Compte de capital

Le **solde du compte de capital** serait de 156,0 milliards de FCFA en 2014 contre 155,6 milliards de FCFA en 2013, soit une progression de 0,3 milliard de FCFA, en liaison avec l'accroissement de la mobilisation des dons.

Compte financier

Le **solde du compte financier** s'établirait à -42,3 milliards de FCFA en 2014 contre -164,2 milliards de FCFA en 2013, traduisant une réduction du passif de 122,0 milliards de FCFA.

Balance des paiements (en milliards de FCFA)

LIBELLES	2012	2013	2014
COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES	-150,2	-280,7	-275,2
BALANCE DES BIENS	-284,9	-430,0	-438,1
Exportations de biens (fob)	660,3	751,9	764,2
Importations de biens (fob)	-945,1	-1 182,0	-1 202,3
BALANCE DES SERVICES	8,0	7,2	8,2
REVENU PRIMAIRE	3,1	12,5	21,0
REVENU SECONDAIRE	123,6	129,6	133,7
COMPTE DE CAPITAL	146,2	155,6	156,0
SOLDE DES TRANSACTIONS COURANTES ET DE CAPITAL	-4,0	-125,1	-119,3
COMPTE FINANCIER	16,2	-164,2	-42,3
SOLDE GLOBAL	-17,3	41,6	-77,0

3. Evaluation de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin juin 2015

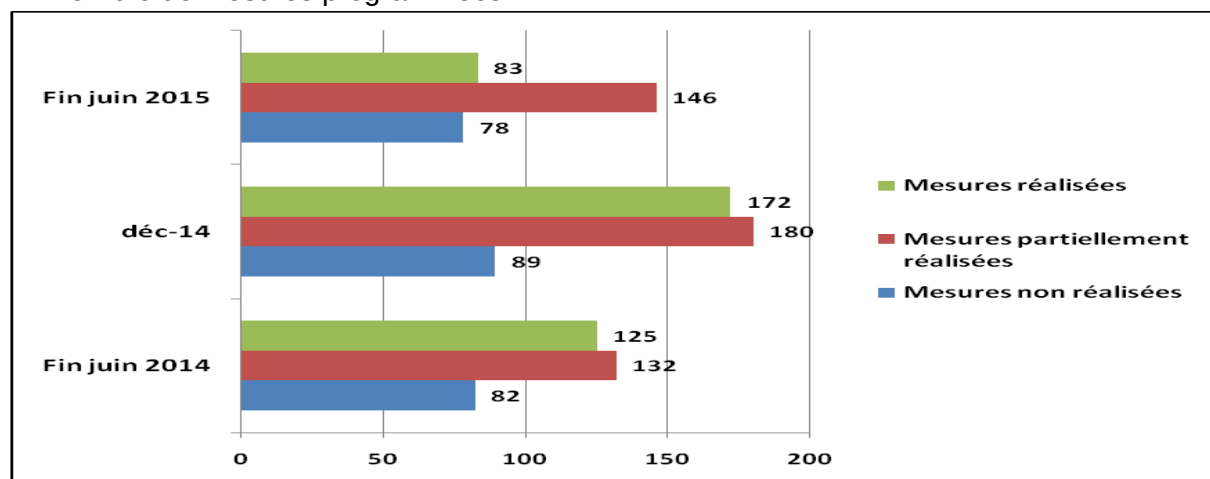
3.1. Résultats globaux :

Globalement, les résultats de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin juin 2015 se présentent de la manière suivante :

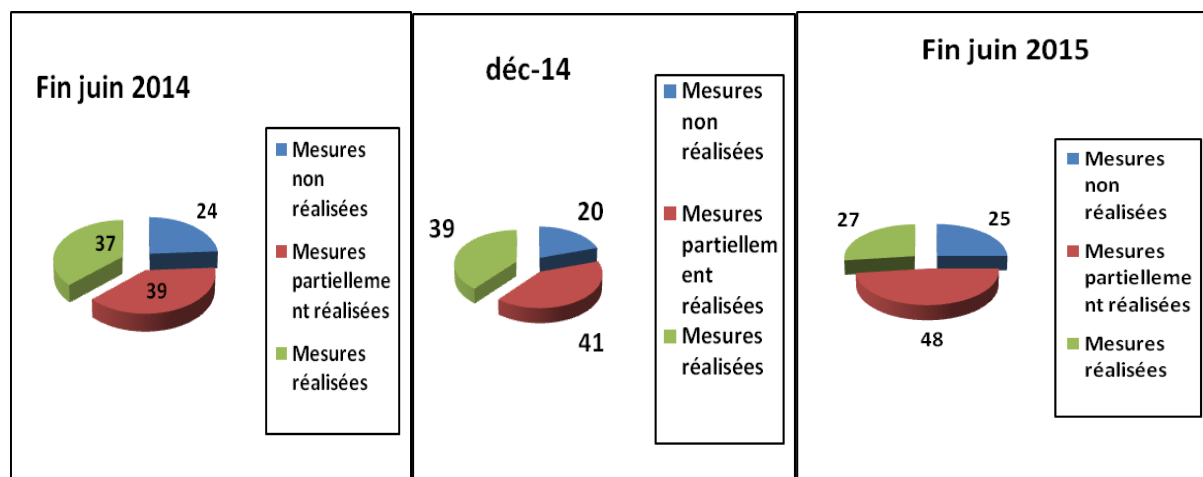
Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015*	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	82	24	89	20	78	25
Mesures partiellement réalisées	132	39	180	41	146	48
Mesures réalisées	125	37	172	39	83	27
Totaux	339	100	441	100	307	100

*N'entrent en ligne de compte que les mesures pour lesquelles des actions ont été arrêtées pour le premier semestre 2015.

En nombre de mesures programmées

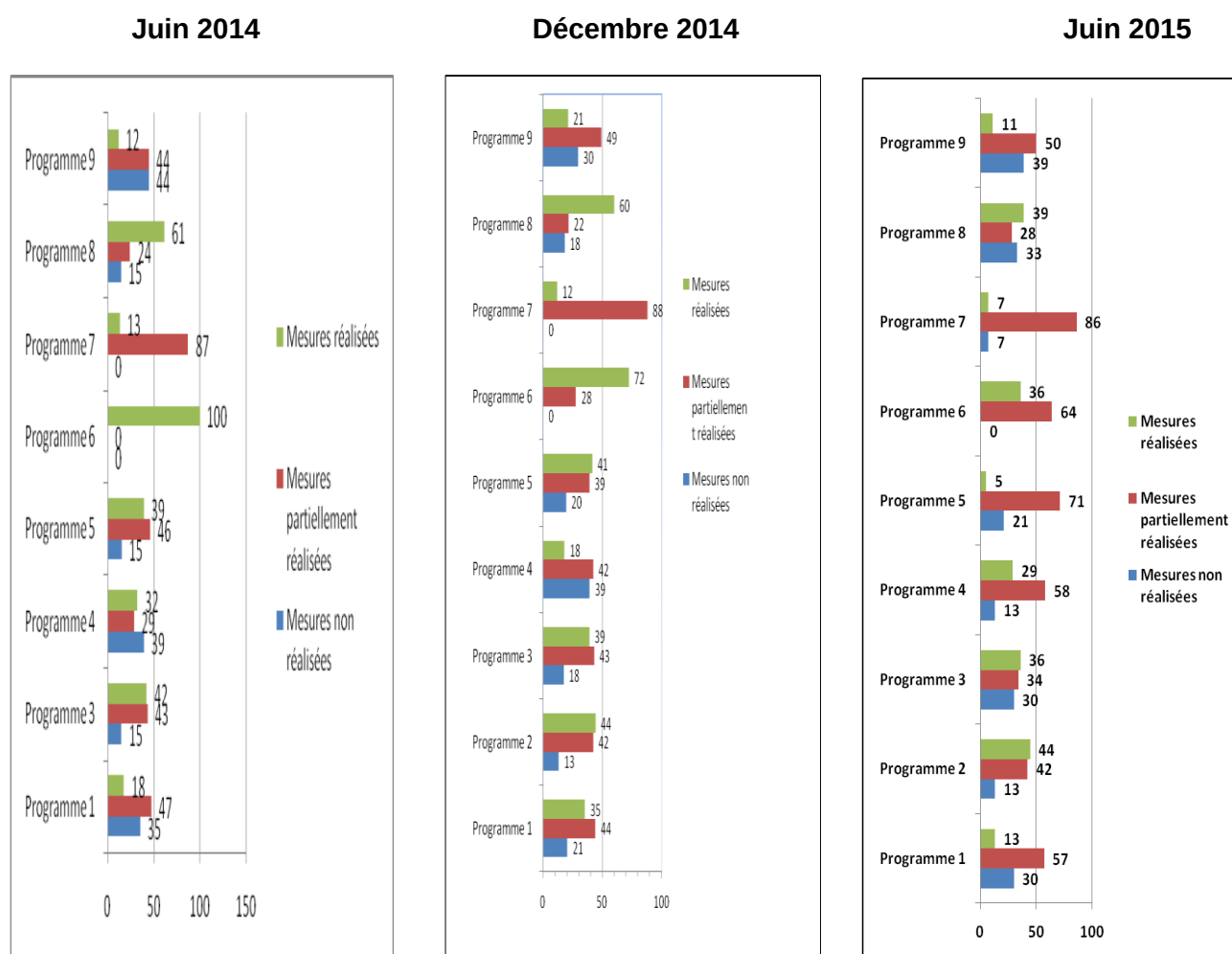


En % de mesures programmées



1. Le nombre total de mesures du PA-RGFP, programmées pour le premier semestre, est de 307 dont 83 sont réalisées, 146 en cours de réalisation et 78 non réalisées. Ce nombre est passé de 339 à fin juin 2014 à 441 à fin décembre 2014, suite à la prise en compte des nouvelles mesures issues des recommandations des missions d'assistance technique qui se sont déroulées au cours de l'année 2014. Des engagements ont été pris pour consolider les résultats réalisés à fin juin 2015 et prendre des dispositions pour une mise en œuvre satisfaisante des mesures programmées pour l'année 2015.

3.2. Résultats par programme : Juin 2014-Décembre 2014-Juin 2015 (en % de réalisation des mesures)



Les différents programmes du PA-RGFP ont enregistré des résultats jugés acceptables pour amorcer le second semestre 2015. Globalement, les réalisations ont suivi une trajectoire croissante avec une diminution sensible du nombre des mesures non réalisées par rapport aux périodes antérieures.

3.2.1. Cadre juridique des finances publiques (programme 1)

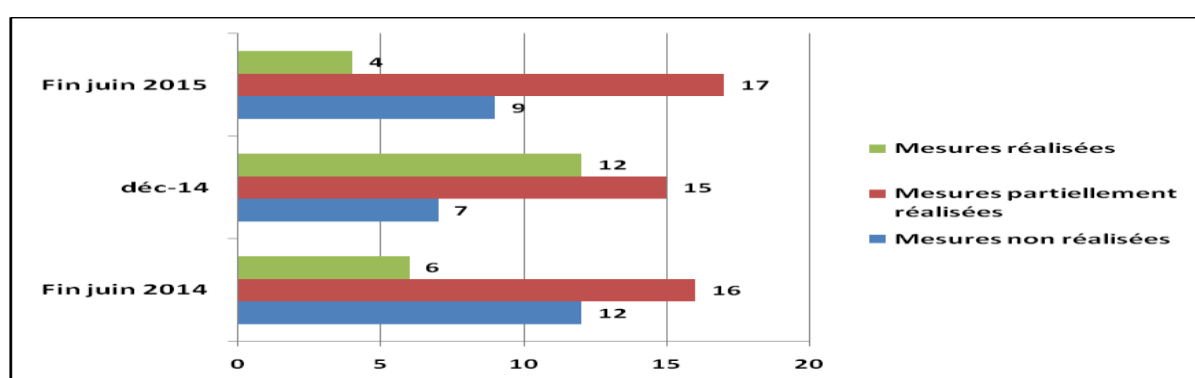
1. L'objectif poursuivi par ce programme est de doter le Togo d'un cadre juridique normalisé permettant de répondre aux soucis de la bonne gouvernance. A cet effet, tout doit être fait pour aligner ce cadre juridique aux standards internationaux et communautaires.

2. L'état de mise en œuvre, à fin juin 2015, des mesures retenues au titre de ce programme se présente de la manière suivante :

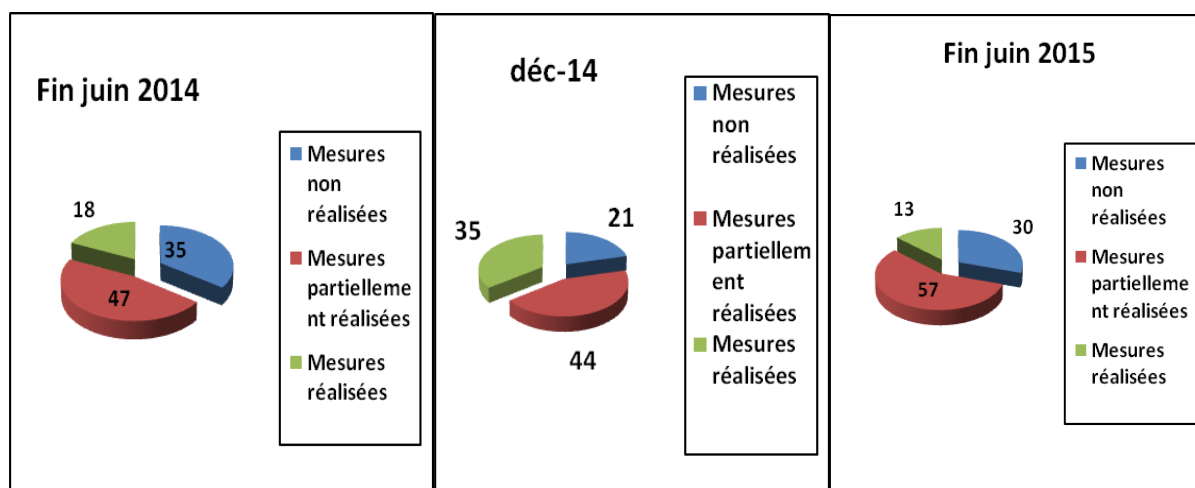
Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	12	35	07	21	09	30
Mesures partiellement réalisées	16	47	15	44	17	57
Mesures réalisées	06	18	12	35	04	13
Totaux	34	100	34	100	30	100

3. Les progrès de la mise en œuvre de ce programme sont illustrés par les graphiques ci-dessous :

En nombre de mesures programmées



En % des mesures programmées



4. L'évaluation des mesures relatives au cadre juridique des finances publiques à fin juin 2015 indique un taux de 13% de mesures réalisées sur un total de 30 mesures programmées au cours de cette période. Le taux de réalisation qui était de 18% à la période correspondante de 2014 a baissé à 13%. Les mesures non réalisées représentent 30% contre 35% en juin 2014. Le cadre juridique s'est enrichi de la loi portant création de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les crimes assimilés. L'OTR a poursuivi la vulgarisation du code d'éthique et les campagnes de sensibilisation au civisme fiscal. Les mesures en cours se sont concentrées sur la mise en œuvre du nouveau cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques.

5. A fin juin 2015, on note que le Togo est sur la liste des pays ayant transposé six sur les huit directives de 2009 relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA. En effet, les décrets d'application de la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques et de la loi organique relative aux lois de finances, en l'occurrence le RGCP, la NBE, le PCE et le TOFE ont été adoptés en Conseil des Ministres le 4 février 2015. Sur la base des dispositions pertinentes de ces textes, la Direction du Budget, avec l'appui de la Cellule informatique, est à pied d'œuvre pour préparer le projet de loi de finances 2016, notamment en proposant de nouveaux tableaux de présentation du budget, une nouvelle classification administrative et économique et une documentation budgétaire progressivement enrichie.

6. Dans le souci de mettre en œuvre de manière satisfaisante et maîtriser le nouveau cadre légal et réglementaire issu de la transposition de ces six directives, le MEFPD s'est doté depuis janvier 2015, à l'issue d'un atelier technique de haut niveau organisé avec l'appui du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, d'une feuille de route complète et séquencée dont la mise en application se fera à travers quatre plateformes à savoir : (i) cadrage macroéconomique et élaboration du budget, (ii) exécution et contrôle de l'exécution budgétaire, (iii) comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle externe et (iv) système d'information.

7. Dans le cadre de la modernisation de la fonction du contrôle financier promue par le nouveau cadre légal régissant la gestion des finances publiques, notamment la déconcentration de l'ordonnancement ainsi que le déploiement du contrôle financier, la direction du contrôle financier a élaboré une série de projets de textes, notamment sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la future Direction nationale du contrôle financier (DNCF), le statut du contrôleur financier et le manuel de procédures de contrôle. Ces différents textes ont bénéficié de la revue qualité du Département des finances publiques du FMI. En effet, dans le cadre du projet de renforcement de la gestion des finances publiques, le FMI a réalisé du 4 au 17 juin 2015, une mission d'assistance technique avec pour objectif de (i) réaliser la revue qualité de l'avant projet de texte portant attribution, organisation et fonctionnement de la direction nationale du contrôle financier, (ii) proposer des améliorations au projet de manuel des procédures élaboré par un consultant, (iii) proposer les principes directeurs du cadre relationnel entre contrôleurs financiers et DAAF et (iv) animer, en fin de mission, un atelier pour clarifier les principales options de réforme du contrôle financier.

8. **L'élaboration des textes d'application de la loi n° 2014-003 du 28 avril 2014 portant code de douane se poursuit.** En effet, une commission ad hoc a été mise en place pour proposer des textes d'application sous forme de décrets, arrêtés, circulaires et instructions. Les projets de décrets sont en cours de transmission au Secrétariat général du Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres. Dès que les décrets sont pris, l'OTR va soumettre les arrêtés, circulaires et instructions à la signature du MEFPD.

9. **Les directives sur la comptabilité matière et le régime des collectivités territoriales ne sont pas encore transposées** dans l'ordonnancement juridique togolais. En effet, la Direction de la Comptabilité Publique attend la publication des décrets d'application de la LOLF adoptés en février 2015 pour intégrer les dernières actualisations, avant d'introduire les deux projets de décret dans le circuit d'adoption.

10. **Les travaux de relecture et de validation du code des marchés publics se sont poursuivis au premier semestre 2015.** Ces travaux, dont le chef de file est l'ARMP, pourront rendre disponible le projet de code révisé au second semestre 2015.

11. **L'observatoire des finances locales**, qui est un cadre de concertation entre les acteurs de l'administration publique et les partenaires techniques et financiers, **fonctionne depuis 2013 et ne dispose pas encore d'un acte officiel le formalisant**. Un groupe de travail a été mis en place par la note de service n°059/MEF/SP-PRPF du 23 février 2015 du MEFPD. Depuis le début de l'année 2015, l'observatoire a tenu deux réunions respectivement le 10 mars et le 02 juillet 2015.

12. **Le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption a été renforcé**. En effet, la loi portant création de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a été votée le 14 juillet 2015 par l'Assemblée nationale. Cette loi participe de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption en complément à la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, au code d'éthique pour les agents de l'OTR ainsi qu'à l'obligation de déclaration des biens à laquelle ils sont astreints. Le Gouvernement vient d'adopter en Conseil des Ministres le projet de loi relative à la liberté d'accès à l'information. Cette loi facilitera la mise à la disposition des populations des informations publiques. Par ailleurs, la révision en cours du code pénal a intégré également les dispositions à caractère pénal contre la corruption et les infractions assimilées.

13. **Le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) n'est pas encore opérationnel**, en dépit de sa création par la loi n° 2011-003 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et de son organisation par le décret n° 2011-179/PR du 7 décembre 2011. En attendant son opérationnalisation, des crédits budgétaires de l'ordre de 200 millions de FCFA ont été ouverts dans la loi de finances 2015 contre 300 millions de FCFA en 2014.

2.2.2. Mobilisation des ressources (programme 2)

14. Ce programme vise à assurer le financement des politiques publiques grâce à une mobilisation efficace des ressources intérieures et extérieures permettant de faire face aux dépenses publiques dans le respect de l'équilibre budgétaire.

15. L'analyse à fin juin 2015 de la mise en œuvre des mesures relatives à la mobilisation des ressources internes a porté essentiellement sur les nouvelles mesures convenues pour accompagner l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes. Un travail de requalification des anciennes mesures est nécessaire afin de mieux apprécier les efforts dans la mise en œuvre des réformes sur la mobilisation des ressources intérieures. Sur les 19 nouvelles mesures programmées pour le premier semestre 2015, 11 sont réalisées et 8 en cours de réalisation.

16. **La mise en place complète de l'OTR n'est pas encore à son terme**. Le comité de direction de l'OTR est opérationnel depuis janvier 2014 par la nomination des quatre commissaires qui le composent à savoir le commissaire général et les trois commissaires¹. Au premier semestre 2015, on note que le décret d'application de la loi n° 2012-016 portant création de l'OTR n'est pas encore pris et que les membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance ne sont pas nommés. Le Conseil des Ministres vient d'adopter une modification de l'article de la loi portant création de l'OTR qui a été transmis à l'Assemblée Nationale. Les organes restant de l'OTR seront mis en place après le vote de l'Assemblée nationale. L'adoption des décrets d'application ainsi que l'installation de tous les organes de l'OTR permettront d'assurer un fonctionnement normal et un processus décisionnel équilibré de cet organisme qui à ce jour ne dispose que du comité de direction.

¹ L'OTR est dirigé par un commissaire général secondé par trois commissaires suivants : le commissaire chargé des services généraux, le commissaire chargé des impôts et le commissaire chargé des douanes et des droits indirects.

17. En attendant la prise des décrets parachevant sa mise en place, l'OTR a procédé à l'organisation de ses services centraux, en créant une Division de la facilitation au sein de la Direction des études et de la législation. En outre, la Brigide nationale d'intervention et de recherche (BNIR) a été remplacée par la Brigade nationale de contrôle et de surveillance (BNCS) qui est logée au sein de la Direction du renseignement et de la lutte contre la fraude. Dans la même optique, la note de service n°0521/2015/OTR/CI/DGE institue la répartition des dossiers aux équipes par secteur socioprofessionnel à la Division chargée de la gestion des déclarations de la Direction des grandes entreprises.

18. Dans le cadre de la définition des segments de la population fiscale suivant des seuils, le Comité de direction de l'OTR a décidé d'aller graduellement en fixant le plancher à un montant supérieur à 500 millions de FCFA pour les grandes entreprises, entre 50 millions et 500 millions de FCFA pour les moyennes entreprises et à un montant inférieur à 50 millions de FCFA pour les petites entreprises. Par ailleurs, le seuil d'assujettissement à la TVA est fixé à 50 millions de FCFA et est applicable à toutes les entreprises quelles que soient leur forme juridique et l'activité exercée.

19. **La création des services de contrôle différé des déclarations au sein des directions territoriales n'est pas encore effective.** Le contrôle différé dans les divisions régionales est conditionné par l'extension du Sydonia World. Ce type de contrôle est effectif depuis le deuxième semestre 2014 à la Direction des opérations douanières du Golfe (DODG) qui assure les contrôles de première ligne des unités relevant de son périmètre d'intervention.

20. **L'informatisation de l'OTR se poursuit avec l'appui de la Banque africaine de développement.** Il est également envisagé d'interconnecter le système informatique de l'OTR avec le SIGFiP pour une prise en charge automatisée des situations des recettes fiscales et douanières, en vue d'améliorer les restitutions SIGFiP. Les procédures douanières sont automatisées à travers Sydonia World. Les services du Commissariat des douanes et des droits indirects et ceux de la Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur (SEGUCE) ont mis en œuvre un vaste programme conduisant à systématiser le recours aux transactions électroniques en lieu et place des traitements physiques qui deviennent une exception. Ce programme d'informatisation est opérationnel au Port autonome de Lomé (PAL) et les travaux de son extension au profit des produits pétroliers est en cours.

21. Pour renforcer la sécurité du PAL, le code ISPS a été mis en application. En plus, pour mieux organiser et coordonner les services du domaine maritime et en vue de répondre aux évolutions en matière sécuritaire, environnementale et économique, le Gouvernement a créé en 2014 le Haut Conseil pour la Mer (HCM), l'Organisme National chargé de l'Etat en Mer (ONAEM) et la Préfecture Maritime. L'ONAEM a pour rôle de définir avec précision les frontières maritime du Togo, d'améliorer le contrôle des navires et des embarcations, de lutter contre la pollution et l'érosion côtière et de promouvoir la pêche. Le HCM, instance de décision politique de l'ONAEM, a adopté deux rapports d'activités au cours de deux réunions annuelles tenues respectivement le 18 septembre 2014 et en 2015.

22. Les travaux d'informatisation aux postes frontières se sont poursuivis avec l'installation, le 10 juillet 2015, du Guichet unique du commerce extérieur (GUCE) au poste d'Aflao. L'installation du GUCE aux frontières va permettre aux transitaires de bénéficier d'une meilleure transparence dans leurs opérations commerciales car ils peuvent suivre à présent en temps réel l'évolution de leurs dossiers et ce, sans avoir à se déplacer. Ceci permet donc l'amélioration de l'efficacité de la

chaîne logistique et l'accélération du passage de la marchandise grâce à l'automatisation des procédures.

23. Le poste de contrôle juxtaposé de Noépé à la frontière avec le Ghana, inauguré au deuxième semestre 2014, n'est pas encore opérationnel. Les experts de la Commission de la CEDEAO sont en consultation avec les autorités douanières du Ghana et du Togo pour recueillir leurs avis dans le cadre de la mise en place des procédures applicables à ce poste et ce, sur financement de cette institution. Le délai prévu pour son opérationnalisation est fixé au deuxième semestre 2015. Les travaux du poste de contrôle juxtaposé de Cinkassé sont aussi avancés considérablement. Pour ce qui concerne le poste de Hélékondji, à la frontière avec le Benin, le processus est à la phase de recherche du financement pour le dédommagement des occupants en vue de la libération du site.

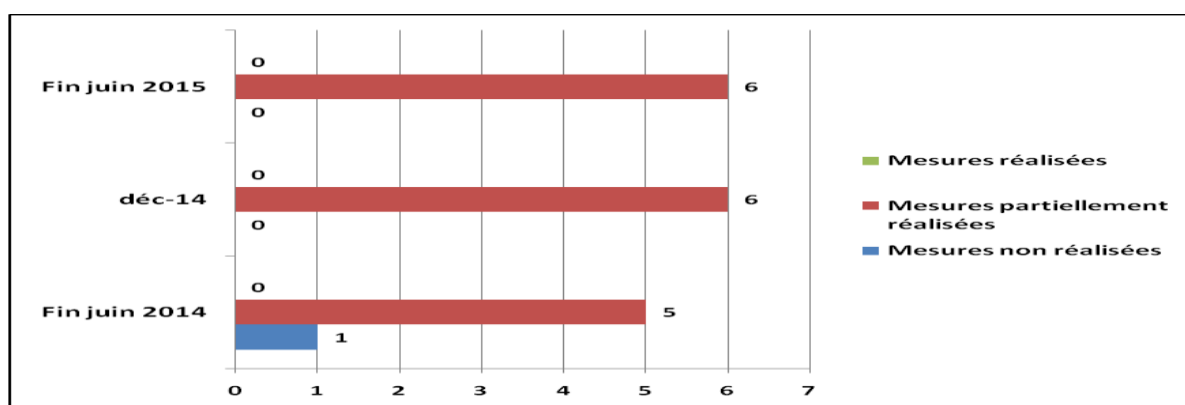
24. L'OTR bénéficiera de l'appui de la Banque africaine de développement dans le cadre du projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGFI) qui démarrera en 2016. Le PAGFI aura à accompagner l'interconnexion du système informatique de l'OTR avec le SIGFiP. Ce projet accompagnera également les travaux de mise à jour du SIGFiP, en vue de son adaptation aux exigences des nouvelles directives de l'UEMOA en matière d'exécution et de contrôle efficient des dépenses publiques. La prise des décrets portant création du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance de l'OTR constitue une condition de présentation dudit projet au Conseil d'Administration de la Banque. En ce qui concerne l'accord entre la CCIT et la chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, sur la mise en place d'une garantie unique, un accord a été signé entre les deux chambres. Des comptes ont été ouverts dans les banques des deux pays et il reste à prendre un texte pour instituer le taux qui variera entre 0,25% et 0,5%.

25. **Le scannage des titres fonciers à la Direction des affaires cadastrales et domaniales est toujours interrompu** malgré les efforts observés de la part des responsables de cette direction suite aux désagréments occasionnés par le déménagement de ce service dont les locaux ont été attribués à l'OTR. De même, l'établissement d'un plan cadastral fiable n'a pas encore abouti. A la demande du MEFPD, la Direction du cadastre a fait le point des difficultés qu'elle rencontre en relevant que 575 nouvelles demandes de titres fonciers ont été enregistrées sans qu'elle ne soit en mesure de les établir. Elle éprouve d'énormes besoins en personnel, en renforcement des capacités, en locaux pour réinstaller les équipements de scannage, en équipements complémentaires pour rester en contact avec le serveur central de son partenaire canadien et en ressources financières pour réaliser des études préalables à l'élaboration d'un plan cadastral complet couvrant tout le territoire national. A cet effet, le SP-PRPF a programmé au cours du second semestre 2015 des séances de travail entre tous les acteurs intervenant dans le foncier, en vue d'approfondir les réflexions pour dynamiser les réformes dans ce secteur et contribuer à l'enrichissement du projet de code foncier.

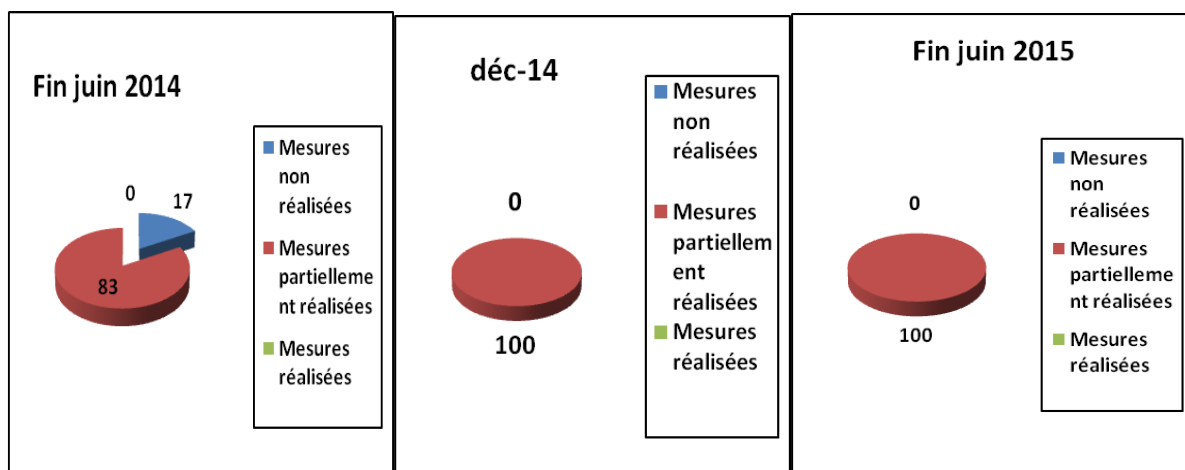
26. En ce qui concerne l'état de mise en œuvre des mesures sur la mobilisation des ressources extérieures, la situation à la fin du mois de décembre 2014 est restée la même à fin juin 2015. En effet, les 6 mesures programmées sont toutes demeurées en cours de réalisation comme le décrivent le tableau et les graphiques ci-dessous.

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	1	17	0	0	0	0
Mesures partiellement réalisées	5	83	6	100	6	100
Mesures réalisées	0	0	0	0	0	0
Totaux	6	100	6	100	6	100

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



27. **La signature du projet de texte de création du cadre d'organisation des appuis budgétaires (COAB) n'a pu avoir lieu au premier semestre 2015.** Ce projet de texte a été finalisé en 2014 de commun accord entre le SP-PRPF et les PTF membres du Groupe inter bailleurs sur les finances publiques.

28. Les activités relatives à la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) ont été interrompues suite à une panne technique du serveur survenue depuis la fin du premier trimestre 2015. Cette panne a retardé les activités prévues au premier semestre 2015. Les techniciens du ministère en charge de la planification sont à pied d'œuvre pour y remédier. Pour ce qui concerne la Politique nationale de l'aide, aucune avancée n'est enregistrée dans le processus de son adoption en Conseil des Ministres. En vue de faciliter la coordination de l'aide au développement et de permettre

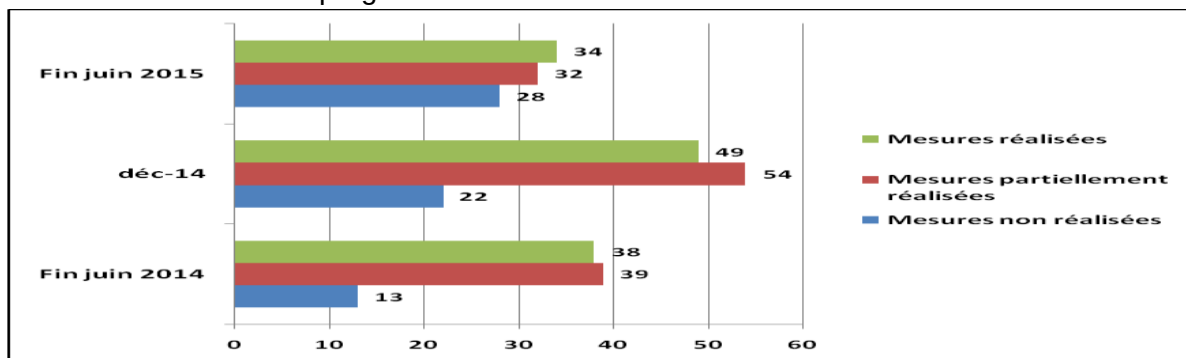
l'amélioration de son efficacité, une stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration. Un atelier de pré validation de cette stratégie s'est tenu les 3 et 4 février 2015. Une réunion du comité de coordination de cette stratégie s'est tenue le 22 juillet 2015 pour discuter des démarches à entreprendre pour sa validation finale. Parallèlement à la stratégie, un document de monographie des donateurs a été élaboré pour faciliter le travail fourni par les acteurs au développement dans leur recherche de financement en vue de l'exécution des programmes et projets. Par ailleurs, le comité Etat-donateurs n'a tenu aucune réunion au cours du premier semestre 2015.

2.2.3. Prévision, programmation et exécution budgétaires (programme 3)

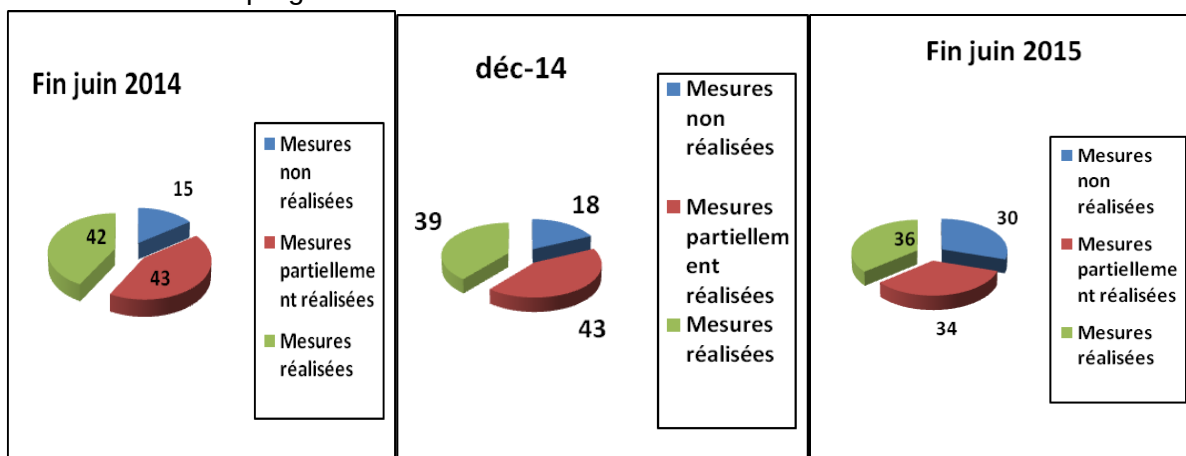
29. Ce programme vise à disposer d'un cadre budgétaire crédible et fiable, et à mettre en place un circuit performant de l'exécution de la dépense. L'état global de mise en œuvre de ce programme est illustré par le tableau et les graphiques ci-après :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	13	15	22	18	28	30
Mesures partiellement réalisées	39	43	54	43	32	34
Mesures réalisées	38	42	49	39	34	36
Totaux	90	100	125	100	94	100

En nombre de mesures programmées



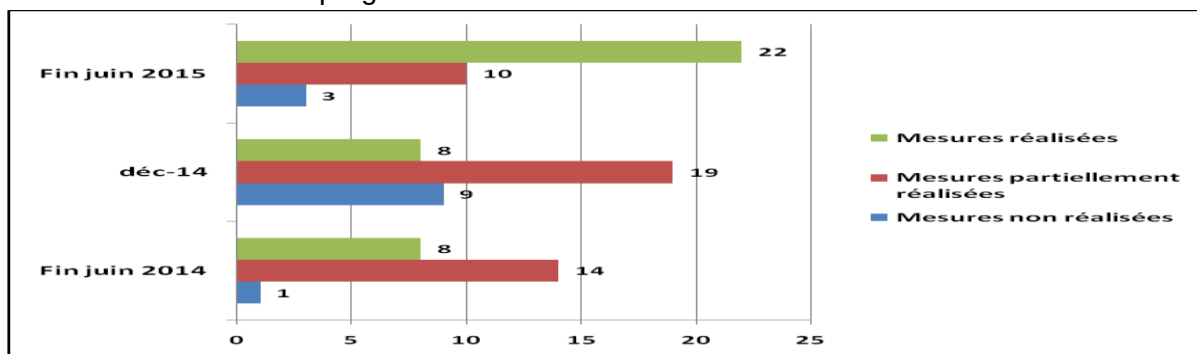
En % de mesures programmées



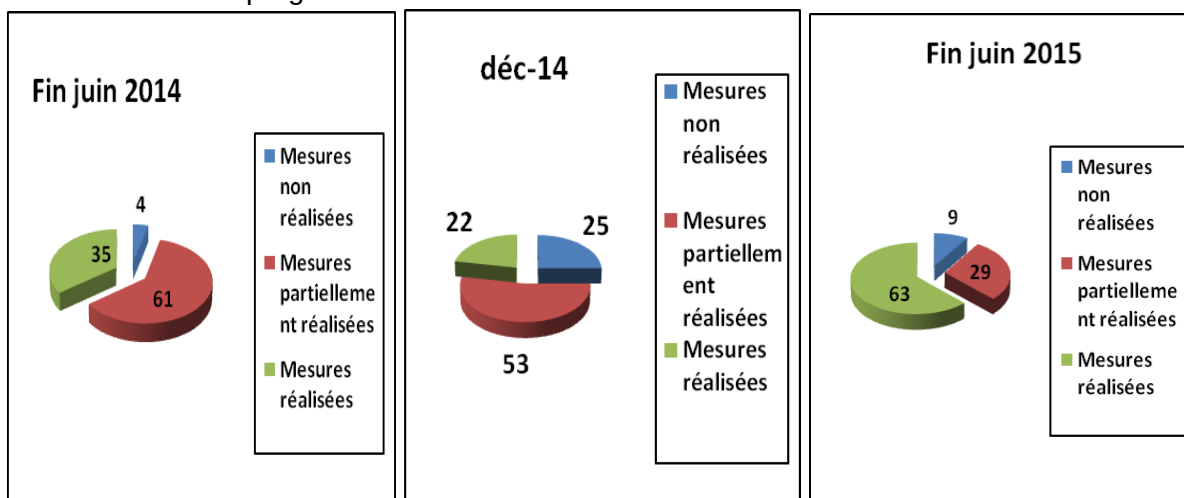
Comparé à la période correspondante de 2014, l'effort dans la mise en œuvre des réformes au titre de ce programme a connu un recul à fin juin 2015. En effet, les mesures réalisées représentent 36% des mesures programmées contre 42% en juin 2014. Quant aux mesures non réalisées, elles représentent 30% des mesures programmées contre 15% en 2014.

30. L'état de mise en œuvre des mesures programmées au titre des sous-programmes « cadrage macroéconomique » et « programmation budgétaire » se présente comme suit :

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



31. Sur 35 mesures programmées au premier semestre 2015, 22 sont réalisées, 10 le sont partiellement et 3 n'ont pas connu de début de réalisation. A la période correspondante de 2014, 36 mesures étaient programmées parmi lesquelles 8 étaient réalisées contre 9 non réalisées.

32. En application de la loi n° 2011-014 du 03 juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo, **le Conseil des Ministres a adopté le 24 février 2015 le décret portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)**. Etablissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière, l'INSEED a pour mission de relever le défi de la production et de la diffusion en quantité et en qualité des données statistiques pour la conception, le suivi et l'évaluation des stratégies, politiques, programmes et projets de développements. **Le Conseil national de la statistique a été mis en place** par arrêté du 02 mars 2015 et **les membres de ses comités sectoriels ont été installés** le 31 mars 2015.

33. **Les comptes nationaux définitifs 2010 ont été élaborés et leur dissémination a eu lieu en atelier national le 23 juin 2015.** Au cours de cet atelier, une sensibilisation a été faite au profit des différents décideurs, des opérateurs économiques, de la société civile ainsi que de tous les autres membres du système statistique national sur l'importance des comptes nationaux et la nécessité de disposer des données économiques fiables pour leur élaboration. En vue de rattraper le retard observé dans la production de ces comptes, l'INSEED s'est doté d'une feuille de route visant à élaborer les comptes nationaux de l'année 2011 au second semestre 2015, les comptes nationaux 2012 et 2013 au cours de l'année 2016 et ceux de 2014 et 2015 au cours de l'année 2017.

34. **Les travaux d'élaboration du CBMT 2016-2018 se sont déroulés en avril 2015 avec la participation de la Direction de l'économie.** Ces travaux ont été lancés le 08 février 2015 sous la présidence du Secrétaire Général du MEFPD. Le CBMT 2016-2018 a été validé par le Comité CBMT à la fin du mois de mai 2015. Les travaux ont été alimentés des éléments du cadrage macroéconomique qui a été produit par la Direction de l'économie, accompagné d'une note de synthèse. La lettre de cadrage a été signée par le Premier ministre en juin 2015 et envoyée aux ministères accompagnés des plafonds indicatifs et des annexes pertinentes pour l'élaboration des prévisions budgétaires. En ce qui concerne la programmation des investissements, le processus d'élaboration du PIP triennal 2016-2018 a débuté au mois de mars 2015 avec un travail de groupe entre les sectoriels et les cadres de la Direction de la Planification et des Politiques de Développement (DPPD). Ce travail a débouché sur un draft du PIP qui est en cours d'actualisation conformément au cadrage budgétaire 2016-2018 et aux discussions qui ont eu lieu du 14 au 18 août 2015. La DB s'est engagée à faire tout ce qui est de son pouvoir pour respecter les échéances des autres étapes du processus de préparation du projet de loi de finances 2016.

35. **Le processus d'implantation des budgets programmes au Togo se poursuit.** A l'instar des autres pays membres de l'UEMOA, le Togo devra mettre en œuvre les budgets programmes à compter de janvier 2017. A la fin de l'année 2014, tous les ministères et la Primature disposent de leurs politiques ministérielles et de leurs budgets programmes. Au début de l'année 2015, les cadres des institutions de l'Etat ont été formés par le Cabinet ICDI sur financement de l'Etat. Après cette formation, un chronogramme a été mis en place avec ces institutions en vue de produire les différents livrables devant aboutir à l'élaboration de leurs budgets programmes à la fin du premier semestre 2015. A fin juin 2015, on note que tous les ministères et institutions de l'Etat disposent de leurs budgets programmes 2015-2017 et sont dans la phase de leur actualisation pour la période 2016-2018. Un processus d'examen et de mise en cohérence des budgets programmes est en cours. Un atelier sera organisé en octobre 2015 pour statuer sur les résultats de cette mise en cohérence et consolider l'ensemble des budgets programmes des ministères et institutions en un budget de l'Etat sous forme programme.

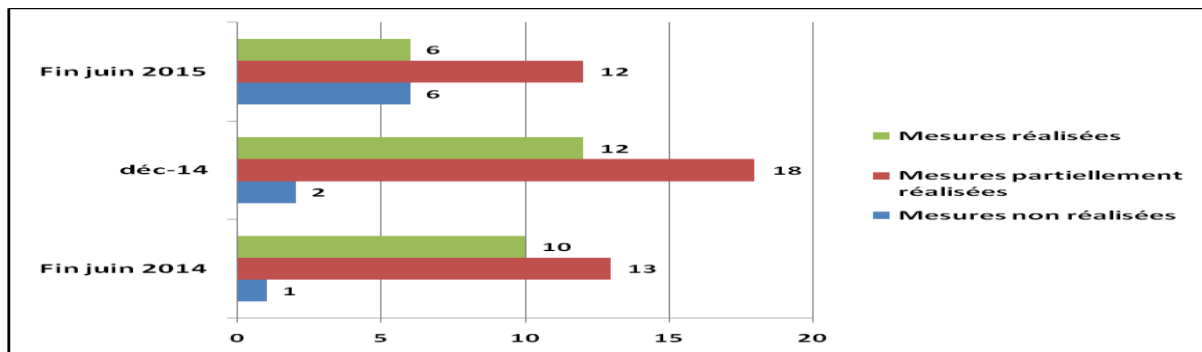
36. **La nomenclature budgétaire de l'Etat et le plan comptable de l'Etat conformes aux directives pertinentes de l'UEMOA et intégrant des spécificités togolaises ont été adoptés par décrets en Conseil des ministres en février 2015.** La signature de ces décrets d'application permettra non seulement de les vulgariser, mais aussi de passer à leur mise en application effective, notamment par l'amélioration de la présentation du budget, par l'utilisation des classifications bien articulées à la fois administrative, économique et fonctionnelle, et progressivement celle programmatique et de lutte contre la pauvreté en ligne avec les cinq axes de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi.

37. Les capacités du modèle PRECOMAT ont été renforcées au cours de l'année 2014 notamment la migration de la version 2.0 vers la version 3.0, qui repose sur la structure du tableau des ressources et des emplois (TRE) issu des comptes nationaux 2007 élaborés par la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale, avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du PAI 1. En attendant la substitution de la version 2.0 par la version 3.0 pour l'estimation du PIB et le cadrage macroéconomique à court et à moyen terme, il a été suggéré l'utilisation de la version 3.0 en double commande avec la version 2.0. A cet effet, la Division Prévision de la DE devrait procéder à la collecte des données pour nourrir la version 3.0. A fin juin 2015, les données ont été collectées et intégrées dans le modèle PRECOMAT 3.0 qui est en phase de rodage. Par ailleurs, la DE a produit le cadrage macroéconomique 2016-2018 en vue de l'élaboration du CBMT. Une actualisation ultime de ce cadrage macroéconomique est attendue conformément au calendrier budgétaire, avant de boucler le projet de loi de finances 2016.

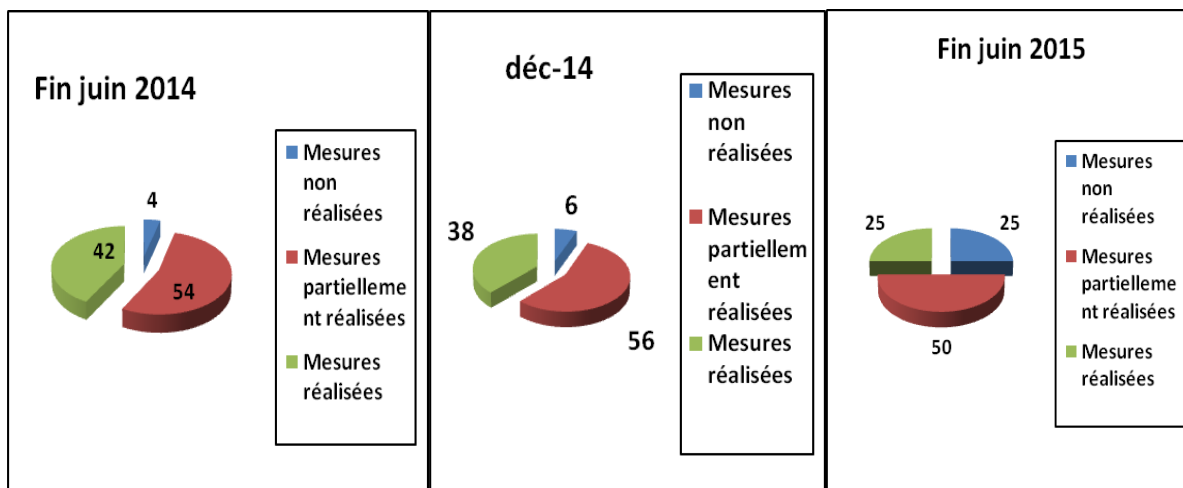
38. En vue de prendre en main le modèle PRECOMAT 3.0, les cadres de la Direction de l'économie ont été formés à son utilisation, à sa maintenance et à sa programmation sous e-views. Les manuels de l'utilisateur et de maintenance ont été également élaborés. Cependant, la formation sur les fonctionnalités du PRECOMAT 3.0 au profit des autres services impliqués dans la prévision des recettes publiques, notamment la Direction du budget, la Direction des affaires domaniales et cadastrales et de l'OTR n'a pas été réalisée.. Les TdR ont été élaborés mais la DE attend la fin du rodage du modèle PRECOMAT 3.0 afin de s'assurer de son bon fonctionnement avant de démarrer cette formation.

39. L'état de lieux du sous-programme «**exécution budgétaire**» se présente de la manière suivante :

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



40. Pour un même nombre de mesures programmées en juin 2014 et en juin 2015, l'effort de mise en œuvre a globalement baissé en juin 2015 suite à l'environnement électoral qui a impacté le premier semestre 2015. En effet, les mesures réalisées qui représentaient 42% en juin 2014 sont tombées à 25%. Quant aux mesures non réalisées, elles se sont établies à 25% en juin 2015 contre 4% à la période correspondante de 2014.

41. La DB a réalisé en mars 2015 la revue des dépenses qui a alimenté les projections du CBMT 2016-2018. Cette méthodologie sera progressivement améliorée. Le mandat de négociation en vue des conférences budgétaires pour la préparation du projet de loi de finances 2016 n'a pas été élaboré. Toutefois, la DB a bénéficié d'un renforcement de ses capacités par une mission d'Afritac de l'ouest qui s'est déroulée en juillet-août 2015 pour appuyer la préparation du budget.

42. **Les travaux d'amélioration du masque de saisie des dossiers de dépenses pour faciliter l'utilisation par les administrateurs de crédit de la plateforme de saisie qui leur est dédiée ont été finalisés.** L'administrateur du SIGFiP, la Direction du contrôle financier ainsi que la Cellule informatique prévoient de former les administrateurs de crédits des ministères prioritaires et leur donner l'accès à la plateforme de saisie des engagements. A cet effet, l'expérimentation de la saisie des engagements par les ministères prioritaires connectés à SIGFiP est envisagée avant la fin de l'année et s'étendra en 2016.

43. **Le format, le contenu et le cadre de production du rapport d'exécution budgétaire ont été améliorés** avec l'appui d'une mission du Département des finances publiques du FMI, conduite du 06 au 17 juillet 2015 dans le cadre du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques. Cette mission a aidé à la mise en application de l'article 74 de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances qui impose de produire trimestriellement à destination de l'Assemblée nationale et du public, à partir du 1^{er} janvier 2016, un rapport présentant l'exécution du budget. Cette mission avait pour objectif de présenter (i) les propositions d'amélioration du rapport d'exécution budgétaire destiné au Parlement et au public, (ii) l'exploitation des restitutions de base du SIGFiP pour alimenter l'élaboration du rapport d'exécution budgétaire, (iii) les outils d'analyse partagés entre les cadres du MEFPD et (iv) le projet de rapport d'exécution budgétaire sur la base d'un format type. La mission a eu des séances de travail avec des responsables et représentants des directions et administrations concernées par la production d'informations relatives à l'exécution budgétaire. Il s'agit de la Direction du budget (DB), de la Direction de l'économie (DE), de la Direction du contrôle financier (DCF), de la Direction des finances (DF), de la Direction du financement et du contrôle de l'exécution du plan (DFCEP), de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTC) et de l'Office togolais des recettes (OTR). La mission a été également reçue par la Présidente et les membres du bureau de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

44. **Les travaux de la commission de contrôle des effectifs et de la masse salariale (CCEMS) se poursuivent** avec la sensibilisation des gestionnaires des ressources humaines. La CCEMS tient régulièrement des séances de travail et suit avec attention l'évolution de la masse salariale et des effectifs des agents de l'Etat. Il a été recommandé à la Direction des finances d'organiser une séance de travail avant le 15 septembre 2015 avec la CRT, la Cellule Informatique, le Ministère de la Fonction Publique, la DGTC pour poursuivre les réflexions en vue de l'amélioration des échanges de données entre le fichier de la solde et le fichier des pensions de retraite.

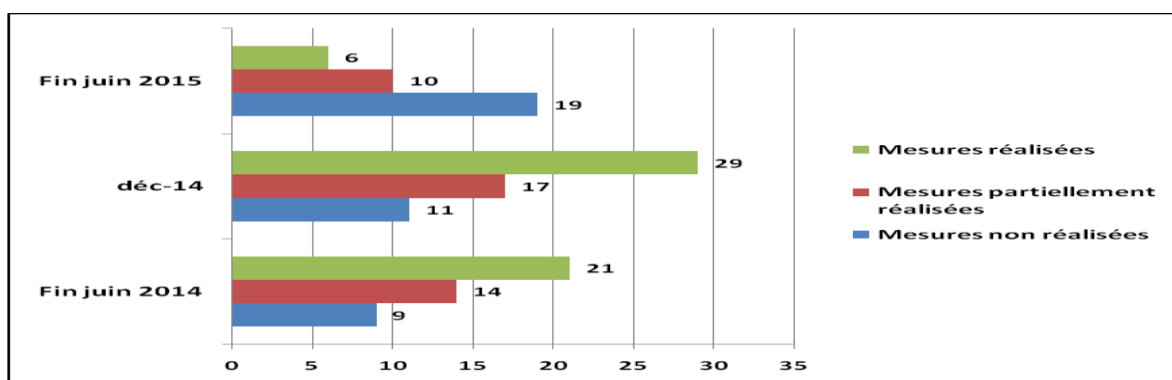
45. **L'alimentation du module SIGFiP sur l'exécution des dépenses financées sur ressources extérieures ne se fait pas encore de manière satisfaisante.** La DFCEP continue

d'organiser les séances de concertation avec les coordonnateurs de projets ainsi que leurs comptables. La dernière séance remonte au mois de mars 2015. Dans le cadre de l'élaboration du PIP 2016, les fiches de projets ont été actualisées et transmises à la DGPD. En ce qui concerne les projets financés par la Banque mondiale, l'utilisation des procédures nationales est promue par l'arrêté n° 292/MEF/SG/DGTC/DCP du 24 décembre 2014 portant approbation de l'instruction codificatrice relative aux procédures et modalités de gestion des projets financés par la Banque mondiale au Togo.

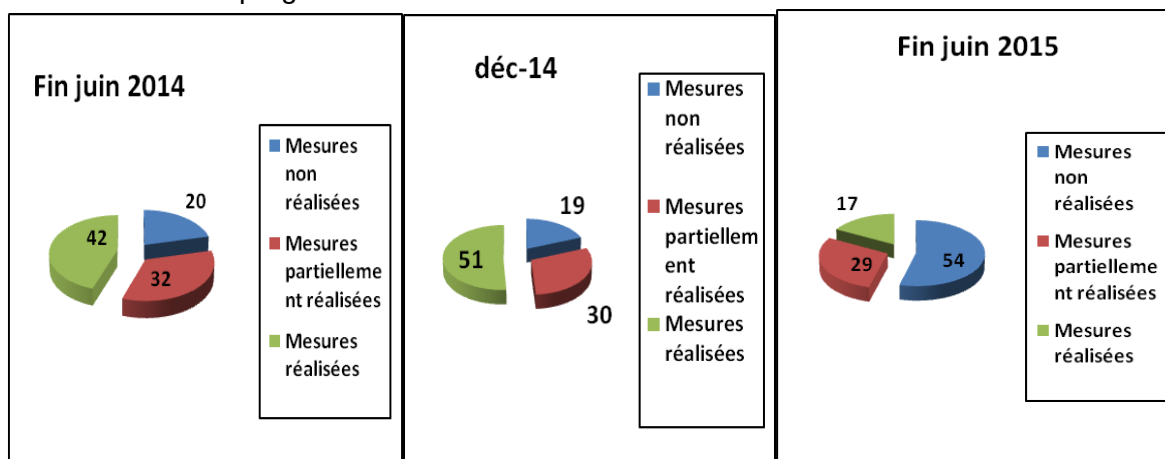
46. **Les rapports ITIE sont produits chaque année.** En effet, le rapport 2011 a été publié en 2013, celui de 2012 l'a été en décembre 2014 et celui de 2013 a été rendu public en janvier 2015.

47. L'état des lieux du sous-programme «**gestion de la trésorerie**» se présente comme suit :

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



48. Au 30 juin 2015, sur 35 mesures programmées, 6 sont réalisées, 10 en cours et 19 non réalisées. A fin juin 2014, le nombre total de mesures était de 34 dont 21 mesures réalisées, 14 en cours et 9 non réalisées.

49. **Durant le premier semestre 2015, les réunions du comité technique de trésorerie se tiennent de façon régulière, selon une fréquence hebdomadaire** (tous les lundis à 9 heures) au Cabinet du Ministre d'Etat, ministre en charge des finances. A l'issue de ces réunions, un procès-verbal est établi et communiqué à l'autorité. Les décisions arrêtées font l'objet d'une évaluation à chaque réunion.

50. **Le processus de mise en place du compte unique du Trésor se poursuit.** L'arrêté n°277/MEF/SG/DGTCP du 19 novembre 2014 a délimité le périmètre du système de comptes uniques du trésor. Le plan d'action pour l'établissement du CUT établi en octobre 2013 est en cours d'actualisation des échéances pour prendre en compte l'état des lieux et les perspectives pour sa concrétisation effective. En effet, les conventions de services entre l'Etat, l'UTB et les CCP sont en cours d'étude à la DGTCP qui a formulé des observations à l'appréciation de l'autorité. Des efforts ont été déployés pour la fermeture des comptes dans les banques commerciales mais il reste encore quelques comptes qui accusent des soldes débiteurs et sur lesquels d'importants agios sont prélevés. Des propositions sont faites pour aboutir à leur fermeture dans le meilleur délai.

51. **La nouvelle maquette du plan de trésorerie, élaboré avec l'appui du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, n'est toujours pas utilisée par la DGTCP.** La DGTCP devrait réunir les points focaux pourvoyeurs des données afin de promouvoir l'alimentation de cette nouvelle maquette de manière à assurer la cohérence entre les plans de passation de marchés (PPM), les plans d'engagement (PE) et le plan de trésorerie (PT).

52. Les travaux se poursuivent avec la BCEAO dans la perspective d'une adhésion du Trésor togolais au Système de transfert automatisé et de règlement (STAR) et au Système interbancaire de compensation automatique (SICA). Un comité a été mis en place pour accompagner ce processus d'adhésion qui accroîtra l'efficacité des opérations du Trésor, améliorera le fonctionnement du système des comptes uniques du Trésor et facilitera une gestion active de la trésorerie.

53. Le Ministre d'Etat, ministre en charge des finances, a signé des arrêtés réorganisant l'Agence comptable centrale du Trésor, la Recette générale du Trésor ainsi que la Paierie générale du Trésor, instaurant notamment la séparation des caisses de ces trois comptables principaux de l'Etat. A cet effet, le SIGFiP a été reconfiguré afin de donner des habilitations aux caissiers qui ont été nommés et connectés au réseau informatique.

54. Dans le cadre de l'interfaçage entre le SIGFiP et le SYGADE, une séance de travail a eu lieu le 24 juin 2015 entre les différents acteurs (DDP, CI, ACCT et PGT). Au terme de cette séance, il a été constaté que l'interfaçage SYGADE-SIGFiP est conditionné par l'acquisition de la nouvelle version (6.0) de SYGADE. En attendant l'acquisition de ce logiciel, une application dénommée «gestion de la dette publique» est en cours de développement dans SIGFiP par la Cellule informatique pour prendre en compte les ordres de paiement au titre du service de la dette. La phase de collecte d'informations a démarré avant de passer à la conception et à la mise en œuvre de cette application.

55. Les termes de référence pour la réalisation du manuel complet de procédures de gestion de la dette ne sont pas encore élaborés. Ce manuel devrait remembrer au sein de la Direction de la dette les trois fonctions essentielles selon la logique front, middle et back office.

56. Les travaux d'élaboration de la stratégie annuelle d'endettement se sont déroulés du 31 août au 11 septembre 2015 sous l'égide du Comité national de la dette publique afin de donner les différentes orientations à opérer dans la gestion de la dette et de documenter le projet de loi de finances 2016. La DDP est toujours à la recherche de financement pour démarrer les travaux d'élaboration de la stratégie d'endettement à moyen terme. Par ailleurs, le comité national de la

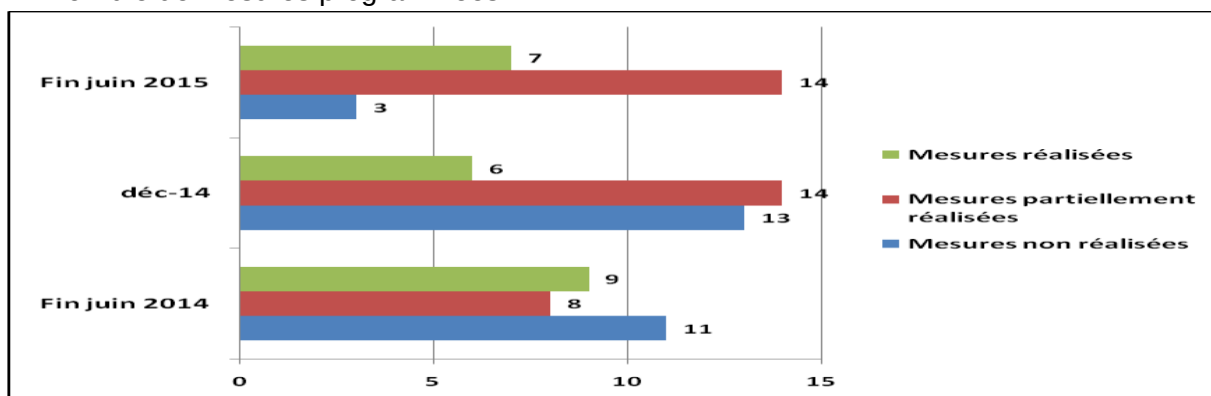
dette publique procède régulièrement à l'analyse de la viabilité de la dette pour mieux orienter les actions du pays.

2.2.4. Renforcement du contrôle (programme 4)

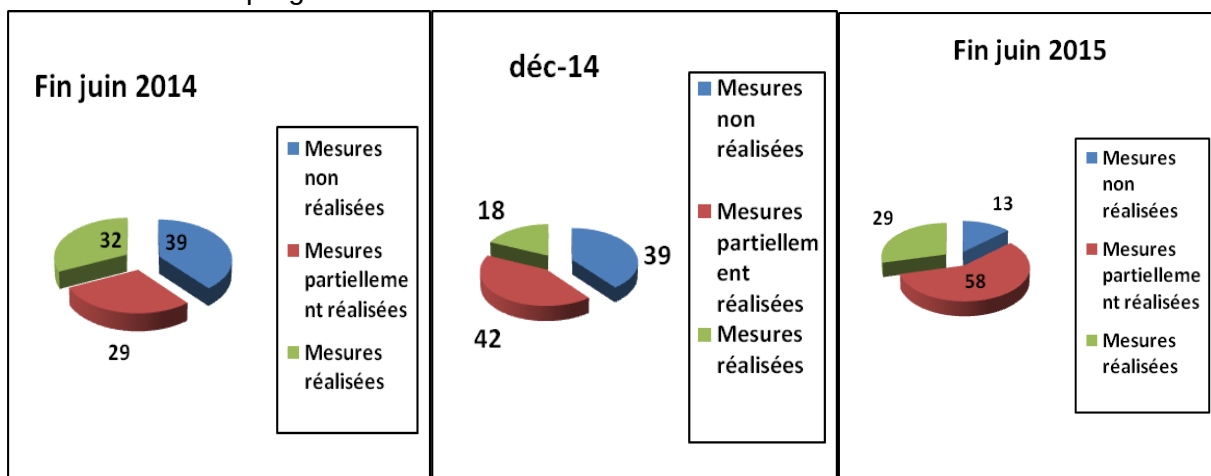
57. Ce programme vise à réduire les risques liés à la gestion des finances publiques en mettant en place un système de contrôle efficace et conforme aux standards internationaux. L'état des lieux de la mise en œuvre des mesures programmées ainsi que les graphiques qui l'illustrent se présentent de la manière suivante :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	11	39	13	39	03	13
Mesures partiellement réalisées	08	29	14	42	14	58
Mesures réalisées	09	32	06	18	07	29
Totaux	28	100	33	100	24	100

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



58. Sur 24 mesures programmées, 7 sont réalisées (soit 29% contre 32% en juin 2014), 14 en cours (soit 58% contre 29% en juin 2014) et 3 (soit 13% contre 39 % à la période correspondante de 2014) n'ont pas encore connu de début de réalisation. En comparaison à fin juin 2014, l'effort

de mise en œuvre des mesures se situe à un niveau inférieur suite à l'expédition des affaires courantes par le Gouvernement durant la période pré-électorale et électorale et en attendant la formation du nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions à la fin du mois de juin 2015.

59. **L'avant-projet de texte portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction du contrôle financier a été revu par une mission du Département des finances publiques du FMI** conduite dans le cadre du projet conjoint UE-FMI de renforcement des finances publiques au Togo qui s'est déroulée du 04 au 17 juin 2015 pour appuyer la modernisation de la fonction du contrôle financier. Le texte restructuré permet, sur la base des dispositions pertinentes de la LOLF 2014, (i) de délimiter et de définir le champ de couverture du contrôle financier, (ii) de traiter des missions traditionnelles du contrôle financier qui ont trait à la régularité et à la conformité et des missions nouvelles axées sur la maîtrise de la programmation, la soutenabilité budgétaire et le contrôle de performance, et (iii) d'articuler les structures organisationnelles de la future direction nationale du contrôle financier. Compte tenu du caractère transversal de la fonction de contrôle financier et de son rattachement au ministre ayant les finances dans ses attributions, il a été suggéré que ce texte soit pris sous forme d'un décret en Conseil des ministres.

60. **Cette mission a également procédé à la revue qualité du projet de manuel de procédures de contrôle.** Il résulte de cette revue qualité que le projet de manuel de procédures n'intègre pas les changements consécutifs à la mise en œuvre des actions de rationalisation et d'allègement du circuit d'exécution de la dépense publique et la transposition des directives de l'UEMOA. Il ne prend pas en compte également les caractéristiques du programme informatique de gestion du processus d'exécution de la dépense à travers le SIGFiP, notamment les contrôles automatisés. Sa structure ainsi que la description des procédures sont complexes. Au terme de cette revue, il a été suggéré que ce projet de manuel de procédures soit profondément réaménagé en vue de le rendre conforme aux options de modernisation de la fonction de contrôle financier prônées par la LOLF, notamment le contrôle de la soutenabilité budgétaire, le contrôle basé sur les risques et le contrôle de la performance.

61. **Cette mission s'est également appesantie sur le cadre relationnel entre les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les DAAF dans la perspective de la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement et du déploiement du contrôle financier.** Ce cadre relationnel devrait reposer sur les principes directeurs suivants :

- l'ordonnateur a la qualité de contracter, constater, liquider et ordonnancer le paiement des dépenses inscrites dans le plan prévisionnel d'engagement qu'il a validé au préalable;
- les DAAF doivent être organisées selon un référentiel méthodologique pour l'organisation budgétaire et financière ; et la nomination du responsable doit obéir à des règles professionnelles rigoureuses;
- l'engagement des dépenses est de la compétence des ordonnateurs et ordonnateurs délégués;
- les ordonnateurs et ordonnateurs délégués doivent avoir accès à la chaîne rationalisée de la dépense adossée aux fonctionnalités du SIGFiP;
- les DAAF doivent avoir accès au dispositif de restitution budgétaire automatisé en vue d'assurer le suivi de l'exécution du budget de leur département;
- un guide des contrôles des opérations de dépenses intégrant les contrôles automatisés doit être élaboré et mis à la disposition des contrôleurs financiers et des DAAF ;

- le processus de mise en place des DAAF dans tous les départements ministériels, couplé avec l'extension du SIGFiP, devrait se poursuivre en vue de faciliter la mise en œuvre de ce cadre relationnel conformément aux normes définies par la nouvelle LOLF.

62. L'IGF, l'IGE et la CdC disposent d'un programme de travail annuel qui est mis en œuvre de manière satisfaisante. Néanmoins, ces institutions de contrôle accusent un besoin crucial en ressources humaines. En effet, malgré le recrutement en 2014 de deux (02) inspecteurs et de deux (02) vérificateurs et l'accueil de trois (03) diplômés de l'ENA au profit de l'IGF, deux (02) inspecteurs des finances stagiaires ont rejoint l'OTR. Un comptable gestionnaire a rejoint la CdC et une inspectrice des finances a été affectée à la DGTCP. Pour ce qui concerne l'IGE, aucun agent n'y a été affecté après celui de niveau A2 accueilli en 2014. Quant à la CdC, elle a recruté cinq (05) assistants de vérification sur douze (12) initialement prévus. Ils ont pris service le 30 mars 2015. La CdC a également bénéficié de la mise à disposition de 2 cadres administratifs. Elle se propose de lancer à nouveau, ensemble avec la fonction publique, le concours de recrutement d'autres assistants de vérification. Les travaux de construction de son siège se poursuivent. Par ailleurs, la CdC a joué son rôle d'observation des élections présidentielles 2015 avec succès. Elle a également élaboré le rapport de contrôle des fonds de campagne pour les législatives 2014.

63. **La mise en œuvre du plan d'audit 2015 impliquant le contrôle à 2 missions par équipe est en cours.** Au cours des mois de mars, avril et mai 2015, l'IGF a suspendu ces missions en raison de la conjoncture socio-politique marquée par l'organisation de l'élection présidentielle. Les missions sont reprises à partir du mois de juin 2015. Ces missions ont concerné le parc automobile du Ministère des infrastructures et des transports et l'audit de la direction du portefeuille du MEFPD. Quant à l'IGE, ses missions sur le terrain sont contraintes par le manque de chauffeurs et de véhicules pour se déployer.

64. **Les rapports de l'IGF et de l'IGE sont transmis de manière systématique à la Cour des comptes.** Pour ce qui concerne les missions effectuées en 2014, les rapports ne sont pas encore transmis car certaines missions réalisées au cours de cette année viennent d'être achevées en 2015. Ces rapports, dès qu'ils sont finalisés, seront transmis à la CdC au second semestre 2015.

65. Les travaux de relecture des projets de texte de renforcement de l'IGF et intégration de la fonction d'audit interne du MEF conformément aux préconisations de la revue fonctionnelle du MEF ne sont toujours pas réalisés. Toutefois, l'IGF a proposé depuis 2014 au MEFPD quelques textes pour renforcer ses missions.

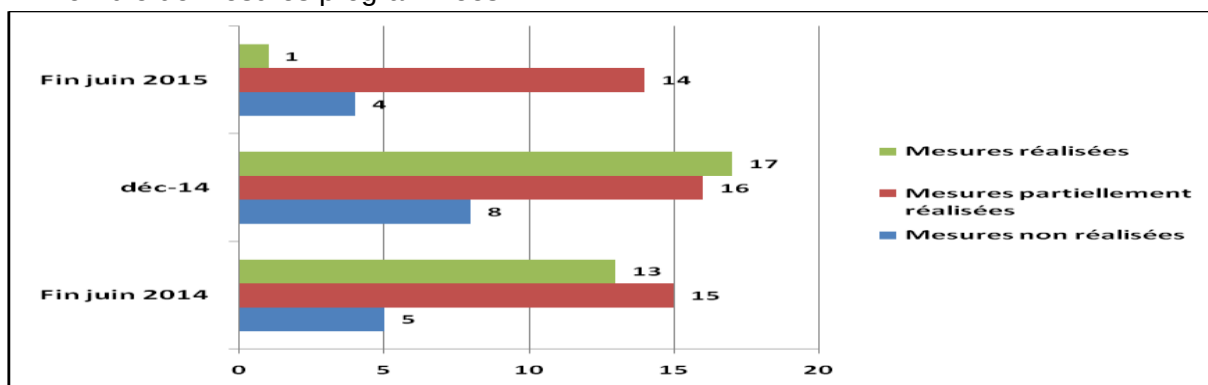
66. La CdC a reçu les comptes de gestion des trois CPE, l'avant-projet de loi règlement accompagné du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) exercice 2014 le 23 juin 2015 et le projet de loi de règlement 2014 en août 2015. Les lois de règlement, gestions 2010 et 2011 ont été votées par l'Assemblée nationale au cours de sa session d'avril 2015, consacrant ainsi le bouclage du cycle budgétaire pour ces deux années. La Cour des comptes a également élaboré le rapport sur l'exécution du budget de l'Etat, gestions 2012 et 2013, fait des observations sur les PLR 2012 et 2013 et produit la déclaration générale de conformité 2012 et 2013. Ces documents ont été transmis au Chef de l'Etat, à l'Assemblée nationale et au Gouvernement.

2.2.5. Informatisation des services (programme 5)

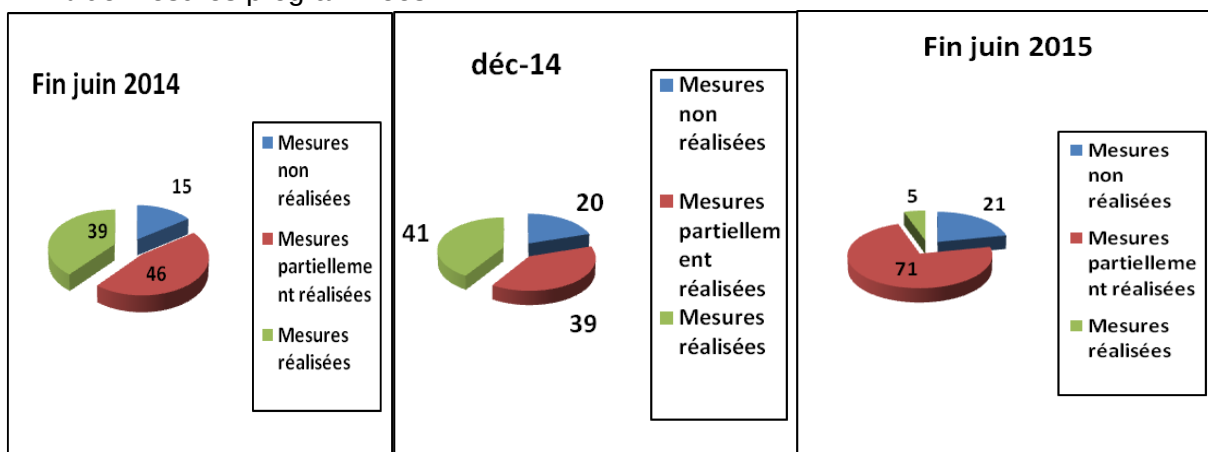
67. Ce programme vise une meilleure utilisation des TIC afin de rendre l'administration financière performante, transparente et fiable. La situation de mise en de ce programme au premier semestre 2015 est consignée dans le tableau ci-après.

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	05	15	08	20	04	21
Mesures partiellement réalisées	15	46	16	39	14	71
Mesures réalisées	13	39	17	41	01	05
Totaux	33	100	41	100	19	100

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



68. Le nombre de mesures de ce programme qui était de 33 à fin juin 2014 est de 19 à fin juin 2015 parmi lesquelles une mesure est réalisée, 14 sont en cours de réalisation et 4 non réalisées.

69. Dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelle Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) et du Plan comptable de l'Etat (PCE), un atelier a réuni les informaticiens du ministère de l'économie, des finances et de la planification du développement à Kpalimé du 16 au 20 mars 2015. Cette formation a permis de revoir en détail la nouvelle architecture de la NBE et du PCE promus par la Loi organique relative aux lois de finances n°2014-013 du 27 juin 2014 et les changements

majeurs portés par ses décrets d'application adoptés le 04 février 2015. Cette rencontre a permis aux informaticiens d'être mieux outillés en vue de l'élaboration des cahiers de charges fonctionnelles et du développement progressif et efficace des modules du SIGFiP en lien avec la feuille de route mise en place en janvier 2015 avec l'appui du FMI. Ces travaux entrent dans le cadre du processus de préparation du PLF 2016 en application des dispositions de la LOLF de juin 2014 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2016. A cet effet, les segments administratif et économique sont en cours de développement et seront opérationnels pour l'élaboration du PLF 2016 et l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016. Les travaux se poursuivront en 2016 pour les segments programmatiques et fonctionnels qui vont permettre de prendre en compte la totalité de la nomenclature budgétaire et le plan comptable de l'Etat adoptées en février 2015 par le Conseil des Ministres. Ce ré-paramétrage permettra de prendre en charge les budgets programmes dans le SIGFiP.

70. Les travaux d'évolution du module exécution du budget et du module comptabilité du SIGFiP se poursuivent, en vue de pouvoir exécuter le budget 2016 sur la base des dispositions pertinentes de la LOLF qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016. A cet effet, le MEFPD a engagé le processus d'acquisition des équipements informatiques (serveurs et ordinateurs) afin de procéder à des tests grandeur nature des applications développées par la Cellule informatique. Ce qui permettra d'utiliser le module élaboration du budget pour présenter le projet du budget 2016 et mettre en conformité les modules exécution et comptabilité avant la fin de l'année 2015.

71. Les travaux pour permettre le dialogue entre les modules informatiques de l'OTR sur les recettes et le module comptabilité du SIGFiP sont en cours, avec l'appui de la Banque africaine de développement. Une séance de travail a eu lieu le 08 juillet 2015 entre la Direction informatique de l'OTR, la Cellule informatique du MEFPD, la DGTCP, la DB et la BAD pour convenir des actions qui seront appuyées par le nouveau projet de la BAD. Cette dernière a consenti d'appuyer l'OTR dans le développement de son système d'information et son interconnexion avec le SIGFiP. Au cours de cette réunion, un schéma d'interconnexion a été proposé et validé. Conformément à ce schéma, l'OTR devra poursuivre la centralisation des données des administrations des douanes et des impôts en vue de faciliter les travaux d'interfaçage avec le SIGFiP.

72. L'expérimentation de l'échange d'informations entre le SIGFiP et le SIGMAP n'a pas été réalisée. En ce qui concerne l'interface entre le SIGFiP et le SYGADE, une réunion a été convoquée le 24 juin 2015 par le Secrétaire Général du MEF, suivie d'une série de travaux techniques entre les cadres de la Direction de la dette publique, de la Paierie générale du trésor et les informaticiens de la Cellule informatique. L'option retenue est de développer un module « gestion de la dette publique » à intégrer dans SIGFiP. Le processus de développement de ce module est en cours sur la base d'un schéma d'opérations actualisé par la Direction de la dette publique.

73. La convocation d'une séance de travail entre la Direction des finances, le Ministère de la fonction publique et la Caisse de retraites du Togo (CRT) pour l'élaboration des termes de référence en vue de la réalisation d'une étude sur l'établissement du fichier unique solde-fonction publique et son interfaçage avec la fichier pension de la CRT n'a pas eu lieu au premier semestre 2015. Cette étude préalable est nécessaire pour disposer d'une panoplie de choix alternatifs pour améliorer la maîtrise des effectifs, de la masse salariale et des pensions de retraite.

74. **La création d'une direction des systèmes informatiques (DSI) par la transformation de l'actuelle Cellule informatique n'a pas encore été réalisée.** La création de la DSI contribuerait à accélérer la réalisation coordonnée du schéma directeur d'informatisation, le

fonctionnement régulier du comité de pilotage de l'informatisation du MEF et la réalisation optimale des mesures convenues dans la feuille de route de mise en œuvre du nouveau cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques issu de la transposition des directives de l'UEMOA.

75. Au cours du premier semestre 2015, **les effectifs de la Cellule informatique ont été augmentés par la mise à disposition de deux agents volontaires du PROVONAT**. Il est indispensable de procéder à des recrutements des informaticiens au profit de cette cellule afin de lui permettre de faire face aux besoins actuels et de professionnaliser davantage la fonction informatique au sein du ministère.

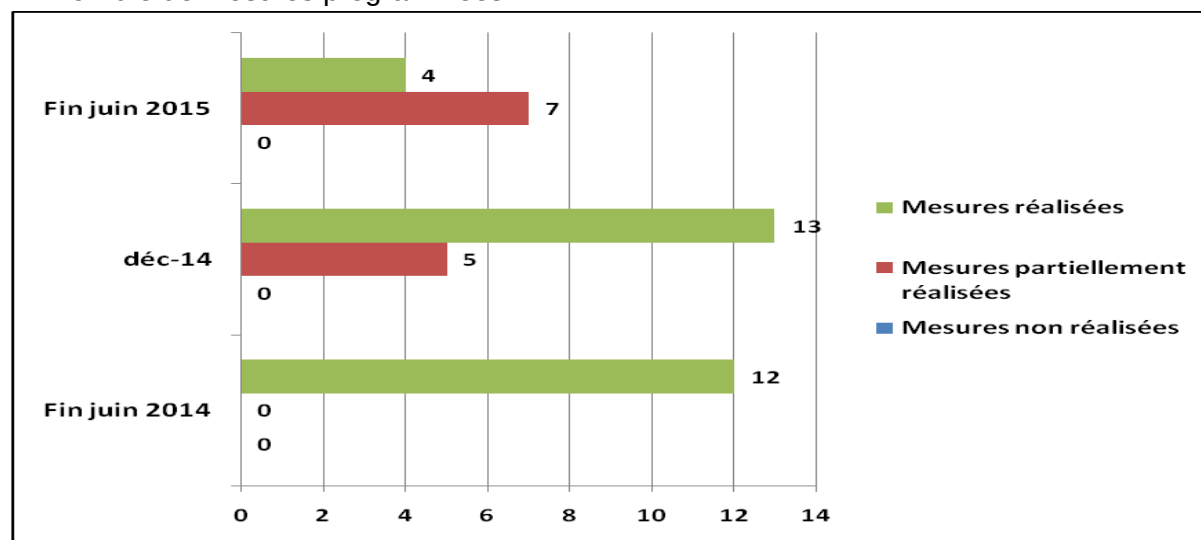
76. **La validation de la mercuriale des prix prévue en 2015 n'a pas encore eu lieu**. Depuis 2014, la Direction du contrôle financier, avec la participation du ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, a piloté les travaux d'actualisation de cette mercuriale dont la validation permettra un meilleur encadrement de la dépense publique.

2.2.6. Marchés publics (programme 6)

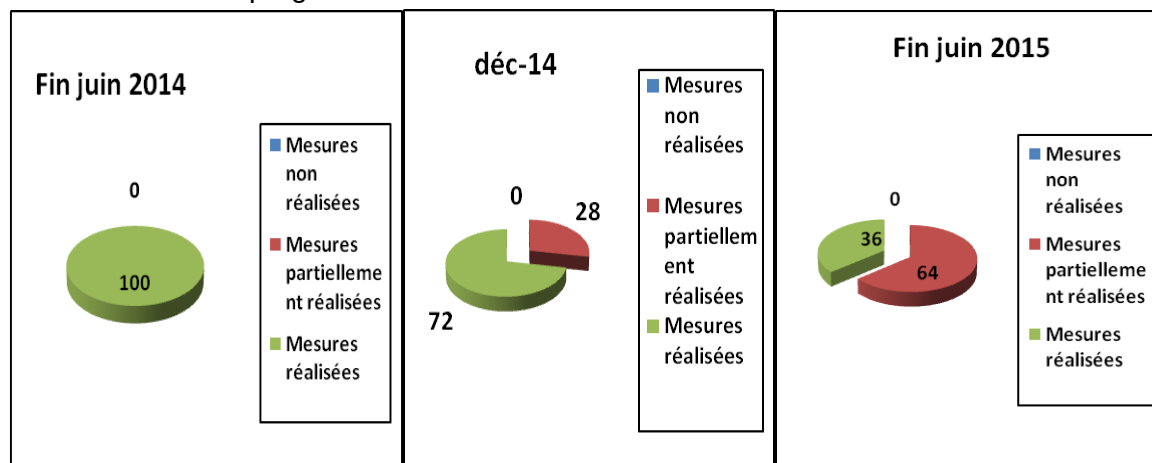
77. Ce programme vise à garantir la transparence dans l'exécution des programmes et politiques publics. L'état des lieux de l'exécution des mesures programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent de la manière suivante :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	00	00	00	00	00	00
Mesures partiellement réalisées	00	00	05	28	07	64
Mesures réalisées	12	100	13	72	04	36
Totaux	12	100	18	100	11	100

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



78. Suite à la réalisation en juin 2014 de toutes les mesures inscrites au titre de ce programme, de nouvelles mesures ont été identifiées par la DNCMP pour améliorer les objectifs fixés pour ce programme, notamment en rapport avec la relecture et la révision du code des marchés publics, la déconcentration de la direction nationale et l'utilisation des fonctionnalités du SIGMAP. A fin juin 2015, sur 11 mesures programmées, 4 mesures sont réalisées et 7 sont en cours de mise en œuvre.

79. **Les travaux de relecture du code des marchés publics se sont poursuivis au premier semestre 2015.** En janvier 2015, un atelier s'est tenu à Lomé et a permis de soumettre les résultats des travaux du comité technique restreint d'experts à l'appréciation des représentants de l'ensemble des acteurs de la commande publique pour avis et validation. Cette phase a permis de réécrire certaines dispositions des textes régissant la commande publique. En mars 2015, les différents acteurs se sont retrouvés au siège de l'ARMP pour la revue qualité des textes proposés conformément aux directives n°s 4 et 5 du 09 décembre 2005 relatives aux marchés publics dans l'espace l'UEMOA. Dans le même cadre, un atelier s'est tenu à Kpalimé du 24 au 26 juin 2015. Le projet de code révisé sera disponible au second semestre 2015 et sera transmis à l'Assemblée nationale après son adoption par le Conseil des ministres à l'initiative du MEFPD, conformément au chronogramme établi par l'ARMP.

80. **Les actions destinées à l'amélioration de l'exécution du budget de l'Etat se poursuivent.** A ce titre, la lettre de cadrage budgétaire du projet de loi de finances pour l'année 2016 signée le 03 juin 2015 a demandé aux départements ministériels de faire accompagner leurs propositions budgétaires des plans de passation des marchés. Ces plans ont été transmis dans le respect des échéances à la Direction du budget et examinés lors des conférences budgétaires organisées en août 2015. A cet effet, la lettre de relance n°2297/MEFPD/DNCMP/DSMP du 09 septembre 2015 a fixé l'échéance du 28 septembre 2015 pour la transmission à la DNCMP des PPM revus sur la base des discussions budgétaires.

81. **L'utilisation du système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) a été effective au premier semestre 2015.** A ce titre, le SIGMAP est utilisé à titre expérimental pour l'élaboration et la validation des PPM de l'année 2015. Une initiation à l'élaboration des PPM de 2016 avant fin septembre 2015 a également démarré. A fin juin 2015, vingt-trois (23) plans de passation des marchés publics (PPM) ont été validés et publiés sur le portail web de la DNCMP. Cinq (05) PPM sont en attente de validation sur un total de quatre-vingt-dix-sept (97) élaborés par toutes les autorités contractantes au titre de l'année 2015.

82. **Les travaux d'installation du SIGMAP font partie des perspectives de la DNCMP.** Elle compte poursuivre la formulation de ses observations sur les autres modules du logiciel SIGMAP et les transmettre au Cabinet 2Si pour l'amélioration de l'application. Une formation aura lieu en faveur des informaticiens en vue de permettre sa parfaite administration.

83. Dans le cadre des préparatifs pour la déconcentration de la DNCMP au niveau régional, la DNCMP, par sa correspondance du 06 mars 2015, a relancé le Ministère de la fonction publique pour faire suite à sa demande d'affectation de nouveaux agents. A cet effet, un recrutement de personnel additionnel a été réalisé au profit de cette direction. Une partie de ce personnel a déjà pris service et l'autre est en attente d'affectation par la fonction publique. En ce qui concerne les collectivités territoriales, quarante-huit (48) organes de gestion des marchés publics ont été mis en place à fin juin 2015. Le processus d'acquisition de matériels informatiques est amorcé avec l'équipe d'exécution du projet PAMOCI.

84. Après la publication des rapports des missions d'audit des marchés publics passés au titre des exercices 2010 et 2011, les procédures d'appel à concurrence ont été lancées pour le recrutement des consultants devant effectuer les audits des marchés publics passés au cours des exercices 2012, 2013 et 2014. Au sujet des marchés passés en 2012, la mission a été réalisée par le Cabinet Grant Thornton et le rapport définitif a été rendu public le 20 août 2015. Concernant les marchés passés au cours de l'année 2013, le rapport provisoire de la mission réalisée par le Consortium ACR/FCG est transmis aux autorités contractantes pour recueillir leurs observations. L'ARMP est en train d'analyser ces observations afin de les intégrer dans le rapport provisoire. La publication du rapport définitif interviendra au second semestre 2015. Le processus de recrutement d'un consultant est en cours pour l'audit des marchés publics passés au titre de l'année 2014.

85. Le renforcement des capacités des acteurs de la commande publique se poursuit au centre des services de l'ARMP. A cet effet, des sessions de formation des opérateurs économiques sur la présentation des soumissions se sont déroulées du 22 juin au 04 juillet 2015. De même, la formation et la diffusion des guides des procédures de passation des marchés, d'élaboration des DAO se poursuivent au profit des membres des CCMP et des CPMP.

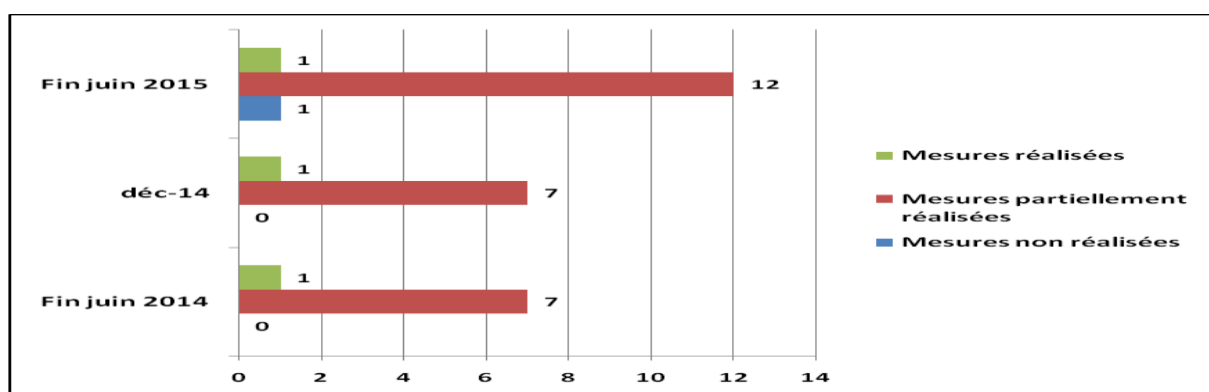
86. **Le journal des marchés publics continue à être édité suivant une fréquence hebdomadaire.** L'Agence de communication HERMES, recrutée pour concevoir les spots et affiches publicitaires sur la passation des marchés publics, a soumis son rapport de mission. Cette agence a proposé trois spots et affiches publicitaires qui sont en cours de validation. Le démarrage de la publication de ces spots et affiches publicitaires est projeté au second semestre 2015.

2.2.7. Déconcentration de l'administration financière et accompagnement de la décentralisation (programme 7)

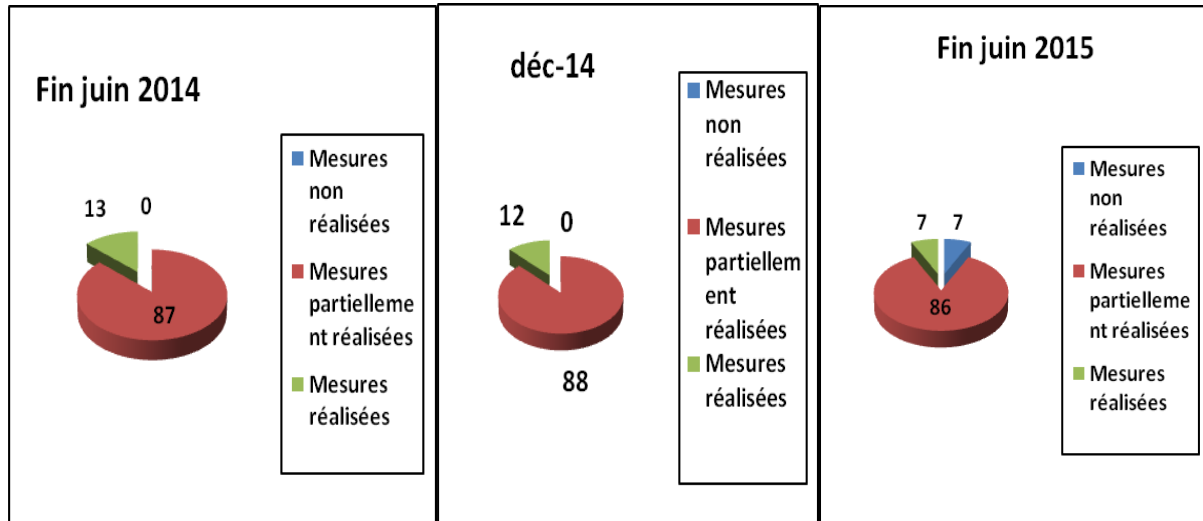
87. Ce programme vise à rapprocher l'administration financière de la population en renforçant la responsabilité des acteurs dans toutes les étapes de la dépense et de la recette. L'état des lieux de la mise en œuvre des mesures programmées se présente comme suit :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	00	00	00	00	01	07
Mesures partiellement réalisées	07	87	07	88	12	86
Mesures réalisées	01	13	01	12	01	07
Totaux	08	100	08	100	14	100

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées



88. Le nombre de mesures programmées au titre de ce programme est passé de 8 en 2014 à 14 en 2015, suite à la prise en compte de 6 nouvelles mesures suivantes : i) mener une étude diagnostique sur les ressources humaines et financières des collectivités locales, (ii) appuyer la mise en œuvre du fichier du contribuable et élaborer un plan de mobilisation des recettes, (iii) contribuer à la réorganisation des services des collectivités locales, (iv) réactiver le système FILOC (base de données des collectivités locales), (v) constituer un pool de formateurs dans le cadre du renforcement des capacités des agents des collectivités et organiser un atelier pilote et (vi) soutenir l'organisation d'un forum national sur les finances locales.

89. A cet effet, sur 14 mesures programmées à fin juin 2015, une mesure est réalisée, 12 sont en cours de mise en œuvre, une mesure est en cours de mise en œuvre et une mesure est demeurée non réalisée.

90. **L'observatoire des finances locales, qui est un cadre de concertation entre les acteurs de l'administration publique et les partenaires techniques et financiers, fonctionne depuis 2013 mais ne dispose pas encore d'un acte officiel le formalisant.** Depuis le début de l'année 2015, l'observatoire a tenu deux réunions respectivement le 10 mars et le 02 juillet. La première réunion a permis aux membres de mener des réflexions sur les différentes orientations à donner à l'observatoire et de faire une revue des travaux d'élaboration du guide du contribuable qui a été validé en décembre 2014 avec l'appui du Projet Bonne gouvernance et décentralisation de la GIZ (ProDeG/GIZ). La réunion du 02 juillet 2015 s'est focalisée sur les activités à mener dans le cadre du ProDeG/GIZ au cours de l'année 2015 et sur la finalisation du projet de texte devant formaliser l'observatoire.

91. En vue d'appuyer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des réformes des finances locales appuyées par le ProDeG/GIZ, le Ministre en charge des finances a, par note de service n°0059/MEF/SP-PRPF du 23 février 2015, mis en place un Groupe technique de travail. Ce groupe est composé des représentants du Secrétariat Permanent chargé des réformes (SP-PRPF), du ministère chargé de la décentralisation et des collectivités locales, de la Cour des comptes, de l'Office togolais des recettes, de la DGTCP, de la Direction des affaires domaniales et cadastrales, de la Direction nationale du contrôle des marchés publics, de la Direction du budget, de la Direction du contrôle financier et du ProDeG/GIZ. Ce Groupe est chargé de : (i) valider les documents de réformes des finances locales, (ii) mettre en place un plan de gestion du fichier du contribuable et celui de la mobilisation des recettes locales, (iii) identifier et mettre en place un pool de formateurs pour animer des atelier de formation des agents des collectivités locales et, (iv) aider à la préparation du forum national des finances locales.

92. Dans le cadre de la réorganisation des services des collectivités locales, ce Groupe a créé en son sein un sous-groupe chargé d'analyser les textes existants et de soumettre à sa validation les différents postes qui pourront être créés au sein des collectivités territoriales. Un projet de texte a été élaboré en prenant en compte également les avantages liés à chaque poste et en définissant le maximum et le minimum, en vue de permettre aux collectivités de pouvoir délibérer en leur sein selon leur capacité financière et d'éviter les abus.

93. Le fichier du contribuable a été élaboré dans les trois (03) communes d'intervention du ProDeG (Tsévié, Kpalimé et Sokodé). Cette expérience sera étendue à d'autres collectivités après son utilisation effective et en attendant d'autres appuis. Le processus de vulgarisation du guide du contribuable, élaboré et validé en décembre 2014, est en cours dans les trois (03) communes précitées.

94. L'étude diagnostique des ressources humaines et financières des collectivités locales a été menée au premier semestre 2015 et le rapport est disponible. Ce rapport tient compte de l'analyse des besoins nécessaires à l'élaboration des organigrammes des communes.

95. En vue de renforcer les capacités des agents des collectivités locales, le Gouvernement est en train de mettre en place un pool de formateurs. Les thèmes devant être dispensés au pool de formateurs ont été identifiés ainsi que les experts pour assurer les formations. Un appel à

candidature a été lancée et le recrutement des membres du pool a été réalisé. La formation des membres de ce pool s'est déroulée du 17 au 28 août 2015 à Kpalimé.

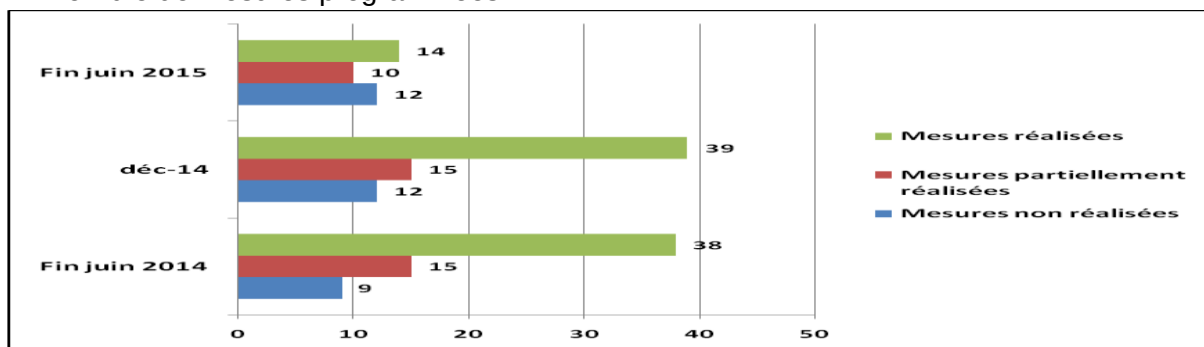
96. Un forum national sur les finances locales sera organisé au second semestre 2015 avec l'appui du ProDeG. Il portera sur les échanges d'expériences des meilleurs pratiques dans la gestion des collectivités territoriales.

2.2.8. Amélioration du système de comptabilité de l'Etat et de restitution des données de l'exécution budgétaire (programme 8)

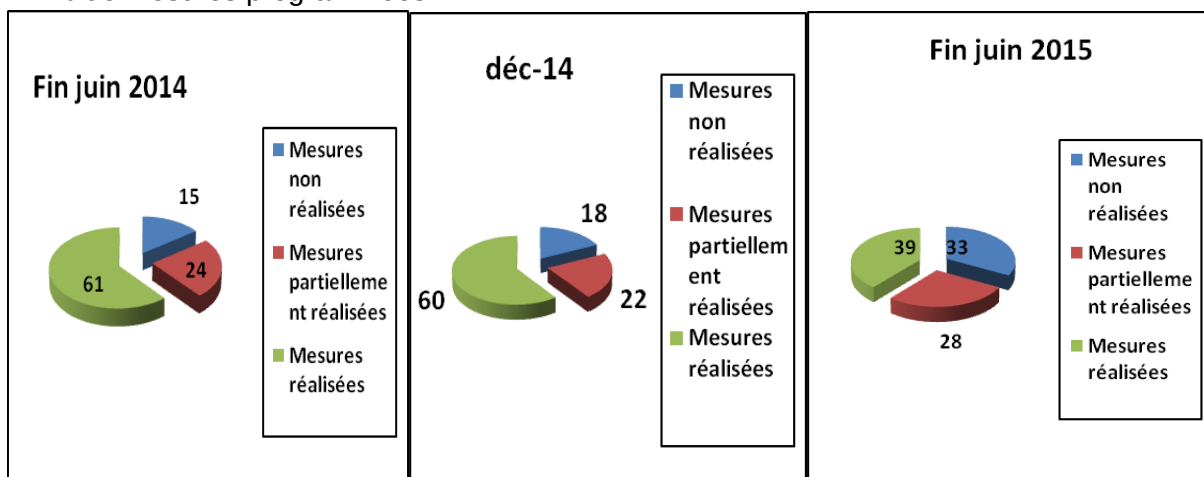
97. Ce programme vise l'amélioration de la transparence et de la lisibilité des données sur la gestion des finances publiques via des outils destinés à rendre compte de la gestion publique, en l'occurrence la tenue de la comptabilité publique, la production de la balance des comptes, la production des comptes de gestion et l'élaboration des documents destinés tant à l'Assemblée nationale qu'au public. L'état des lieux de la mise en œuvre des mesures se présente comme suit :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	09	15	12	18	12	33
Mesures partiellement réalisées	15	24	15	22	10	28
Mesures réalisées	38	61	39	60	14	39
Totaux	62	100	66	100	36	100

En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées :



98. A fin juin 2015, l'évaluation renseigne 14 mesures réalisées, 10 en cours de réalisation et 12 non réalisées sur un total de 36 mesures programmées.

99. Les concertations entre la Cellule informatique, la DGTCP et l'OTR sur la centralisation comptable des recettes et leur prise en charge dans SIGFiP se poursuivent avec l'appui de la BAD à travers le projet gouvernance fiscale en cours de préparation. En effet, une des composantes de ce projet vise la connexion entre l'ensemble des sites de l'OTR et les autres systèmes existants dans le dispositif national de gestion économique, comptable et financière dont le SIGFiP. Une mission de la BAD s'est déroulée à Lomé du 01 au 08 juillet 2015 pour finaliser ledit projet.

100. Les séances mensuelles de rapprochement des données d'ordonnancement et de prise en charge des dépenses entre la DF/DFCEP et les CPE sont organisées en prévision de chaque clôture mensuelle. Ces séances, qui sont d'une grande utilité pour améliorer la qualité des données et des restitutions du SIGFiP, ne sont pas encore formalisées par un texte.

101. **Le nouveau plan comptable de l'Etat (PCE) et la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE), conformes à la directive de l'UEMOA, ont été adoptés par décrets en Conseil des Ministres le 4 février 2015 sans pour autant que ces décrets ne soient publiés.** La signature de ces décrets et leur vulgarisation permettront leur mise en application efficiente, conformément à la feuille de route de mise en œuvre du nouveau cadre légal et réglementaire issu de la transposition des directives portant cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA. Cette feuille de route a été élaborée et adoptée en janvier 2015 avec l'appui du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques. En vue de renforcer ce processus, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique, par note de service n°030/MEF/S/DGTCP/CAT/2015 du 16 juin 2015, a mis en place un comité pour la mise en œuvre du nouveau PCE.

102. **Le projet de nomenclature des pièces justificatives des recettes a été mis à jour par la DGTCP.** Il sera mis à la disposition de l'OTR, de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'Inspection Générale d'Etat, de la Direction des Finances et de la Direction du Contrôle Financier pour recueillir leurs observations.

103. **L'automatisation de la production du TOFE à partir du SIGFiP n'est pas encore effective suite à la non réalisation de certains préalables, notamment la ventilation exhaustive des recettes dans la balance générale des comptes du Trésor, la prise en charge non exhaustive des flux d'investissement public sur financement extérieur etc.** En plus de la formation sur le cadre d'analyse minimum du TOFE prescrit par la directive de l'UEMOA organisée à Kpalimé du 08 au 12 juin 2015 conjointement par le programme d'appui institutionnel de l'Union européenne et la Commission des finances de l'UEMOA, les cadres chargés du TOFE à la DE ont été formés par Afritac de l'Ouest sur l'élaboration du TOFE selon le MSFP 2001 du FMI du 20 juillet au 07 août 2015. La directive impose la production d'un cadre d'analyse minimum, l'élargissement du champ de couverture du TOFE et l'utilisation de la BGCT comme source principale de données pour l'administration centrale. La Direction de l'Economie commencera, à titre expérimental, l'élaboration du TOFE conforme au MSFP 2001 à partir du troisième trimestre 2015 en attendant le 1^{er} janvier 2016. Par ailleurs, le délai de production du TOFE est en constante amélioration. En effet, le TOFE à fin 2014 a été produit en mai 2015, celui à fin mars l'a été en juillet 2015, et celui à fin juin en août 2015.

104. **L'établissement des notes d'accord se poursuit entre l'OTR et la DGTCP.** Ces notes contribuent à l'amélioration de la qualité des données sur les recettes publiques en distinguant nettement les recettes liquides de celles non liquides, de manière à faciliter leur comptabilisation.

105. **L'exercice de production des comptes de gestion des comptables principaux de l'Etat et du compte administratif s'est poursuivi en 2015 dans le respect des délais prescrits (au plus tard fin juin de chaque année).** Les comptes de gestion des comptables publics de 2014 ont été transmis à la CdC le 19 juin 2015, respectant ainsi l'échéance réglementaire de fin juin. Leur qualité s'améliore davantage et leur mise en état d'examen permet à la Cour des comptes d'accomplir ses diligences dans de bonnes conditions.

106. **Pour réduire l'ampleur des travaux lors de la clôture annuelle des comptes, il a été proposé à la DGTCP d'organiser une clôture infra annuelle à la fin du premier semestre de chaque année.** La DGTCP manque de ressources financières pour former les comptables des structures déconcentrées avant l'utilisation de cette procédure.

107. **Le PLR de 2014 a été produit et transmis à la CdC au début du mois d'août 2015. Un manuel de procédures d'élaboration du compte général de l'administration des finances et du projet de loi de règlement a été conçu** avec l'appui du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques. Il a été validé au cours d'un atelier de formation organisé le 13 janvier 2015 à Lomé.

108. **La tenue de la comptabilité-matières n'est pas encore effective** en dépit des formations organisées durant les dernières années. En outre, la DCP a élaboré un projet de décret de transposition de la directive de l'UEMOA sur la comptabilité-matières en instance de transmission pour adoption en Conseil des ministres.

109. **Le tableau des opérations financières de l'Etat ainsi que le tableau de bord de l'exécution budgétaire sont produits régulièrement** en dépit de quelques retards dus essentiellement à la communication par la BCEAO de la position nette du Gouvernement (PNG). Le TOFE est produit à partir des extraits de la balance générale du compte du Trésor (BGCT) complétés par d'autres données primaires. En effet, la BGCT ne donnant pas assez de détails sur les catégories des recettes par nature, les données primaires sont recueillies auprès de l'OTR et conciliées avec les montants globaux produits dans la BGCT. Il en est de même des investissements dont le captage dans le SIGFIP n'est pas encore optimal. A ce sujet, un retraitement extra SIGFIP est opéré par la Direction de financement et du contrôle de l'exécution du plan et communiqué à la Direction de l'économie pour intégration dans le TOFE. C'est aussi le cas pour les dépenses salariales pour lesquelles un retraitement extra SIGFIP est fait par la Direction des finances pour prendre en compte les retenues sur salaires et d'autres opérations impactant la masse salariale.

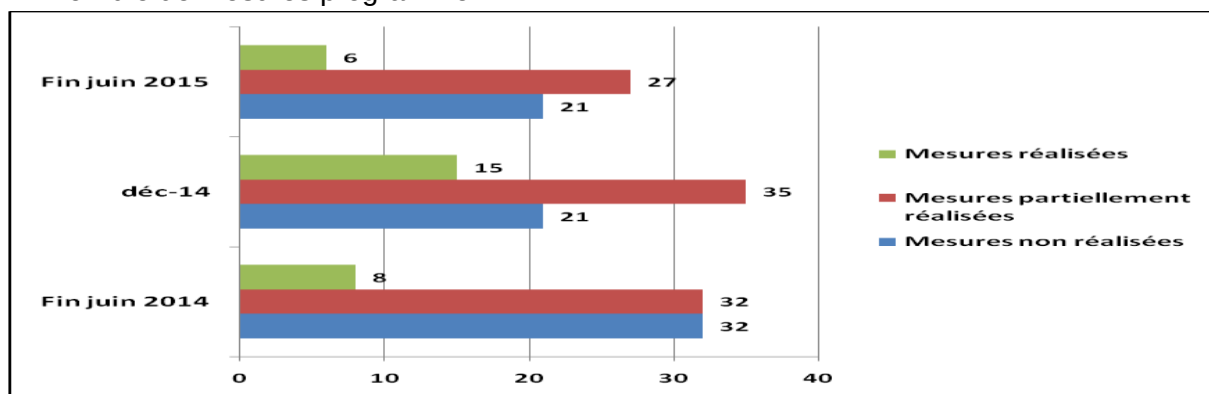
2.2.9. Renforcement des capacités (programme 9)

110. Ce programme vise à fournir au ministère de l'économie et des finances les moyens humains bien formés pour lui permettre de remplir ses missions, notamment dans la perspective de la mise en œuvre des directives portant cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA.

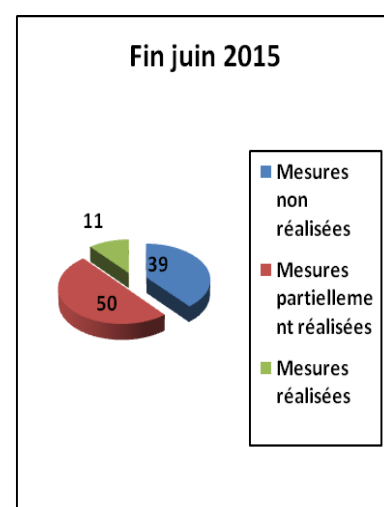
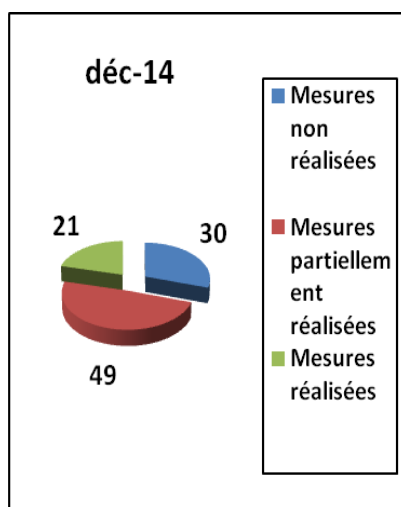
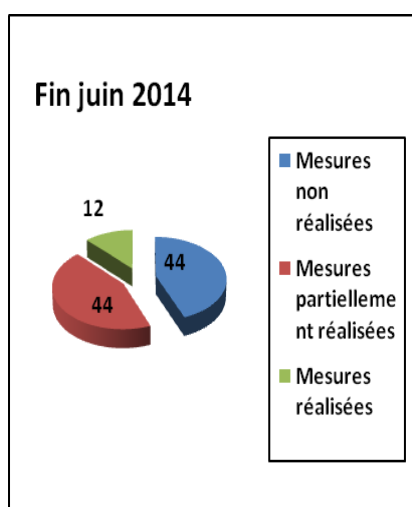
111. A fin juin 2015, l'état des lieux de la mise en œuvre des mesures programmées se présente comme suit :

Répartition des mesures	Fin juin 2014		Décembre 2014		Fin juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	32	44	21	30	21	39
Mesures partiellement réalisées	32	44	35	49	27	50
Mesures réalisées	08	12	15	21	06	11
Totaux	72	100	71	100	54	100

En nombre de mesures programmé



En % de mesures programmées



112. Sur 54 mesures programmées, 06 sont réalisées, 27 le sont partiellement et 21 n'ont pas connu de début de réalisation.

113. **La charte de formation du MEF a été validée en 2014 et soumise à l'approbation du Ministre de l'économie, des finances et de la planification du développement.** Sa dissémination et sa mise en œuvre sont tributaires de son approbation par le MEFPD, afin d'inscrire les formations sous l'optique de la gestion des ressources humaines. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

114. **Le programme prioritaire de formation aux métiers de finances publiques (PPF-MFP) a été actualisé en juillet 2015 pour la période 2015-2017** sur la base à la fois des résultats du bilan des compétences conduit par le Cabinet Deloitte en 2014 et de l'identification des besoins

réalisée avec l'appui du Comité technique de formation. Il convient de préciser que certains modules de formation élaborés avec l'appui du FMI sont disponibles. De même, le Comité technique de formation a élaboré les termes de référence pour ces formations dont certains ont été soumis pour financement au projet PAMOCI. Certaines composantes desdites formations entrent dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA.

115. La mise en œuvre du devis programme du MEF de la composante appui à la gestion des finances publiques du deuxième projet d'appui institutionnel de l'Union européenne démarré en juillet 2014, s'est poursuivie en 2015. A cet effet, quelques acquisitions pour renforcer les capacités des directions et la réalisation de certaines formations, notamment la formation des contrôleurs financiers à l'évolution de la fonction de contrôle en ligne avec les directives de l'UEMOA.

116. Dans le cadre de la modernisation du contrôle financier, le projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques a organisé une formation au profit des cadres des directions impliquées dans l'exécution budgétaire y compris ceux des ministères sectoriels prioritaires. Cette formation a été consacrée à la présentation (i) des principales orientations de la réforme relative au contrôle financier, (ii) des attributions et de l'organisation de la Direction nationale du contrôle financier (DNCF), (iii) du contenu d'un manuel de procédures adéquat et (iv) des grandes lignes du cadre relationnel entre les ordonnateurs, les DAAF et les contrôleurs financiers. Les échanges de cet atelier ont permis une large concertation avec les responsables des directions du MEFPD, des DAAF et des responsables des organismes autonomes, notamment les universités, les CHU etc.

117. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs de la commande publique s'est poursuivi avec la formation des opérateurs économiques sur la présentation des soumissions. Deux sessions d'appui technique sur les procédures de passation des marchés publics ont été organisées au profit des agents de l'Office togolais des recettes (OTR).

118. Dans le cadre de la redynamisation des travaux d'analyse du budget et des rapports qui sanctionnent son exécution, les cadres de la Cellule d'analyse budgétaire de l'Assemblée nationale ont suivi une formation animée par Pôle Stratégies de développement et finances publiques de Dakar du 12 au 16 janvier 2015 à Lomé.

119. Le rapport de la deuxième phase de l'audit organisationnel et fonctionnel du MEF relative à l'analyse des effectifs, des emplois et des compétences, réalisée en 2014 par le cabinet Deloitte avec l'appui du FMI a été soumis aux autorités du MEF en janvier 2015. Des fiches d'emploi ont été élaborées pour les postes de directeurs généraux, de directeurs et de chefs division, ainsi que différents outils pour asseoir la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. L'adoption du texte organisant le ministère ainsi que de son nouvel organigramme, permettra d'utiliser ces fiches d'emplois et d'entamer la dernière phase de l'audit stratégique et organisationnel consacrée à l'élaboration d'une stratégie de formation de moyen terme.

Le premier semestre 2015 est caractérisé par la mise en place du nouveau Gouvernement après les élections présidentielles d'avril. Durant cette période, le Gouvernement a adopté, en février 2015, des décrets d'application de la Loi organique N° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (décrets portant RGCP, NBE, PCE, TOFE). Le Gouvernement avec l'appui du Fonds Monétaire International s'est doté en janvier 2015 d'une feuille de route complète et séquencée pour la mise en œuvre du nouveau cadre légal et réglementaire de la gestion des finances

publiques au Togo. De même, les institutions de l'Etat ont élaborées leur budget programme 2015-2016 avec l'appui du cabinet Canadien ICDI recruté à cet effet.

Le premier semestre 2015 a été également marqué par la poursuite des travaux de mise en place du guichet unique du commerce extérieur au niveau des frontières terrestres notamment le poste d'Aflao, et par l'inauguration du poste à contrôle juxtaposé de Noépé à la frontière avec le Ghana. Les travaux de relecture du code des marchés publics se sont poursuivis et la finalisation du projet de code révisé des marchés publics est prévue pour le premier semestre 2015. Le vote par l'Assemblée Nationale, des lois de règlement, gestions 2010 et 2011 ont été voté par l'Assemblée Nationale consacrant ainsi le bouclage du cycle budgétaire pour ces de années. La haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a été créée par une loi votée en juillet par l'Assemblée Nationale.

L'état de mise en œuvre des mesures de réformes des finances publiques au premier semestre, a tenu compte du plan d'activités résultant du PA-RGF 2015-2017. Ce glissement a permis de prendre en compte de nouvelles mesures relatives à la réforme de l'administration fiscale (OTR) et à l'appui aux réformes des finances locales.

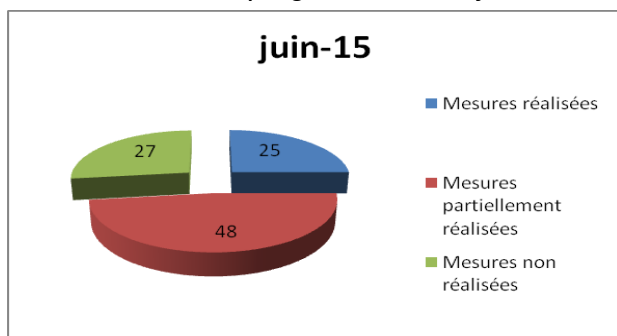
Globalement, les résultats de la mise en œuvre des mesures programmées au premier semestre 2015, se présentent de la manière suivante :

Répartition des mesures	Juin 2014		Juin 2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Mesures non réalisées	82	30	78	25
Mesures partiellement réalisées	171	63	146	48
Mesures réalisées	20	7	83	27
Totaux	273	100	307	100

*Etat de mise en œuvre des mesures de réformes à fin juin 2015 a tenu compte du plan d'activités résultant du PA-RGFP 2015-2017

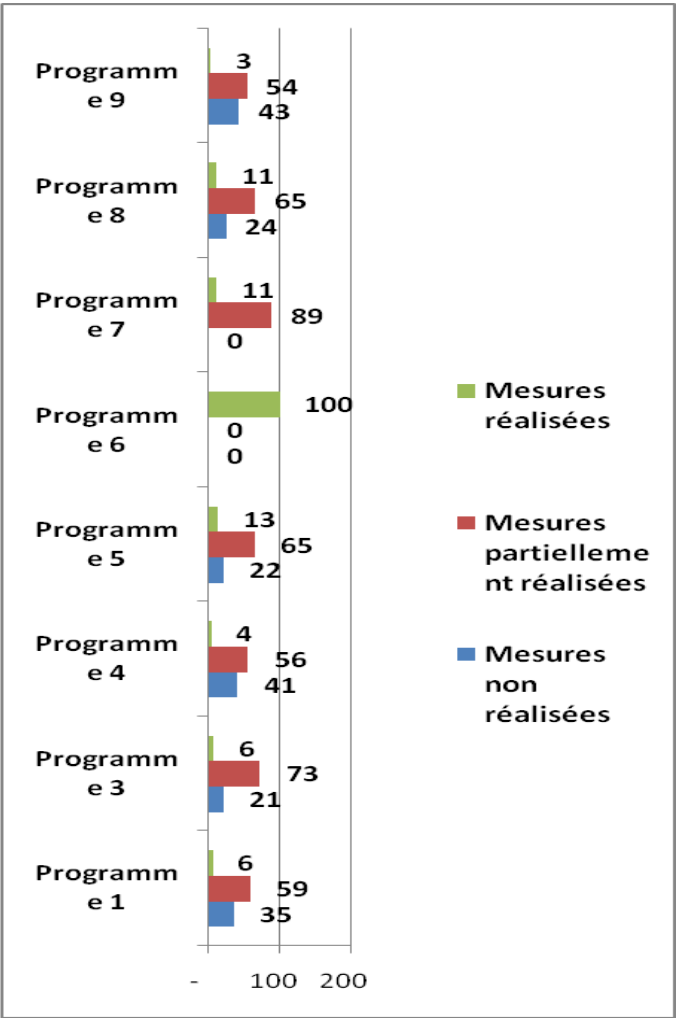
A fin juin 2015, sur 307 mesures programmées, 27% sont réalisées, 48% sont partiellement réalisées et 25% ne sont pas réalisées.

En % de mesures programmées en juin 2015

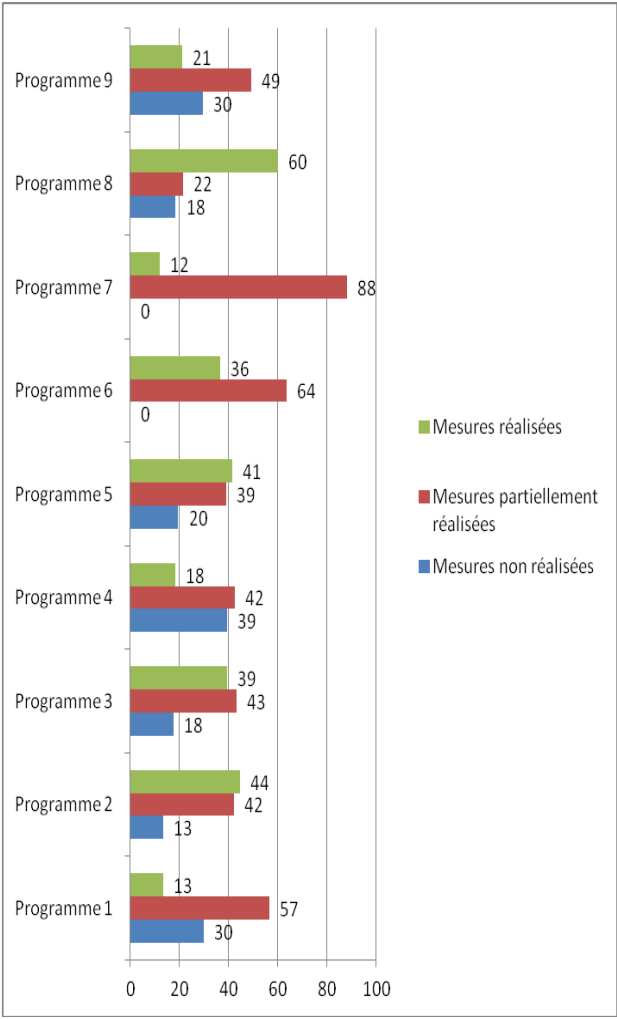


3.2. Résultats par programme en % de réalisation des mesures

Résultats de la mise en œuvre du PA-RGFP en 2014



Résultats de la mise en œuvre du PA-RGFP en 2015



4. Evaluation de la mise en œuvre des mesures de réformes dans les différents départements ministériels à fin juin 2015

Au total à fin juin 2015, sur les 149 mesures programmées, 13 sont réalisées, 105 en cours de réalisation et 31 non réalisées soit 79% des mesures réalisées ou en cours de réalisation.

4.1 Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

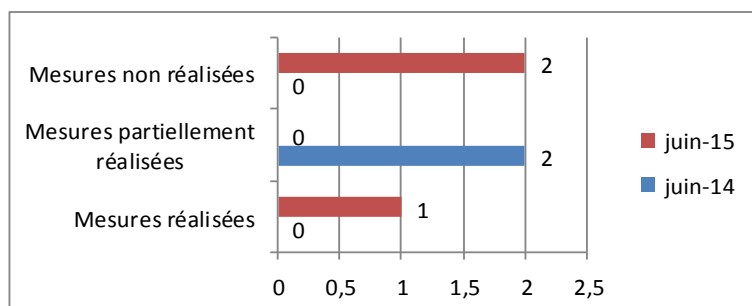
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	1	33
Mesures partiellement réalisées	2	100	2	-	0	0
Mesures non réalisées	0	0	-	1	2	67
Totaux	2	100	3		3	100

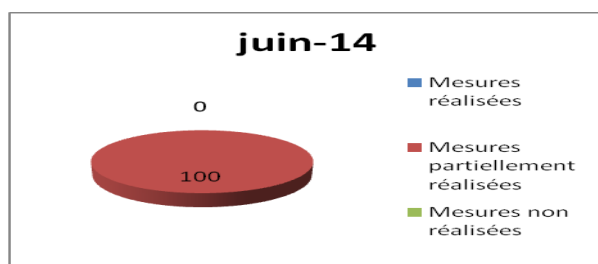
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	2	20
Activités partiellement réalisées	2	20
Activités non réalisées	6	60
Totaux	10	100

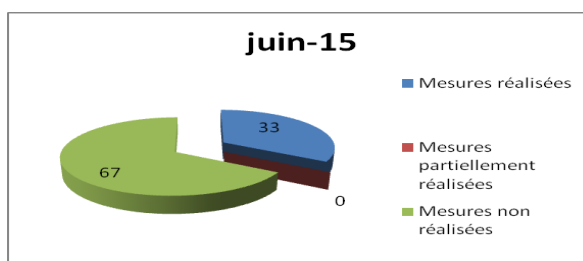
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au cours du premier semestre, sur les trois (3) mesures programmées, une (1) a été réalisée. Soit un taux de réalisation de 33%.

1 - Mesures totalement réalisées au cours du premier semestre

Mise en place d'un cadre pour l'opérationnalisation du fonds national de la finance inclusive

La direction de la promotion de la finance inclusive a été opérationnalisée avec la nomination d'un directeur. Une mission d'étude et d'échange a également été organisée au Sénégal pour s'inspirer de leurs pratiques en matière de promotion de la microfinance. A ce jour, l'acquisition des équipements et la mise à disposition de la direction en ressources humaines est en cours.

2 - Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Il s'agit de la création du fonds d'appui au mécanisme de protection sociale des artisans et le renforcement de l'opérationnalisation du fonds national de la finance inclusive. Ces deux mesures ont été réservées pour le second semestre.

4.2 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

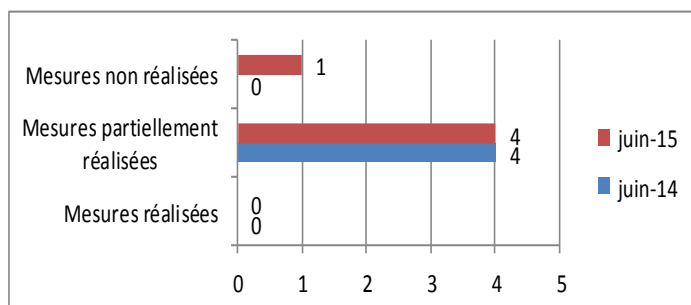
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	100	2	-	4	80
Mesures non réalisées	0	0	-	3	1	20
Totaux	4	100	5		5	100

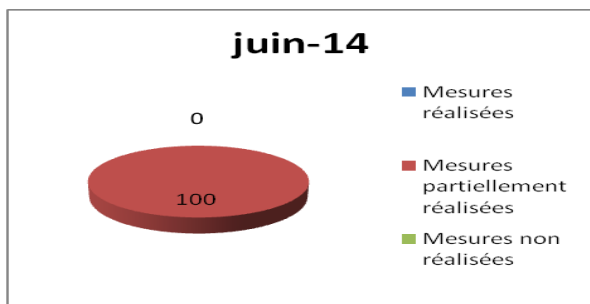
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	6	75
Activités non réalisées	2	25
Totaux	8	100

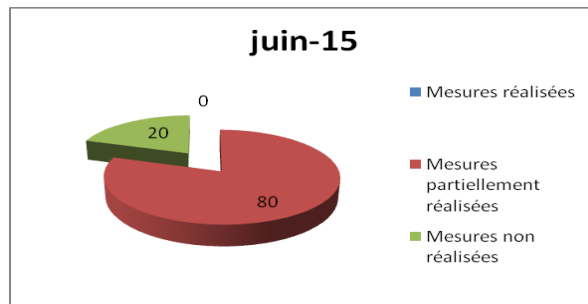
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre sont au nombre de trois (04).

Il s'agit de :

✚ Coordination des actions du ministère

- **Elaboration des textes portant attributions et organisation du Ministère**

Il s'agit d'une mesure de 2014. Au premier semestre 2015, l'avant-projet de décret est élaboré, examiné, validé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

✚ Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur

- **Adoption du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur**

Il s'agit de la suite de la réforme portant sur réglementation de l'enseignement supérieur au Togo. Elle vise à doter le MESR d'outils permettant d'assurer une meilleure gestion des dossiers à disposition. Au premier semestre 2015, le projet de loi a été élaboré et examiné.

- **Renforcement des capacités des présidents d'universités et directeurs d'établissement en gouvernance universitaire**

Après identification des besoins de formation et l'élaboration des TDR, les modules de formation ont été examinés et validés au premier trimestre. La préparation matérielle et les dispositions financières sont en cours pour la tenue de la session de formation.

✚ Amélioration du système d'information du sous-secteur

- **Conception des annuaires statistiques de l'ESR pour les années 2012-2013 et 2013-2014**

Plusieurs réunions ont eu lieu à la Direction de la Prospective, de la Planification et de l'évaluation (DPPE) pour la préparation de la collecte. Les équipes techniques ont été déployées sur toute l'étendue du territoire pour la collecte.

✚ Renforcement du cadre juridique pour la promotion de la recherche

- **Adoption du projet de décret portant politique nationale de la recherche au Togo**

Démarrée depuis 2014, cette réforme n'a pas connue une avancé significative au premier trimestre 2015. Les TDR sont élaborés et validés, l'élaboration de l'avant- projet de texte est en cours par une équipe technique qui a été mise en place.

- **Adoption du projet de loi portant statut des chercheurs**

Une équipe a été mise en place au cours du premier trimestre. Les termes de références sont élaborés et les données sont en train d'être collectées et analysées auprès des personnes.

2- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Au cours du premier semestre, le nombre de mesure non réalisée est égal à un (01) et se présentent comme suit :

Création et mise en œuvre de la nouvelle carte universitaire

- adoption du projet de décret portant création de la carte universitaire,
- réalisation des études de faisabilité pour la création de la carte universitaire au Togo.

4.3 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

A- Domaine de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

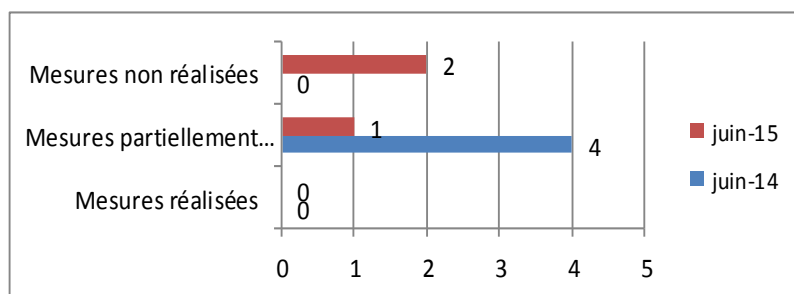
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	100	1	0	1	33
Mesures non réalisées	0	0	-	2	2	67
Totaux	4	100	3		3	100

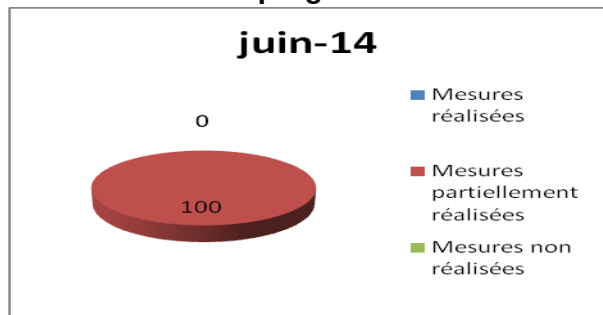
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	3	50
Activités non réalisées	3	50
Totaux	6	100

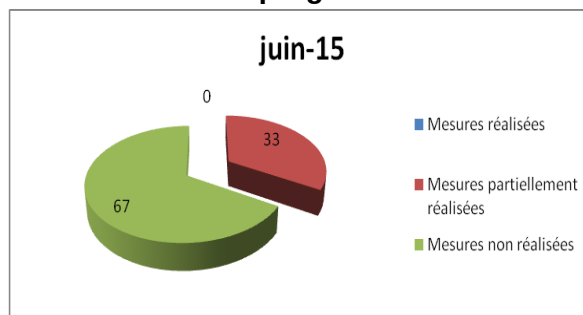
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Pour le compte du premier semestre 2015, le ministère de la Fonction Publique a inscrit dans sa matrice triennale glissante, 4 mesures déclinées en activités. Après six mois de mise en œuvre de cette matrice, il est à noter que les 4 mesures qui y sont inscrites, sont en cours de réalisation et se présentent comme suit :

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

La mesure partiellement réalisée au cours du premier semestre se présente comme suit :

✚ Valorisation et rationalisation des ressources humaines de l'Etat

La révision du cadre juridique de la fonction publique n'a obtenu de financement de même que celle liées à la promotion des échanges de bonnes pratiques. Concernant l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur de la formation permanente des agents publics, il a été élaboré et adopté depuis 2014, le contrat est en cours d'approbation avec le consultant chargé de le réaliser.

Du côté de l'organisation des recrutements sensibles au genre et aux personnes en situation de handicap ; seul l'organisation matérielle du concours a été réalisée durant le premier semestre grâce à l'accord financement.

2- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Les mesures non réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

✚ Promotion de valeurs et principes du service public et de l'administration publique

Les activités suivantes étaient prévues dans cette action, il s'agit de :

L'adoption du code d'éthique et de déontologie des agents publics, mise en place et opérationnalisation du comité d'éthique et de déontologie dans l'administration publique.

Réorganisation de l'ENA et des autres instituts et centres de formation administrative

Cette action se décline en activités suivantes :

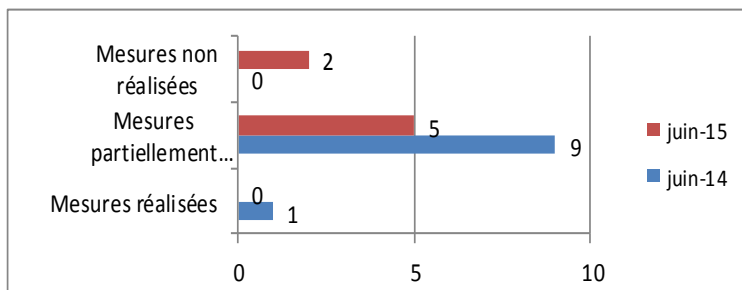
Recrutement d'un cabinet de consultants. L'adoption du plan de développement du Centre Formation Accélérée Continue (CFAC). Cette activité non prévue pour l'année 2015 dans matrice triennale glissante, apparue comme action de réforme dont la réalisation serait salubre, dans le cadre du renforcement des capacités des agents publics est malheureusement non réalisée faute de financement.

B- Domaine du Travail

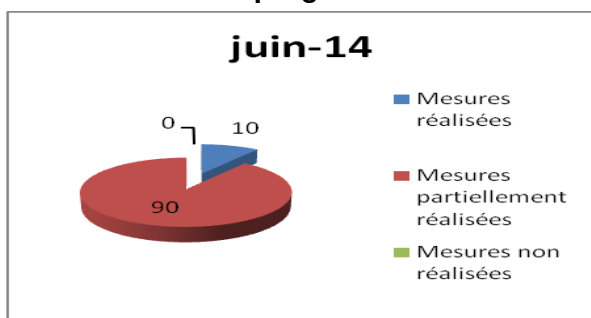
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	10	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	9	90	7	-	5	71
Mesures non réalisées	0	0	-	-	2	29
Totaux	10	100	7		7	100

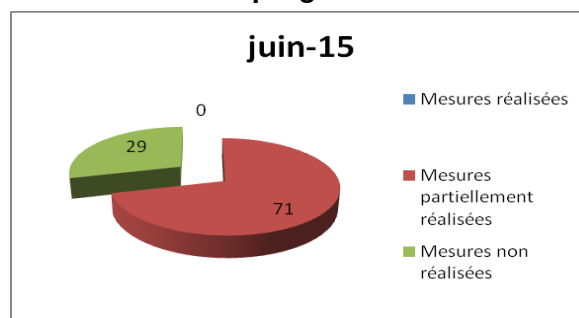
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Pour le premier semestre, sur sept actions programmées aucune n'est réalisée totalement. Cinq mesures sont en cours de réalisation. Deux mesures dépendent entièrement de la programmation du conseil des ministres.

L'état de mise en œuvre se présente comme suit :

1- Activités partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

+ Elaboration du programme stage embauche (PSE)

Le programme est élaboré. Il reste le financement et la mise en œuvre.

+ Elaboration et la vulgarisation des textes d'agrément des bureaux de placement payant

Le texte a été élaboré, validé en atelier national regroupant les acteurs impliqués puis validé en session du Conseil National du Travail du 05 au 06 mars 2015. La prochaine étape est la soumission pour adoption par le gouvernement.

+ Elaboration de la stratégie de la migration de la main d'œuvre

Une équipe technique a été mise en place pour l'élaboration de la stratégie. Un consultant a été recruté avec l'appui de la CEDEAO pour suivre l'équipe technique. Un plan d'action des différentes étapes du processus a été élaboré.

+ Mise en place de l'observatoire de l'emploi et de la formation

Les projets de textes d'autonomisation de l'observatoire ont été élaborés et soumis au cabinet du ministère mais le processus n'a pas évolué suite à la démission du gouvernement.

+ Mise en place un outil méthodologique d'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle

Le Togo a été impliqué dans la mise en place d'un outil régional dans le courant de mars avril 2015. Un plan d'action a été mis en place pour une expérimentation de l'outil par chaque service d'inspection en vue de sa finalisation et de son appropriation nationale. Un atelier de restitution est prévu dans le courant du mois de novembre.

2- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

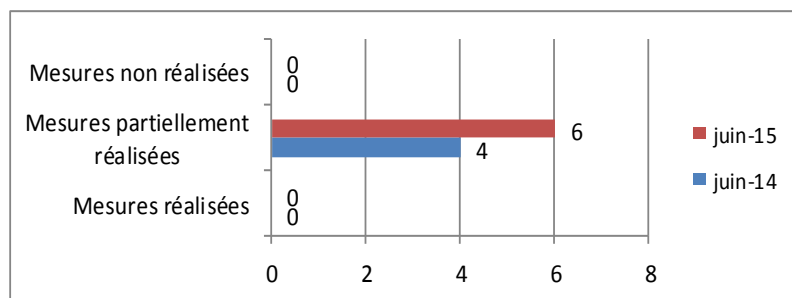
Les activités non réalisées au cours du premier semestre sont essentiellement l'adoption de la politique nationale de protection sociale et de la politique nationale du travail par le gouvernement.

4.4 Ministère des Postes et de l'Economie Numérique

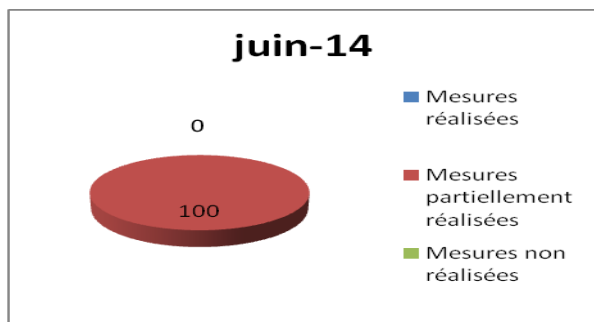
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	100	4	-	6	100
Mesures non réalisées	0	0	-	2	0	0
Totaux	4	100	6		6	100

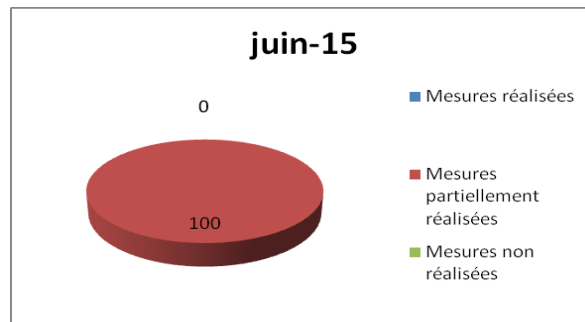
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Pour le premier semestre, les six (06) mesures programmées sont en cours de réalisation.

✚ Coordination des actions du ministère

L'arrêté portant organisation du ministère des postes et de l'économie numérique est élaboré et transmis au ministère de l'économie, des finances et de la planification du développement pour avis avant l'accord du Premier ministre.

✚ Planification et programmation des actions du ministère

Le budget programme 2015-2017 a été élaboré.

✚ Promotion d'une gestion performante des opérateurs existants et introduction de nouveaux acteurs

Le processus d'introduction d'un troisième opérateur de téléphonie mobile démarré en juillet 2014 se poursuit.

Le projet de transformation du groupe Togo Télécom (Togo Télécom et Togo Cellulaire) a démarré en mars 2015. Plusieurs actions sont entamées afin d'optimiser l'utilisation des ressources des deux opérateurs. Ces actions visent essentiellement, l'amélioration des performances à travers, notamment, une gestion plus rationnelle des deux opérateurs et un renforcement de leur capacité d'investissement afin de renouveler, de réhabiliter ou d'acquérir des équipements et de construire de nouvelles infrastructures de télécommunications. A cet effet, des consultants ont été commis, sous l'impulsion du ministre des postes et de l'économie numérique, pour aider à la définition de meilleures approches.

Le processus d'actualisation des cahiers des charges des opérateurs a démarré avec pour finalité, l'octroi d'une licence 4G à Togocel, et des licences 3G/4G à Moov Togo.

Tous les points de présences postales, objet d'une convention entre le ministère et la Société des Postes du Togo (SPT) pour la réalisation des projets pilotes dans le cadre du service universel sont mis en exploitation. Un rapport est élaboré à cet effet en juin 2015.

Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel

Dans l'objectif de sécuriser les activités en ligne dans un contexte où le numérique devient de plus en plus incontournable, il s'avère nécessaire de faire de la protection des données à caractère personnel, une priorité.

Dans cette perspective, le premier draft du projet de loi sur la protection des données à caractère personnel est élaboré.

Pour prendre en compte les nouvelles attributions du MPEN, deux décrets ont été élaborés et adoptés. Il s'agit du décret N° 2015-027/PR du 27 mars 2015 portant modification du décret N° 2012_004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres et du décret N° 2015-028/PR du 27 mars 2015 portant modification du décret N° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels.

Le projet de politique sectorielle de la poste est élaboré et le processus de sa validation en atelier national est en cours.

Plusieurs décrets et arrêtés ont été élaborés pour renforcer le cadre institutionnel de l'Autorité de Régulation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P), notamment le décret portant organisation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCE) et le décret sur le service universel.

Mise en œuvre du projet WARCIP

La mise en œuvre du projet WARCIP, Programme régional ouest-africain de développement des infrastructures de communications (en anglais, West Africa Regional Communications Infrastructure Program – WARCIP), démarré en 2012, se poursuit. Entre autres actions, le contrat relatif à l'étude portant création d'une société de patrimoine du « carrier hôtel » et de l'IXP a été signé le 13 février 2015 entre le ministère et le consortium CADMOS/BIRD&BIRD/JIDCOM/KPMG.

Les termes de références (TDR) pour l'étude relative à l'aménagement numérique du territoire sont élaborés. Le lancement du processus de passation du marché est prévu dans le courant du 4ème trimestre 2015.

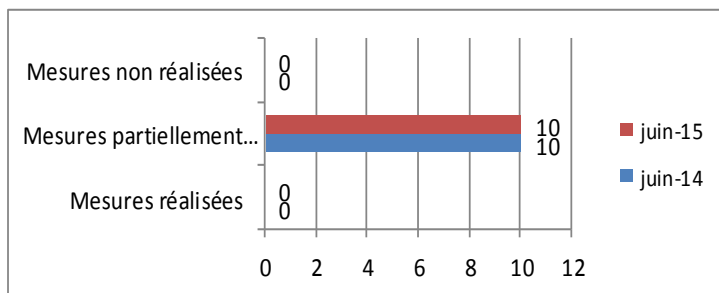
Par ailleurs, l'étude de faisabilité économique et technique du « carrier hôtel » et de l'IXP dont le contrat a été signé le 05 décembre 2014 entre le ministère et le consortium POLYCONSEIL/KAF CONSULTING a démarré en mars 2015 pour une durée de huit (08) mois.

4.5 Ministère des Infrastructures et des Transports

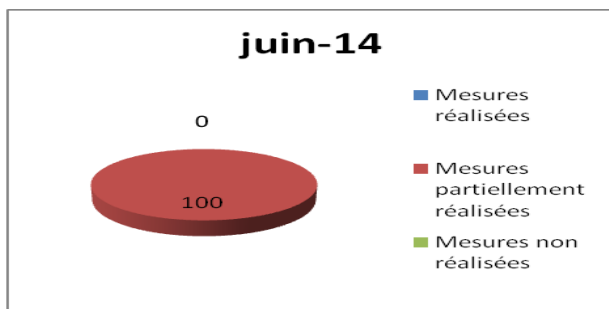
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	10	100	10	-	10	100
Mesures non réalisées	0	0	-	-	0	0
Totaux	10	100	10		10	100

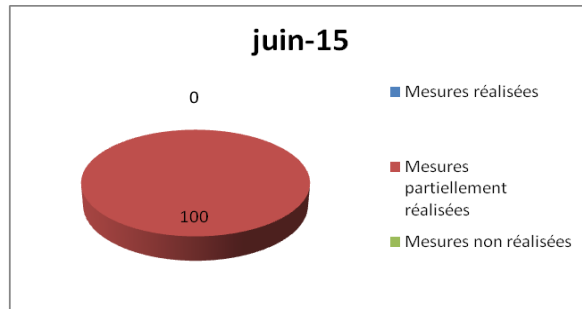
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au cours du premier semestre, les dix (10) mesures programmées par le ministère sont en cours de réalisation.

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

✚ Restructuration du Ministère

Cette restructuration est en cours de réalisation. Un nouvel arrêté portant organisation du ministère a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement qui l'a validé. La phase de redéploiement des cadres et agents est à l'étude pour être conforme avec le nouvel organigramme.

Par ailleurs, la nouvelle dénomination du ministère impose une analyse des nouvelles missions pour leur mise en harmonie avec les missions existantes et la cohérence des tâches des différentes directions. Ceci sera fait dans les meilleurs délais au plus tard en octobre 2015.

✚ Renforcement des capacités du ministère

Cette mesure a été mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- **Le renforcement de capacité du personnel**

Dans le cadre de cette activité, le personnel recruté en 2013 sur financement de la BAD puis intégré un an après à la fonction publique a bénéficié d'une formation continue sur les procédures de passation des marchés publics. L'expert en économie des transports recruté par le ministère poursuit son œuvre de transfert de compétences notamment en matière de sauvegarde du patrimoine routier.

- **Le renforcement des capacités en moyen logistique**

Cette activité a été réalisée à travers :

- la création d'un site web du ministère ;

- l'acquisition de matériels informatiques, bureautiques et électroniques ;
- la dotation du Laboratoire National du Bâtiment des Travaux Publics (LNBTP) en équipement par la BAD pour le contrôle de la qualité des routes, bâtiments et ouvrages d'art.

Renforcement des capacités des PME et les bureaux d'études intervenant dans le BTP

Après l'étude diagnostique des petites et moyennes entreprises impliquées dans le sous-secteur de l'entretien routier au Togo sur financement de la BAD, une formation financée par la même institution a été organisée à leur intention.

Le CERFER vient de boucler sa formation périodique couronnée par des diplômes à mi-juillet 2015.

Elaboration de la politique nationale des transports

Financé par la BAD, le document de la politique nationale des transports a été réalisé et validé techniquement à l'issue de l'étude diagnostique et stratégique du secteur des transports. La transcription du document selon le canevas des orientations de la politique nationale retenu par le gouvernement a imposé la recherche d'autres expertises entre le Plan, l'Equipement Rural, les Infrastructures et les Transports. Le document vient d'être finalisé et attend son adoption par le comité de pilotage au cours du mois d'août 2015.

Amélioration du système de gestion des titres de transports

La consultation restreinte vient d'être lancée pour la mise en place du logiciel.

Développement d'un système central de statistiques pour le secteur des transports

Les consultations sont en cours pour la désignation d'un cabinet.

Modernisation et la classification du réseau routier national

Cette mesure s'est illustrée à travers :

- **Le dédoublement de la largeur des tronçons des corridors Lomé-Cinkassé et Abidjan-Lagos**

- Aflao-rond-point Port ;
- Rond-point Port-Avepozo ;
- Aného-Sanvee-Condji ;

Sur le corridor Abidjan- Lagos, 25 km de routes ont été réhabilitées.

Les travaux sur la route nationale RN1 :

- Golfe club-Togblecopé ;
- Adéticopé-Tsévié ;
- Atakpamé-Blitta ;
- Kanté-Tandjoaré ;
- Tandjoaré-Cinkassé ;
- Grand contournement de Lomé (phase 1).

Sur le corridor Lomé-Cinkassé, on a entamé la réhabilitation de 405 km de routes.

- **L'étude de faisabilité de construction des routes transversales**

Les études sont réalisées et les travaux de construction respectent désormais les normes communautaires. Ils se présentent comme suit :

Travaux achevés et réceptionnés :

- Adagali-Kpélé-Govié ;
- Guérinkouka- Katchamba ;
- Dapaong- Ponio-frontière Burkina ;
- Bassar-Kabou ;
- Kpalimé-Adagali-Kpélé-govié.

Travaux en cours

- Kanté-Tandjouaré ;
- Pyahodo-Tcharè-Somdina ;
- Atakpamé-Blitta-Aouda ;
- Témédja-Badou-Fre Ghana et Bretelle de Kougnohou ;
- Notse-Tohoun
- Kpélé-Govié- Atakpamé
- Tsévié-Tabligbo ;
- Lomé-Vogan-Anfoin ;
- Aneho-Tabligbo ;
- Dapaong-Borgou-Mandouri ;
- Sarakawa-Kanté ;
- Kabou-Guérinkouka.

Les routes transversales ont une distance de 304 km dont 106 km sont en aménagement et bitumage.

Travaux en instance de démarrage

- Katchamba-Sadori ;
- Boulevard des Armées ;
- Grand contournement phase II.

- **La transformation de Lomé, des chefs-lieux des régions et certaines villes de l'intérieur en villes modernes par la construction de nouvelles routes**

La réhabilitation et l'aménagement de certaines rues à savoir :

- Avenue Nicolas Grunitzky ;
- Avenue de la Libération ;
- Avenue François Mitterand ;
- Boulevard de la nouvelle présidence ;
- Avenue de la victoire ;
- Avenue Augustino De Souza et le boulevard des armées ;
- Stade Agoé-BKS-Limousine-Camp d'Adidogomé ;
- Fin pavée station Agbalepedo-Lycée d'Agoè-station Cap Assiyéyé, etc.

Développement du réseau ferroviaire

Deux importants projets sont prévus pour la concrétisation de cette mesure. Il s'agit de :

- **La construction de la ligne Lomé-Aflao et la réhabilitation d'une partie de la voirie urbaine de Lomé**

Les travaux d'embranchement de la ligne ferroviaire Lomé-Aflao (Ghana) sont réalisés. Cette ligne est actuellement opérationnelle et permet de transporter du Clinker du port autonome de Lomé à l'usine diamond située à Aflao au Ghana.

Le groupe Bolloré a entrepris la réfection du tronçon de la ligne Lomé- Tsévié pour appuyer le transport ferroviaire urbain de Lomé dans le cadre du développement de son projet « Blue line ».

- **La réalisation d'une étude sur le corridor logistique**

Des études actuellement en cours sur le développement du corridor logistique du Togo permettront d'envisager la construction d'une ligne de chemin de fer de Lomé à Cinkassé soit environ 700km à écartement standard et la réhabilitation de la ligne existante Lomé-Blitta avec l'aménagement d'un port sec soit à Cinkassé soit à Blitta.

Mise en forme du plan de modernisation des plateformes aéroportuaires

Dans le domaine aéroportuaire, le Togo a initié deux grands projets.

Le premier projet porte sur le réaménagement, l'extension et la modernisation de l'aéroport International GNASSINGBE Eyadéma. Les principales composantes du projet, dans une première phase sont :

- la construction d'une nouvelle aérogare de 21 000m² ;
- l'allongement du parking avions ;
- la construction d'un taxiway ;
- le réaménagement de la zone de fret pour passer de 15 000 tonnes à 50 000 tonnes de fret par an ;
- la construction d'un nouveau pavillon présidentiel.

Dans la seconde phase, il s'agit essentiellement de réhabiliter la piste actuelle. La modernisation de l'aéroport International GNASSINGBE Eyadéma est sa phase finale et sera bientôt inaugurée.

Le deuxième projet porte sur la modernisation de l'aéroport international de Niamtougou.

Mise en œuvre de la feuille de route de l'UEMOA sur le contrôle des surcharges avec création des postes de pesage de véhicules, formation/recyclage des agents de contrôle et renforcement des mesures de contrôle.

Après l'ouverture du poste de pesage de Djéréhouyé (12) km au nord d'Atakpamé sur la nationale n°1, la phase de sensibilisation et de formation des conducteurs sur la charge à l'essieu a été intensifiée surtout au port. Cette action a eu pour résultat une baisse sensible du taux de surcharge. En effet, de 38% relevé en janvier 2015 à ce poste de contrôle, le taux de surcharge est passé à 22,18% en mars 2015, soit une baisse de plus de 15%.

L'une des stratégies en cours est d'imposer au port et à toutes les plateformes générant un fret de plus de 200 000 tonnes par an à disposer des pèse-essieux en vue de passer à l'étape du délestage effectif à partir du 1^{er} juillet 2015 conformément au plan d'action 2015-2016 de la mise

en œuvre des recommandations de la déclaration des ministres des transports de l'espace UEMOA en juin 2015 à Ouagadougou.

A cet effet, un comité a effectué du 22 au 26 juin 2015 un voyage d'étude au Kenya et à Ouganda pour s'approprier le mécanisme de gestion des corridors et postes de contrôle juxtaposés.

4.6 Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Au premier semestre 2014, les dix (10) mesures programmées par le ministère sont en cours de réalisation.

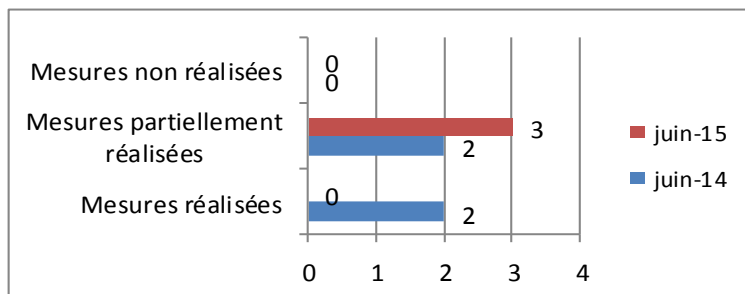
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	50	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	2	50	2	-	3	100
Mesures non réalisées	0	0	-	1	0	0
Totaux	4	100	3		3	100

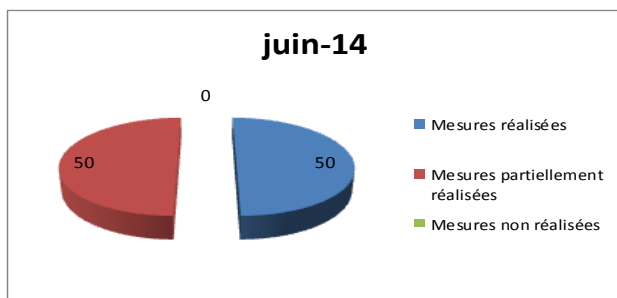
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	8	62
Activités non réalisées	5	38
Totaux	13	100

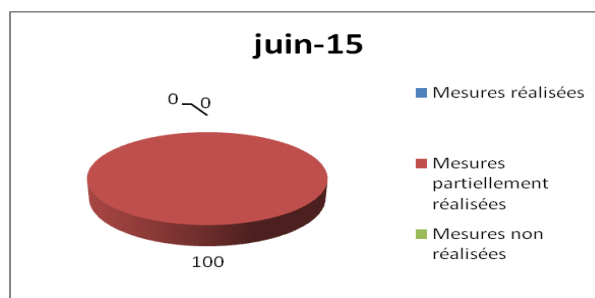
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Le niveau de réalisation de ces mesures se présente comme suit :

Coordination des actions du ministère

Sept (07) activités ont été programmées dans le cadre de la réalisation de cette mesure.

➤ **Activité partiellement réalisées**

72% ont été réalisées. Elles se présentent comme suit :

- **Réorganiser le ministère**

Un avant-projet de texte portant organisation du MSPC est en cours d'actualisation pour intégrer les mesures édictées par la refondation des forces de sécurité.

Le processus de création de l'agence est également en cours. Les documents nécessaires sont en voie de finalisation.

Les études pour une éventuelle transformation du bureau central national INTERPOL en direction nationale INTERPOL se poursuivent.

- **Réorganiser la police nationale**

Les activités relevant de cette mesure ont été réalisées dans le cadre de la refondation des forces de sécurité.

Le décret portant organisation de la direction générale de la police nationale a été soumis au gouvernement en février 2015 suivi des textes portant nomination des commandants de région qui ont été adoptés. La loi portant statut spécial de la police nationale l'a été au même titre et transmis à l'Assemblée Nationale pour étude.

La fusion des directions centrales des renseignements généraux et de la surveillance du territoire est effective avec la création de la direction centrale du renseignement intérieur.

Le groupe d'intervention de la police nationale (GIPN) a été constitué et est opérationnel. Les nouvelles directions régionales de la police nationale (DRPN N°1 et DRPN N°2) et les secteurs de police (maritime, plateaux, central, kara et savanes) sont équipés et opérationnels. Il en est de même pour les nouveaux services régionaux de police (sécurité publique, police judiciaire, affaires communes et renseignement intérieur).

Les brigades anti criminalité (BAC) et les brigades de recherches et d'interventions sont également opérationnelles dans toutes les régions. De nouveaux commissariats, postes de police et compagnies républicaines d'interventions ont été créés et des efforts sont faits pour en créer davantage afin de renforcer le maillage du territoire national.

Toutes ces unités ne sont pas encore entièrement équipées en raison des contraintes budgétaires.

- **Réorganiser le corps des gardiens de préfecture**

Un avant-projet de loi portant statut spécial de ce corps a été proposé. Il sera incessamment soumis au gouvernement.

- **Actualiser les textes portant organisation du corps des sapeurs-pompiers**

Tout comme le CGP, un avant-projet de loi portant statut spécial du CSP a été élaboré et sera soumis au gouvernement.

- **Réorganiser le comité national anti-drogue**

L'avant-projet de décret relatif à la réorganisation du CNAD est en cours d'élaboration. Il est à l'étape de finalisation.

➤ **Activité non réalisées**

28% n'ont pas connu un début de réalisation. Il s'agit de :

- **Actualiser les textes portant organisation de l'office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment**

Il existe un décret **N°2004/PR** portant création et attribution de l'**OCRTIDB** sans qu'aucun texte ne soit pris dans le sens de sa réorganisation.

- **Actualiser les textes portant organisation du laboratoire national de la police scientifique**

Le processus d'élaboration des textes portant organisation du LNPS n'est toujours pas enclenché.

 Planification et suivi évaluation des activités du ministère

Trois (03) activités ont été programmées dans le cadre de la réalisation de cette mesure.

➤ **Activités partiellement réalisées**

33% ont été entamées. Il s'agit de :

- **Actualiser et mettre en œuvre le budget programme**

Le ministère a actualisé son budget programme en prenant en compte le budget exercice 2015 qu'il a transmis au secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF).

A l'instar des autres départements ministériels et pour des raisons de contingences économiques, le budget programme du département n'est pas encore mis en œuvre.

Pour l'année 2015, les projets de plan de travail et budget annuel (PTBA) et tableau de bord des indicateurs (TBAI) ont été élaborés et attendent leur validation par le comité sectoriel « Justice, Droits de l'Homme et Sécurité ».

Les rapports de suivi du PTBA ainsi que celui annuel de performance de l'année 2014 ont été élaborés et transmis au secrétariat technique du document stratégique de réduction de la pauvreté (ST-DSRP) / ministère de la planification du développement et de l'aménagement du territoire

(MPDAT). Le processus d'élaboration du premier rapport semestriel de suivi du PTBA de l'année en cours n'a pas encore démarré.

Le département se prépare activement pour la revue des recommandations issues des rapports annuels du comité sectoriel de 2014.

➤ **Activités non réalisées**

67% sont en attentes. Il s'agit de :

- **Renforcer le système de production de données statistiques**

Les réflexions sont en cours en vue de la mise en place d'un système de production de données statistiques au sein du département.

- **Mettre en place un système de gestion électronique des courriers**

Les réflexions sont en cours pour l'élaboration de ce projet.

Lutte contre la criminalité

Trois activités ont été programmées dans le cadre de la réalisation de cette mesure.

➤ **Activités partiellement réalisées**

67% ont été réalisées. Il s'agit de :

- **Développer la police de proximité**

Dans le cadre du partenariat stratégique entre le ministère de la sécurité et de la protection civile et la fondation Hanns Seidel (FDS), un atelier national sur « l'état des lieux des rapports entre forces de police et populations » avait été organisé, du 15 au 17 octobre 2014 à Atakpamé.

L'atelier, qui regroupait forces de police, magistrats, universitaires, acteurs de la société civile, journalistes et autorités traditionnelles venus de toutes les régions du pays, avait pour objectif de définir la responsabilité de chaque acteur dans la chaîne sécuritaire afin de rétablir la confiance entre populations et forces de police.

Cet atelier avait notamment recommandé au ministère de la sécurité et de la protection civile et à la fondation l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de mise en œuvre de la police de proximité au Togo.

Un comité de suivi avait été mis en place pour mener des réflexions sur les différentes orientations.

Il a tenu quatre (04) réunions au cours du premier semestre 2015 et organisera, avec l'appui technique et financier de la fondation Hanns Seidel, du 17 au 31 août 2015, six ateliers régionaux de sensibilisation, formation/information des commandants de brigades et des responsables des commissariats de police.

En prélude à cette activité, un cadre du ministère a participé, au cours de cette période, à un atelier sur le concept de police citoyenne au Burkina Faso. Il y a été relevé la nécessité et la perspective de création d'une école sous régionale de formation sur la police de proximité.

- **Construire une école nationale de police moderne**

Les travaux de construction de l'école nationale de police (ENP) se poursuivent. Ils sont à l'étape de finition : menuiserie, plomberie, électrification, adduction d'eau, clôture et aménagement des allées de circulation. A ce jour 90% des travaux ont été exécutés.

En ce qui concerne le volet équipement financé par l'Union Européenne (UE) à travers le projet d'appui à la formation de la police nationale, une rencontre en vue de son lancement a eu lieu le 25 juin 2015 entre la partie togolaise (MSPC et MPDAT) et les experts de l'UE. Un expert résident de l'UE a été détaché à cet effet à l'ENP.

➤ Activités non réalisées

33% n'ont connu aucun début de réalisation. Il s'agit de :

- **Créer les antennes de l'OCRTIDB**

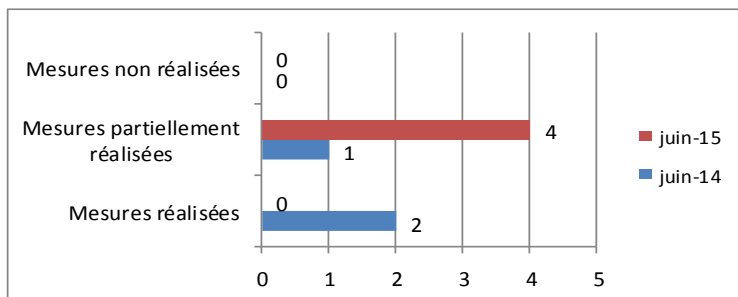
Cette mesure ne peut se réaliser qu'après l'adoption des textes réorganisant l'OCRTIDB.

4.7 Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine

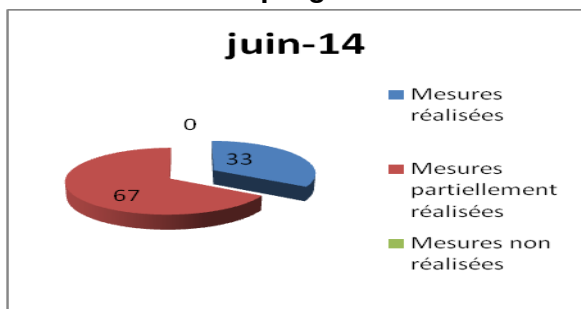
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	33	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	2	67	1	-	4	100
Mesures non réalisées	0	0	-	3	0	0
Totaux	3	100	4		4	100

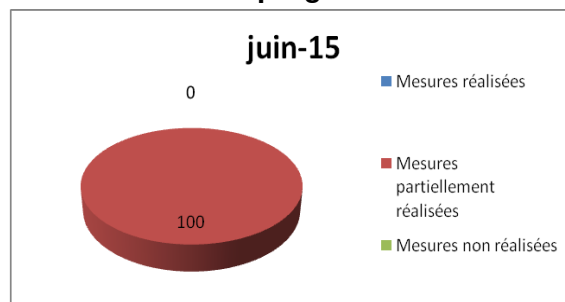
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au cours du premier semestre, toutes les quatre (04) mesures programmées par le ministère sont en cours d'exécution.

1- Mesures partiellement réalisées au premier semestre 2015

Mobilisation de la diaspora pour le développement

En dehors des ateliers et assises nationales qui sont organisés à l'attention de la diaspora au plan interne, on note tout un travail de sensibilisation et de pédagogie de nos missions diplomatiques accréditées à l'étranger qui mobilisent davantage nos compatriotes à apporter leur pierre à l'édification, dans tous les domaines, d'un Togo qui se veut émergent à l'horizon 2030.

Renforcement des capacités du Ministère en personnel et en infrastructures

En dehors des élèves fonctionnaires de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) qui sont recrutés et mis à la disposition du Ministère, d'autres venant des Ministères sectoriels sont mis en position de détachement dans le souci de doter davantage la diplomatie togolaise de ressources humaines adéquates.

Il faut également souligner le renforcement de nos missions diplomatiques à l'étranger en personnel qualifié.

En termes d'infrastructures, on note la construction d'un nouveau bâtiment (annexe) et le pavage du Ministère.

Elargissement du réseau diplomatique à de nouveaux pays émergents et autres pays développés

A ce niveau, on note l'ouverture des Ambassades du Togo au Royaume du Maroc et en Afrique du Sud.

L'extension de la juridiction de notre Ambassade en Allemagne à d'autres pays et Organisations Internationales (O.I) est une autre avancée qu'on pourra mettre à l'actif de la diplomatie togolaise. Il s'agit de : l'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, le Kosovo, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la République Tchèque, la Turquie, l'Ukraine, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Intégral (ONUDI) et l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA).

Renforcement de la visibilité du Togo au sein des Organisations Internationales (O.I)

C'est le lieu ici de saluer l'énorme travail qu'abat la cellule de promotion et de placement des togolais dans les Institutions et O.I mise en place au Ministère dans l'accompagnement des compatriotes togolais désireux de faire carrière dans les Organisations Internationales.

L'objectif poursuivi est de faire en sorte que les togolais soient plus représentés dans les Institutions et O.I (UEMOA, CEDEAO, Francophonie, U.A, BCEAO, BIDC, ONU etc.,).

4.8 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique

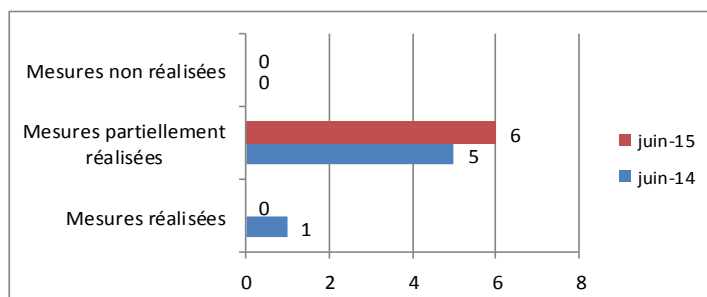
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	17	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	5	83	3	-	6	100
Mesures non réalisées	0	0	-	3	0	0
Totaux	6	100	6		6	100

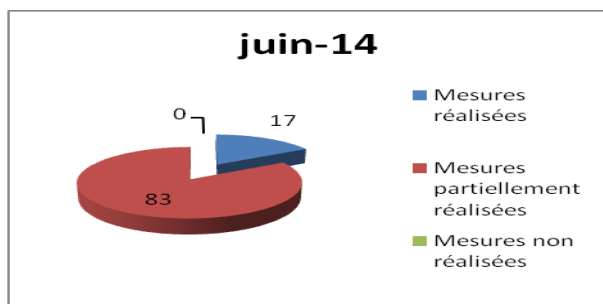
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	17	100
Activités non réalisées	0	0
Totaux	17	100

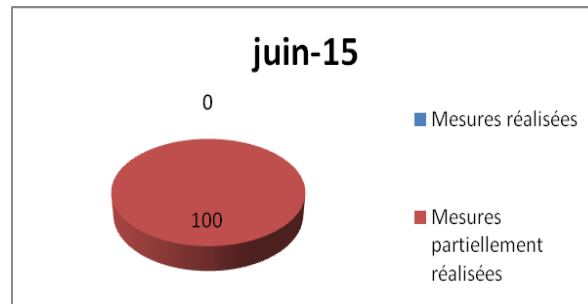
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au cours du premier semestre, les six (06) mesures programmées par le ministère sont en cours de réalisation.

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Toutes les six (06) mesures programmées sont en cours de réalisation et se présentent comme suit :

 **Coordination des actions du ministère**

Celle-ci est déclinée en trois activités dont

- **Amélioration de la coordination sectorielle**

Cette composante vise le renforcement des capacités du MAEP à coordonner et à gérer d'une manière efficace et efficiente, la mise en œuvre des projets et actions du PNIASA et d'autres investissements financés par les bailleurs et l'Etat togolais tout en préparant la transition vers l'approche sectorielle.

Elle se traduit par le nombre de structures du ministère utilisant des plans et des budgets annuels conformes au manuel GAR et soumettant des rapports d'activités au Secrétariat Général, conformément au manuel de GAR (%). Sur les 70 prévus 50 ont été réalisés soit un taux de réalisation de 71%.

- **Exécution du plan de formation triennale**

Il y a eu une sélection d'un cabinet d'études (Cabinet VALKEN'S) pour la mise en œuvre du plan de formation des agents du MAEH à travers la formation de 1 036 clients/jours sur quatre (4) thématiques portant sur la gestion administrative, la gestion du secrétariat ; la capitalisation et valorisation des connaissances. Soit au total 221 agents formés. L'objectif visé étant de renforcer les compétences des agents des directions centrales, régionales et des organisations et institutions rattachées du MAEH-pour une meilleure exécution de leurs charges respectives.

En outre le cabinet Afrique Conseil Formation (ACF) a été sélectionné pour assurer la formation des cadres du ministère. Sur un effectif de 400 cadres prévus pour être formés, près de la moitié a déjà suivi la formation soit 50% du taux de réalisation.

- **Mise en œuvre du plan d'action genre**

Elle se traduit par une implication plus active des femmes et des jeunes dans toutes les activités du département comme le démontre la proportion de nombre de femmes formées dans la suite du rapport.

- **Promotion des filières animales**

La promotion des filières animales se caractérise par :

- **Amélioration de l'élevage traditionnel**

Pour renforcer les capacités techniques d'élevage des acteurs, 2 484 éleveurs de petits ruminants et 6 965 éleveurs de volailles, ainsi que 309 Conseiller Agricole et éleveurs progressistes ont été formés. Par ailleurs, il est procédé à la réalisation et à la validation de l'évaluation des activités des conventions avec le Groupe des vétérinaires privés en clientèle rurale (GVPR) et la direction de l'élevage et la surveillance sérologique accélérée donnant à ce jour un cumul de 6 078 prélèvements analysés, soit une moyenne de 2 026 prélèvements par campagne de vaccination.

Les béliers et les boucs améliorateurs qui sont introduits dans les élevages ont contribué au cours de cette période à la naissance de 1948 agneaux et chevreaux dont 882 males.

- **Appui à l'émergence et à la promotion des PME**

Pour le compte des opérations de promotion des élevages commerciaux, 15 éleveurs additionnels ont été sélectionnés et financés, en complément des 153 précédents et l'ensemble des 170 éleveurs commerciaux ont été formés sur les aspects de commercialisation, associés aux techniques d'élevages, soit un taux de réalisation de 113%.

Promotion des filières halieutiques

Elle se traduit par les activités suivantes :

- **Intensification de la production piscicole**

Pour ce qui concerne la production halieutique, outre la production de 2 100 géniteurs de tilapias et 165 géniteurs de clarias distribués à 3 écloseries privées en activité, 26581 alevins de clarias et 53 300 alevins de tilapia ont été également produits et distribués aux fermes piscicoles, à cela s'ajoute la formation de 84 pisciculteurs et 6 techniciens. Des appuis directs ont été apportés à plusieurs centaines d'acteurs, et 9 fermes piscicoles sur les 14 sélectionnées et financées ont à ce jour aménagé ou réhabilité leurs étangs. Ce qui a donné comme résultat une production de 19,188 tonnes de poissons marchands ; 26581 alevins de clarias et 53 300 alevins de tilapia respectivement par les fermes piscicoles et les écloseries appuyés.

Une assistance est apportée aux acteurs piscicoles, y compris les écloseries en matière de renforcement des capacités techniques, de construction/réhabilitation et d'aménagement des étangs et suivi de la production d'alevins.

- **Appui à la pêche continentale et maritime**

Les activités réalisées pour ce volet sont :

- renforcement des compétences de 63 pisciculteurs et leurs techniciens, dont 7 femmes et des cadres de l'administration en alimentation des poissons et la gestion des aliments à la ferme sur les sites pilotes ;
- formation de 21 acteurs et 6 techniciens en écloserie et en gestion comptable simplifiée des écloseries ;
- 2 100 géniteurs de tilapias et 165 géniteurs de clarias produits à la ferme SHALOM et distribués à 3 écloseries privées en activité (AGRIPROMO [880 tilapia et 95 clarias] ; GAEC-NOVISSI [391 tilapia] et SHALOM [829 tilapia et 70 clarias]) ;
- sélection et financement (appuis directs) de 14 fermes piscicoles réunissant les conditions requises pour l'aménagement/réhabilitation des étangs piscicoles ;
- collecte des données et suivi des fermes piscicoles : 70 fermes piscicoles ont été suivies. Ce qui a permis d'enregistrer les productions de 14,18 tonnes de poissons marchands et 22 200 alevins courant la période Janvier – Mars 2015 ;
- production de 19,188 tonnes de poissons marchands ; 26581 alevins de clarias et 53 300 alevins de tilapia respectivement par les fermes piscicoles et les écloseries appuyés ;
- introduction d'un nouvel aliment qui améliore le taux de survie des larves de Clarias ;
- élaboration et validation du plan de gestion des pêcheries du système lagunaire ;
- étude des paramètres physico-chimiques des plans d'eau (Lac-Togo) ;
- partage des mesures du plan de gestion du système lagunaire avec 455 acteurs représentant les leaders d'opinions et les professionnels ;
- réalisation des encadres de la pêche maritime avec l'UEMOA sur 21 sites de débarquement.

- **Accroissement de la transformation des produits halieutiques**

Il se traduit par la signature de convention (appui direct) et démarrage des travaux de construction de 64 fours améliorés au profit des transformatrices de poissons de la SCOOP LOLOGNON du lac de Nangbéto. Ainsi, 52 fours améliorés sur les 64 prévus sont effectivement construits au profit des transformatrices de poissons du lac de Nangbéto soit un taux de réalisation de 81,25%. Les 12 fours améliorés restants sont en construction.

Recherche et appui-conseil

- **Développement des technologies améliorées**

Pour le compte du premier semestre, le déroulement des activités du plan de travail et de budget annuel de 2015 a permis l'obtention de résultats majeurs par composantes ainsi qui suit :

Au niveau de la composante 1, pour ce qui concerne la mise en place des conditions propices à la coopération régionale en matière de diffusion des technologie, le gouvernement a adopté et élaboré **quatre (4) de décrets** d'application du règlement communautaire de la CEDEAO relatif aux semences, portant sur la mise en place du conseil national de semences et plants, le fonds d'appuis au secteur semencier, du catalogue des espèces et variétés par le cadre des résultats. L'adoption de ces décrets vient parachever l'effort de réorganisation du secteur semencier en vue de sa performance. Aussi, un répertoire des technologies a été élaboré par l'ITRA et reste à valider par l'ensemble des acteurs de la recherche. Trente-huit (38) cadres du MAEP dont 14 femmes ont été formés sur la prise en compte du genre dans les activités.

Au niveau de la composante 2, renforcement des capacités des structures de recherches et de vulgarisations, les travaux de réhabilitation ont débuté en janvier et sont en cours de finition. Par rapport aux formations diplômantes, sur les 84 boursiers, 42 inscriptions sont déjà réalisées et les autres sont en cours. En termes d'introduction de technologies, une étuveuse de riz a été introduite du Bénin et expérimenté par un groupement de femmes étuveuses de riz basé à Anié. Les résultats de l'évaluation ont montré un taux d'amélioration de plus de 100% par rapport à l'ancienne technique utilisée par les femmes. Une introduction à grande échelle se fera alors dans les prochains jours.

Pour la composante 3, financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies, il a été élaboré une note conceptuelle dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds compétitif, le premier appel est prévu pour le mois à venir. Dans le cadre de la facilitation d'accès et de l'adoption de technologies, le projet a acquis et mis à la disposition des producteurs 700 tonnes de semences améliorées (500 tonnes de maïs et 200 tonnes de riz). Aussi, les semences de bases produites au cours de la campagne passée par l'ITRA ont été mises à la disposition des multiplicateurs de semences (24,217 tonnes pour le maïs et 8,25 tonnes pour le riz) pour environ 327 multiplicateurs.

Ainsi, par rapport aux objectifs de développement du projet, 50226 bénéficiaires comprenant 10469 femmes ont été atteints sur les 70000 cibles prévus pour cette année et **18 343** hectares de superficies couvertes par les semences améliorées et autres technologies promues par le projet réalisés sur les 21000 prévus.

- **Amélioration de la diffusion de technologies améliorées**

Le taux d'avancement des activités est de 15,20% pour la première composante qui est celle de la création de conditions propices à la coopération régionale en matière de développement et de diffusion de technologies améliorées. La composante 2 qui concerne la mise en place d'un Centre national de spécialisation et diffusion de technologies améliorées indique un taux d'avancement de 50,07%. Les activités pour le financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies que constitue la composante 3 sont à un taux d'avancement de 52,96%. La composante 4 qui assure la gestion et le suivi-évaluation du projet indique un taux d'avancement de 67,32%. La réalisation globale du plan de travail et de budget annuel pour 2015 est de 48,73% en cette fin de premier semestre.

Promotion des filières végétales

Elle se traduit par des activités suivantes :

- **Gestion des ressources naturelles**

En 2014, il y a eu une évolution dans la configuration des acteurs de la GIFS avec notamment l'implication active des consortia d'ONG et des faïtières d'OP conformément au document de Programme National de Développement Agricole du Togo.

C'est ainsi que l'IFDC, à travers ses Points Focaux régionaux, l'ICAT, les ONG, les CROPPA, a porté le nombre de champs-écoles validés à 613 sur les 650 prévus, et dans lesquels les démonstrations des paquets technologiques se pratiquent avec 14 362 producteurs. De nouveaux acteurs issus des consortia d'ONG et des Faïtières d'OP (1226 auxiliaires endogènes, 54 facilitateurs et 10 maîtres-formateurs) ont été formés et mobilisés. Les champs-écoles ont été dotés en matériels de travail (pesons et tableaux). Conformément aux résultats obtenus, il est apparu entre autres que le dosage d'engrais de 3 sacs de NPK et 3 sacs d'urée augmentent plus le rendement que la dose normale recommandée par la recherche agricole et utilisée qui est de 4 sacs de NPK et 2 sacs d'Urée. Le rôle de la fumure organique souvent reléguée au second plan est de plus en plus mieux perçu par les producteurs en raison de son effet potentialisateur des engrais minéraux. Ce constat est fait par les producteurs ayant suivi les formations pratiques sur les CEA 136 998 boutures racinées distribuées à 208 producteurs dont 15 femmes; soit un taux de réalisation 25,37 par rapport à la cible annuelle de 540 000 boutures. 586 757 boutures feuilles sont en fosses et la mise en fosse de boutures feuilles s'intensifie ;

La production des cabosses est en cours; les livraisons se feront au dernier trimestre de l'année ; presque dans toutes les régions avec les cinq (5) ateliers régionaux de restitution des résultats et d'information sur la GIFS."

Pour le compte de l'ICAT: 533 groupes CEA-GIFS conduits et formés sur l'application / adoption des options de GIFS avec 12 668 membres dont 5 556 femmes.

Au niveau national avec tous les partenaires qui ont collaboré avec l'IFDC, la situation est 622 groupes CEA-GIFS animés jusqu'en fin 2014.

- **Appui à l'intensification de la production vivrière**

Cet appui se caractérise par un soutien au développement du modèle ESOP. Pour le compte du premier semestre 2015, les activités d'appui accompagnement des ESOP prévues et réalisées sont ci-après résumées, avec les résultats atteints suivants :

- poursuite et finalisation de la collecte de 521 tonnes de matières premières en complément des 2504 tonnes de stock constituées en décembre 2014 ;
- recrutement du personnel, composé de managers au profit des ESOP ;
- construction de 6 abris (appâtâmes) pour abriter les équipements de transformation et pour le tri ;
- appui au RESOP dans la mise en œuvre du plan de communication du riz blanc et du riz étuvé.

La collecte des matières premières entamée en 2014 s'est poursuivie et achevée au premier semestre de 2015 au niveau de toutes les ESOP. Au total, 529 tonnes de matières premières sont collectées, en complément des 2504 tonnes de stock constituées en décembre 2014, portant la

quantité collectée à 3033 tonnes (*dont 2126 tonnes de riz paddy, 883 tonnes de soja, 16 tonnes d'arachide et 8,1 tonnes, soit 5400 litres de miel*). Cette performance représente 13 % de la cible annuelle de 4000 tonnes de riz à soumettre à la transformation et 10,42% par rapport à la cible de 5 000 tonnes à la fin du projet.

- **Diversification et promotion des cultures d'exportation**

Pour ce premier semestre, plusieurs activités portant sur la régénération/replantation des plantations ; les activités additionnelles (programme agro-foresterie et de recépage de vieilles plantations) ; la réhabilitation des Centres de Production du Matériel végétal (CPMV) ; le suivi des pépinières villageoises ; la sensibilisation avec les producteurs la mutation et le renforcement des capacités des élus des OPA sont menées, avec des résultats à différents degrés d'appréciation. Ainsi :

- 3371 ha de caféière régénérés par 2620 producteurs dont 158 femmes pour une prévision annuelle de 6 000 soit un taux de réalisation de 56,18% ;
- 1817 ha de cacaoyère régénérés par 1253 producteurs dont 71 femmes pour une prévision annuelle de 4000 ha soit 45,42% ;
- production de 24 024 boutures de poivrier et 8 503 plants dont 55 livrés à 2 producteurs, ainsi que 7553 plants agro-forestiers appartenant à 6 espèces, dont 168 distribués ;
- un atelier tenu en février 2015 a permis de renforcer les performances techniques des pépiniéristes de poivriers ;
- 820 ha de vieilles caféières recépées par 1 321 producteurs dont 221 femmes et distribution de 10 tonnes de semences de maïs ; soit un taux d'exécution de 82% par rapport à la prévision de 1000 ha. La mise à disposition de l'engrais spécifique café 20 10 10 est imminente ;
- formalisation de la création de l'interprofession dans les filières café cacao par la mise en place du Comité interprofessionnel des filières café et cacao ;
- réhabilitation des Centres de Production du Matériel végétal (CPMV) (réparation et entretien des systèmes d'irrigation, équipement en petits matériels et outillage) ;
- 33 GPCC ont été mutés en Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Café et de Cacao (SCPCC « SCOOPS ») portant le nombre de Groupements mutés à 250 sur 521 soit 48% et 19 SCPCC « SCOOPS » sur 28 demandes ont été immatriculées ;
- 672 acteurs, dont 6 Conseillers en Gestion, 660 élus (42 femmes) issus de 4 USCPCC « COOP-CA » et 135 SCPCC et USCPCC, 2 TFP de l'UTCC et 4 Techniciens des USCPCC sont formés sur divers thématiques : « harmonisation des documents administratifs, comptables et financiers ; « la qualité du café marchand » ; « identité coopérative, attributions des organes, tâches des élus et dispositions obligatoires de l'OHADA » ;
- 2 nouvelles coopératives ont été créées pour un effectif de 31 producteurs dont 11 femmes.

- **Appui à la filière coton**

Par rapport à cette filière, il y a eu :

- recrutement du directeur opérationnel de la FNGPC ;
- mutation/transformation de 1024 Groupements de Producteurs de Coton (GPC) en Société coopératives simplifiées (SCOOPS-COTON), dont 72 immatriculées ;
- formation de 33 techniciens sur la pratique du management de l'entreprise coopérative ;
- formation sur l'organisation des Assemblées Générales dans un réseau d'organisations

coopératives ;

- formation des Elus de la FNGPC et des Présidents des Unions sur la gouvernance efficace ;
- formation des membres des Conseils de Surveillance des faitières du réseau sur la gouvernance de la FNGPC et de ses démembrements ;
- appui formatif des agents de terrain du réseau sur la constitution des dossiers d'immatriculation des faitières du réseau ;
- formation de 50 techniciens et élus sur la gestion des intrants et la commercialisation du coton-graine et sur le mécanisme de fixation du prix de coton-graine au Togo ;
- formation de 115 producteurs, 5 productrices et 13 techniciens sur la qualité du coton-graine ;
- sessions d'éducation coopérative à l'endroit de 186 élus et techniciens dont 6 femmes ;
- participation de 56 producteurs et techniciens à 3 voyages d'études au Burkina Faso, Sénégal et Mali pour étude sur les variétés, la productivité et la qualité du coton, ainsi que sur l'organisation des filières cotonnières ;
- la tenue régulière des réunions statutaires (Assemblées Générales Ordinaires, Sessions des Conseils d'Administration et Conseils de Surveillance, ...) ;
- la mise à disposition des producteurs des motos qui permettent une plus grande mobilité dans leurs appuis organisationnels aux groupements de base ;
- la mise en place de matériels audio-visuels aux sièges des faitières qui permettent une meilleure diffusion des informations et des formations dans le réseau ;
- la fourniture de 12 ordinateurs et autres matériels informatiques qui améliorent le rendement du travail technique ;
- l'appui de l'Assistant Technique du PASA auprès de la FNGPC a beaucoup contribué à l'amélioration de la gouvernance dans le réseau ;
- organisation d'une campagne nationale de mobilisation et de sensibilisation de 9172 producteurs, dont 1095 femmes appartenant à 1387 GPC sur les documents cadres du réseau des organisations des producteurs de coton et de la filière cotonnière ;
- définition des grandes lignes devant servir de base pour l'élaboration d'un plan d'affaires triennal de la FNGPC ;
- organisation d'une réunion technique entre la FNGPC et la Coordination du PASA, pour mieux orienter, préciser et redynamiser les actions prévues, en vue de redresser le tir dans la mise en œuvre de la convention entre les deux parties. Ce qui a permis d'apporter des améliorations remarquables, notamment en matière d'accélération des actions de formation.

- **Accroissement de la transformation des produits agricoles vivriers.**

Soutien à la commercialisation du riz "Délice"

En réponse aux difficultés rencontrées en 2014 sur la commercialisation du riz Délice, une rencontre concertée est organisée et a permis à l'ensemble des ESOP riz et des autres acteurs impliqués, de faire le diagnostic des causes et raisons de ces difficultés et d'identifier des approches de solutions appropriées, axées sur l'amélioration de la qualité du produit, l'emballage, la communication sur le produit et le prix de vente.

Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Principales réalisations du projet :

- **Promouvoir le droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire**

Produit 1 : Elaboration de la revue analytique et d'une stratégie nationale de communication pour la réalisation du Droit à l'Alimentation au Togo

❖ ***Finalisation de la stratégie de communication***

La stratégie de communication sur le droit à l'alimentation a été réalisée au cours de plusieurs réunions entre la FAO, la coordination du projet et le consultant en communication recruté à cet effet, ceci a donné lieu à une version finale, qui a pris en compte des observations du comité de pilotage du projet et des personnes ressources.

Les deux documents relatifs à la stratégie de communication (revue analytique et stratégie de communication sur le droit à l'alimentation) seront validés dans les prochains jours en atelier national.

Par ailleurs, plusieurs outils de communication sur le droit à l'alimentation notamment les kakémonos, les clés USB, les dépliants, les blocs notes etc. ont été élaborés pour une large diffusion autour de ce droit.

Produits 2 : Le renforcement des capacités des acteurs et des institutions.

❖ ***La participation au septième forum national du paysan togolais***

L'occasion pour les coordonnateurs de présenter le droit à l'alimentation aux populations. Leur apporter les explications sur ce droit notamment les notions interconnectées indispensables à la définition du droit à l'alimentation à savoir : la disponibilité, l'accessibilité, l'adéquation, et la stabilité.

❖ ***Atelier national de renforcement de capacités des acteurs publics, de la société civile et du secteur privé sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire***

En vue du renforcement de capacités des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation au Togo, un atelier de renforcement de capacités de ces acteurs a été organisé les 24 et 25 juin à l'hôtel Sancta Maria de Lomé. Ces formations animées par les experts de la FAO ont porté sur :

- l'aperçu général sur le droit à l'alimentation ;
- cadre juridique (Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, les directives volontaires et autres) ;
- cadre politique ;
- droit et obligation ;
- cadre institutionnel ;
- le rôle de la société civile dans la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et nutritive ;
- les apports du secteur privé dans la réalisation progressive du droit à l'alimentation au Togo.

Ces rencontres ont permis de réunir plus de 150 participants composés des acteurs publics, de la société civile, du secteur privé et des représentations résidentes des agences du système des nations unies. Plusieurs outils et supports de communication sur le droit à l'alimentation en général et sa mise en œuvre au Togo en particulier ont été distribués aux participants. Il est à noter que plus 1500 personnes ont été sensibilisées et formées sur le droit à une alimentation adéquate et nutritive depuis le démarrage du projet lancé en mars 2014.

Produit 3 : Mise en place des espaces et des mécanismes de concertation sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire.

❖ **Ateliers régionaux de sensibilisation et d'identification des cadres de concertation.**

Les cadres de concertations, outils nécessaires à la pérennisation des efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre du droit à l'alimentation ont été prévu par le projet. Dans cette perspective, des ateliers régionaux de sensibilisation et surtout d'identification des cadres de concertation existants au niveau régional ont été organisés. L'objectif général de ces ateliers organisés dans les cinq régions du 11 au 20 mai 2015 était d'identifier les cadres régionaux fonctionnels dans le but de les renforcer, afin qu'il puisse prendre en compte dans leur futur agenda, les questions liées au droit à une alimentation adéquate et à la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire.

Au total plus de 300 acteurs ont participé à ces rencontres d'échanges et plus de 500 outils et supports de communications sur le droit à l'alimentation distribués à cette occasion pour une large diffusion et une meilleure promotion de ce droit.

❖ **Diagnostic des médias dans les régions**

En marge de ces échanges sur les cadres de concertation, des enquêtes relatives aux médias les plus écoutés dans les régions ont été réalisées. Cette activité a été réalisée en préparation des contractualisations avec les médias qui auront la charge de faire des émissions sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire. Il s'agissait d'identifier les thématiques autour desquelles ces médias orientaient leurs émissions, d'analyser la qualité et le niveau de couverture géographique de ceux-ci, dans les but de renforcer la prise en compte médiatique de ce droit aussi bien dans les régions que dans les préfectures.

• **Amélioration de la sécurité nutritionnelle et sanitaire.**

Retraite de finalisation de la revue analytique sur le droit à l'alimentation (DA).

Dans le but de la finalisation de la revue diagnostique sur le droit à l'alimentation et la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo, une équipe composée de cadre du ministère de l'agriculture de l'élevage et de l'hydraulique, du ministère de la santé dont le service nutrition, de la FAO, des représentants de la société civile et des quelques personnes ressources ont, conformément aux recommandations du comité de pilotage du projet, d'enrichir le document de diagnostic et de le peaufiner. Cette activité s'est déroulée au cours d'une retraite tenue à Tsévié du 27 au 30 mai 2015.

Par ailleurs, les outils et supports de communication prévus dans la stratégie de communication du projet notamment, les affiches et kakemonos ont été exposés pour informer davantage la population sur le droit à l'alimentation adéquate.

B- Domaine de l'Équipement Rural

L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

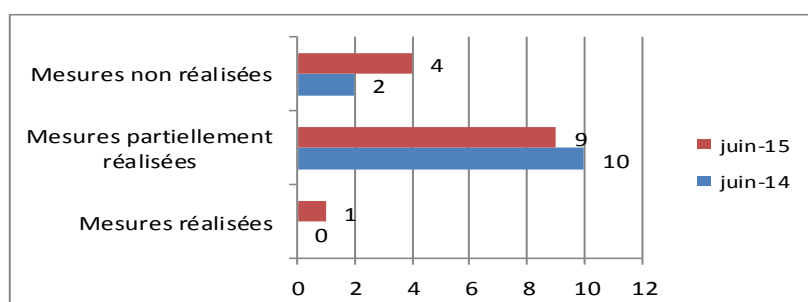
Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	1	7
Mesures partiellement réalisées	10	83	11	-	9	64
Mesures non réalisées	2	17	-	3	4	29
Totaux	12	100	14		14	100

N.B : Une ancienne mesure concernant les pistes rurales a été transmise au MIT

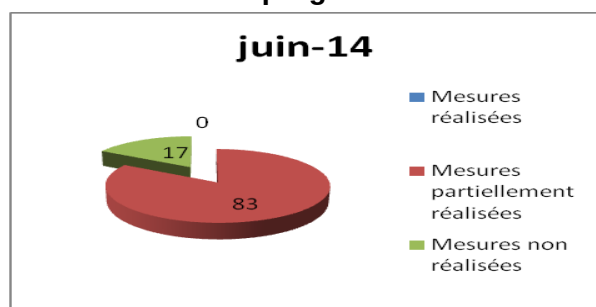
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	4	14
Activités partiellement réalisées	10	34
Activités non réalisées	15	52
Totaux	29	100

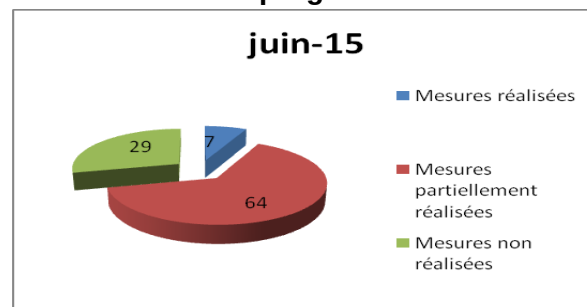
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



1- Mesures totalement réalisées au cours du premier semestre 2015

Les mesures totalement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

✚ Mise en place d'un système intégré d'information sur l'eau

- ✓ Le Système Intégré d'Information sur l'Eau (SIIEAU) est mis en place et accessible sur le site www.siieau.tg. Le projet a pris fin en Août 2015. Nous sommes tous invités à visiter ce site pour les recherches éventuelles.

- ✓ Trois (3) parcs météo sont construits.

2- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

Coordination du Ministère

- ✓ Des arrêtés nommant le personnel de la DAF et la DPSE sont pris en 2014.
Il reste à pourvoir les deux (2) sections de la DAF en personnel pour rendre opérationnelle cette direction. De plus, l'Etat n'a pas encore autorisé le Ministère à recruter son personnel qualifié en complément du déficit existant,
- ✓ 85 % des ressources sont mobilisées pour l'organisation de la table ronde du secteur Eau et Assainissement,
- ✓ Les documents techniques de la table ronde sont en cours d'élaboration.

Mise à jour des systèmes de production des données statistiques du secteur

La mesure vise principalement à :

- ✓ concevoir et mettre en place un système de collecte de données statistiques à partir des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). L'étude de faisabilité technique est réalisée avec l'appui du Ministère des Postes et de l'Economie Numérique (MPEN). Le ministère recherche le financement pour la poursuite du projet.
- ✓ élaborer et suivre le Plan de Passation des Marchés (PPM) et réaliser le Tableau de Suivi du PPM (TSPPM). Le PPM est élaboré et le TSPPM est réalisé à mi-parcours (juin).

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des fonds pour l'eau et l'assainissement

Un consultant est recruté avec le financement du PNUD pour appuyer le ministère dans le processus de mobilisation des ressources, pour l'actualisation des documents de politique et stratégies et l'organisation de la table ronde du secteur. La négociation avec des nouveaux partenaires est en cours.

Mise en place d'un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau

Quatre (4) arrêtés ont été pris dont 3 arrêtés interministériels établissant la liste des structures membres du comité des trois (3) bassins (OTI, Mono, Lac Togo) et un (1) arrêté portant normes et standard de rejet des eaux usées dans le milieu naturel.

Mise en place de la réforme du cadre institutionnel et organisationnel de la GIRE

Deux (2) consultants sont recrutés dont un (1) consultant international et un (1) consultant national pour l'élaboration des normes régissant le cadre institutionnel et organisationnel de la GIRE. De plus, les quatre (4) arrêtés pris permettent d'avancer dans la mise en place des structures et des normes de quantité, qualité, technique et de gestion des ressources en eau.

Réalisation des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales

Cette mesure est en cours de réalisation sur le Projet d'Aménagement Urbain du Togo (PAUT II). Il s'agit d'étudier, concevoir et élaborer un plan de communication. La demande de proposition (DP) a été lancée pour le recrutement d'un consultant en communication. La clôture de la DP est prévue pour le 14 Août 2015.

Elaboration, adoption et mise en œuvre de la politique sous sectorielle, stratégies et plan d'actions pour la mécanisation agricole

La politique sous sectorielle, stratégies et plan d'actions pour la mécanisation agricole est élaborée, assortie d'une proposition de plan d'actions qui sera bientôt validé.

✚ Elaboration, validation, adopter et mettre en œuvre la politique sous sectorielle, stratégies et plans d'actions pour le foncier rural

La feuille de route pour l'élaboration de la politique pour le foncier rural est élaborée. Le ministère est à la recherche du financement pour les actions qui y sont inscrites.

✚ Amélioration des zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP)

15 sites d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) sont créés et opérationnels sur toute l'étendue du territoire.

3- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Les mesures non réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

✚ Gestion du matériel et des finances

Il s'agit d'élaborer le manuel de gestion administrative, comptable et financière du ministère. La mesure n'a pas obtenu de financement pour l'année 2015

✚ Elaboration, adoption et vulgarisation des normes nationales de construction des ouvrages collectifs

Cette mesure n'a pas obtenu de financement en 2015 pour l'étude.

✚ Amélioration du cadre politique et stratégique de l'assainissement des eaux usées et pluviales

Cette mesure n'a pas obtenu de financement en 2015 pour l'étude.

✚ Elaboration, validation, adoption et mise en œuvre de la politique sous sectorielle, stratégies et plans d'actions pour la maîtrise de l'eau

Cette mesure n'a pas obtenu de financement en 2015 pour l'élaboration de la politique.

4.9 Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

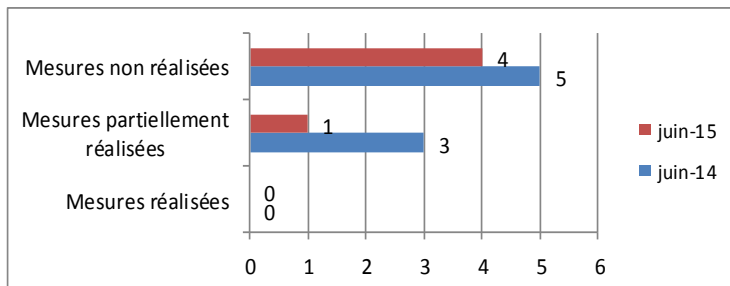
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	3	38	4	-	1	20
Mesures non réalisées	5	63	-	1	4	80
Totaux	8	100	5		5	100

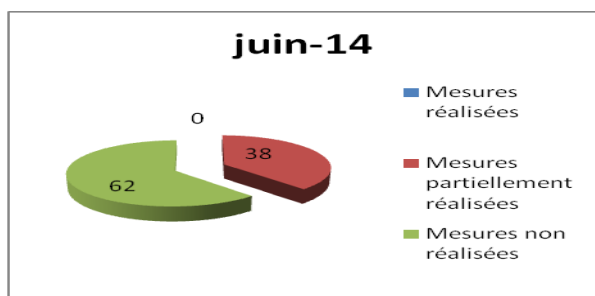
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	2	13
Activités non réalisées	13	87
Totaux	15	100

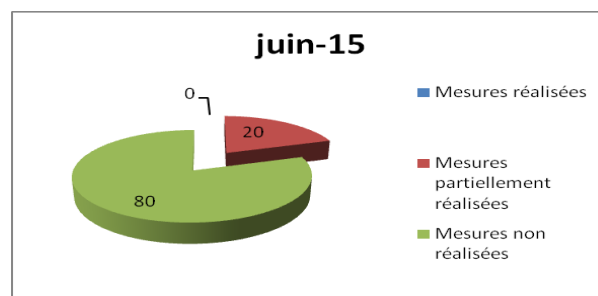
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre 2015 sont relatives à la consolidation de la décentralisation.

✚ Consolidation de la décentralisation

- **Dotation des collectivités territoriales d'organes élus**

Les élections locales ne sont pas encore organisées. Cependant, une feuille de route de la décentralisation et des élections locales est en cours d'élaboration par un comité technique mis en place à cet effet.

- **Organisation des administrations des collectivités territoriales pour un cadre de gestion approprié**

Dans le cadre de sa mission relative à la mise en œuvre de la décentralisation au Togo, le ministère est impliqué dans l'exécution de programmes avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Les programmes concernés sont :

- Programme Francophone d'Appui au Développement Local (PROFADEL), avec l'appui de la Francophonie ;

- Programme d'appui à la bonne gouvernance locale comme contribution à la décentralisation, par la GIZ et le programme d'appui à la décentralisation (PAD) par la KFW, dans le cadre de la coopération allemande.

L'exécution de la deuxième phase du Programme Francophone d'Appui au Développement Local (PROFADEL) s'est poursuivie avec la mise en œuvre des seconds projets prioritaires, relatifs aux activités génératrices de revenus. Il s'agit de :

- renforcement des infrastructures de marché (hangars, boutiques, magasin, boucherie, latrine) au profit d'Agou-Nyogbo-Agbétiko dans la préfecture d'Agou ;
- impulsion des activités génératrices de revenus (AGR) pour cinquante (50) groupements à Katanga dans la préfecture du Golfe et pour trente (30) groupements à Kovié dans la préfecture de Zio.

Pour l'exécution de ces projets, une contrepartie est requise de l'Etat togolais. A cet effet, une somme de quarante-cinq millions (45 000 000) F CFA est disponible dans les lignes budgétaires de l'Etat, exercice 2015.

Il faut noter la poursuite du Programme d'appui à la décentralisation et la bonne gouvernance (ProDeG) dans sa deuxième phase et le démarrage du programme d'appui à la décentralisation (PAD) au profit de trois collectivités territoriales (Kpalimé, Sokodé, Tsévié). Les objectifs visés sont de deux ordres. Il s'agit de :

- mettre en place les conditions nécessaires à la participation de la population aux décisions politiques et l'efficacité des prestations de services au niveau des trois collectivités territoriales ;
- renforcer les trois collectivités territoriales afin qu'elles deviennent des pôles de croissance régionaux et qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

- **Elaboration des monographies des cantons**

Aucune des tâches programmées n'a été entamée au cours du premier semestre 2015.

2- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Les mesures non réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

- amélioration de la coordination des actions du ministère ;
- amélioration du système d'information ;
- renforcement de la déconcentration ;
- contribution aux efforts visant à la préservation du climat de paix, de sécurité et de stabilité politique, à la consolidation de la réconciliation, de l'apaisement et à la décrispation socio-politique.

4.10 Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme

A- Domaine du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

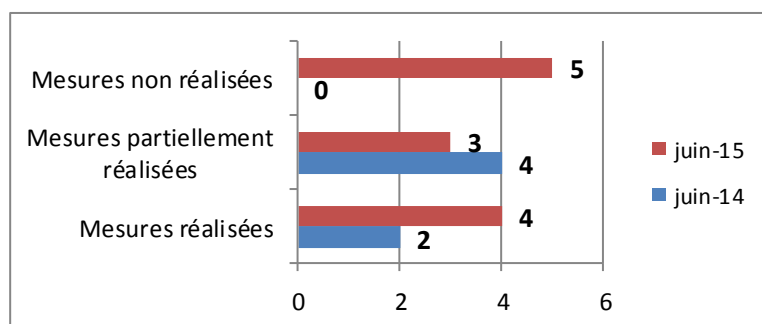
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	33	-	-	4	33
Mesures partiellement réalisées	4	67	3	-	3	25
Mesures non réalisées	0	0	-	9	5	42
Totaux	6	100	12		12	100

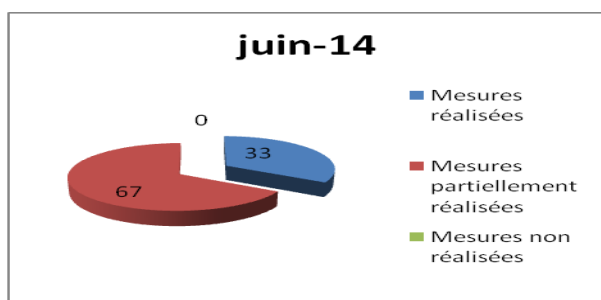
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	8	44
Activités partiellement réalisées	8	44
Activités non réalisées	2	12
Totaux	18	100

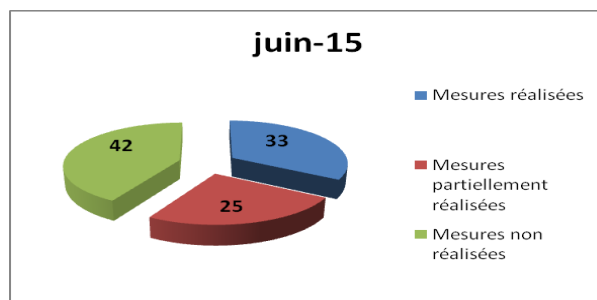
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Renforcement de la Planification et suivi évaluation

Redynamisation du Comité National AGOA Togo dans le but d'élaborer une stratégie nationale AGOA afin de faciliter l'accès des produits togolais au marché américain.

Relance des activités des sous-comités du comité national de négociations commerciales internationales à la suite d'un atelier d'information tenu les 30 et 31 juillet 2015 à Kpalimé.

Atelier d'information et de sensibilisation sur les derniers résultats de la 9^{ème} conférence ministérielle de Bali (Indonésie) les 17 et 18 juin 2015. Cet atelier a permis aux membres du CNCI d'analyser, d'examiner et de discuter des résultats de la dite conférence ainsi que ses derniers

développements afin de mieux répondre aux préoccupations de notre pays en vue des préparatifs de sa participation à la 10^{ème} conférence ministérielle prévue en décembre 2015.

Elaborer les outils annuels (PTBA, TBIA, Lettre de mission, Budget, PPM, PED, etc) ; tenir les activités dans le cadre du comité sectoriel.

Gestion des ressources humaine

Participation à la formation à distance du cours sur la pratique du commerce électronique en Afrique de l'Ouest francophone.

Renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de commerce sur les rudiments de la politique de la concurrence.

Organisation du commerce informel

Elaboration du document nationale PARCI CEDEAO.

Approvisionnement du marché intérieur en produits de grande consommation

Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, contrôler la qualité des produits alimentaires sur le marchés et sur la commercialisation du tabac et de l'alcool à proximité des établissements d'enseignement.

Amélioration du climat des affaires

Création d'entreprise l'arrêté interministériel N°162/MCPSP/MJRIR/MEF du 10 septembre 2014 rend effectif la mise en application de l'article N°2 relatif à la forme des statuts. En outre, il donne la possibilité aux investisseurs de télécharger les statuts types gratuitement sur le site du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et de faire le dépôt qui est aujourd'hui possible au moyen d'une simple déclaration de souscription et de versement.

B- Domaine de l'Industrie

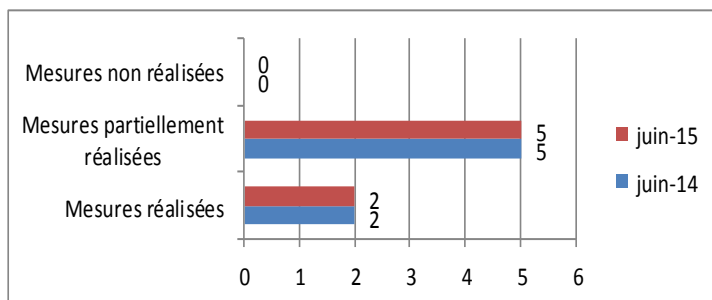
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	29	-	-	2	29
Mesures partiellement réalisées	5	71	5	-	5	71
Mesures non réalisées	0	0	-	2	0	0
Totaux	7	100	7		7	100

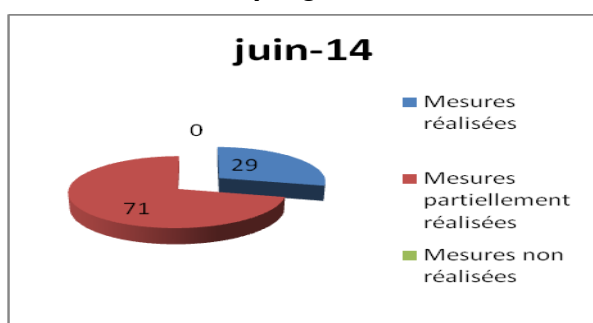
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	2	12
Activités partiellement réalisées	10	63
Activités non réalisées	4	25
Totaux	16	100

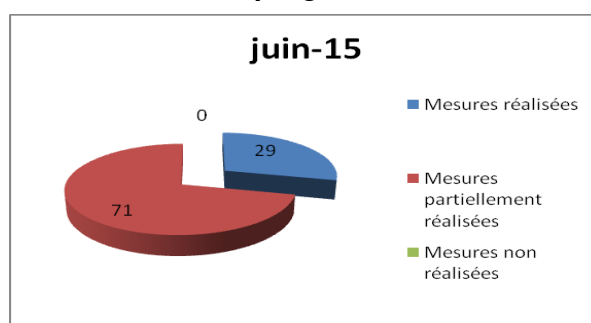
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au premier semestre de l'année 2015, certaines des actions prévues ont été réalisées. L'état d'avancement de ces actions se présente comme suit :

✚ Restructuration du Secrétariat d'Etat

Les textes portant organisation ont été approuvés. A cet effet, chaque direction du secrétariat d'Etat chargé de l'industrie a été pourvue d'un directeur.

✚ Elaboration et vulgarisation des politiques sectorielles

Avec l'appui du secrétariat permanent pour le suivi des réformes et des programmes financiers, le secrétariat d'Etat chargé de l'industrie a mis en place un comité de pilotage chargé d'élaborer le document de politique industrielle. Ce document a été élaboré et validé à l'interne au niveau du département et disponible. La politique industrielle présentée par ce document prend en compte la qualité, les innovations technologiques, la propriété industrielle.

✚ Mettre en œuvre le code des investissements et vulgariser la loi sur la zone franche

Le code des investissements et la loi sur la zone franche, ont été adoptés et les textes d'application sont pris par le gouvernement pour l'effectivité de l'agence de promotion des investissements et de la zone France (API-ZF).

Les activités de vulgarisation de la loi sur la zone franche sont effectives et assurées par la direction générale de la zone franche.

Elaborer et mettre en œuvre la politique de promotion de la qualité

Les textes organiques qui portent sur les attributions, l'organisation, et le fonctionnement des structures chargées de la promotion de la qualité industrielle ont été élaborés et amendés par le gouvernement et les observations sont en train d'être prises en compte. Ce n'est qu'après l'adoption de ces textes que les structures créées (HAUQE, ATOPROQ, ATOMET, ATN, COTAG) seront opérationnelles et se pencheront sur la stratégie à mettre en œuvre pour la promotion de la qualité industrielle au Togo. La politique de qualité a été prise en compte dans le document de politique industrielle.

Elaborer et mettre en œuvre un programme d'appui et d'assistance aux entreprises industrielles

Un programme de restructuration et de mise à niveau (PRMN) est en cours d'exécution avec l'appui financier et technique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'équipe du PRMN a élaboré un programme national de mise à niveau, mais faute de moyens financiers, la phase de mise en œuvre de ce programme n'a pas encore démarré.

Il est prévu une étude diagnostique qui fera un état des lieux sur les entreprises industrielles et la nature de l'assistance à ces dernières. Le département est à la recherche du financement pour la réalisation de ces activités.

Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'incitation à la création d'entreprises industrielles de transformation à grande valeur ajoutée

Il est prévu une étude de faisabilité pour le premier semestre 2015. Un programme pays est élaboré avec l'appui des experts de l'ONUDI. L'accord de financement par l'ONUDI a été signé en novembre 2013. Ce programme est prévu pour être lancé en début 2015, mais compte tenu de certaines techniques des partenaires techniques et financiers, le lancement a connu un retard et devrait être fait avant fin septembre 2015.

Des études sont en cours pour élaborer un programme des chaînes de valeur des produits à forte valeur ajoutée, ainsi qu'un fonds d'appui au développement industriel.

Au premier semestre 2015, il est prévu une étude pour la création des parcs agro-industriels au Togo. Bien que cette étude ait connu du retard, le secrétariat d'Etat a procédé au lancement du premier parc agro-industriel pilote à Kpomé dans la région maritime.

Elaboration des budgets programme

Il a été mis en place une cellule budget - programme dans le département. Celui-ci est chargé d'élaborer le budget - programme. Avec l'appui du Secrétariat permanent chargé des réformes, le budget - programme du département est élaboré et validé à l'interne.

C- Domaine du Tourisme

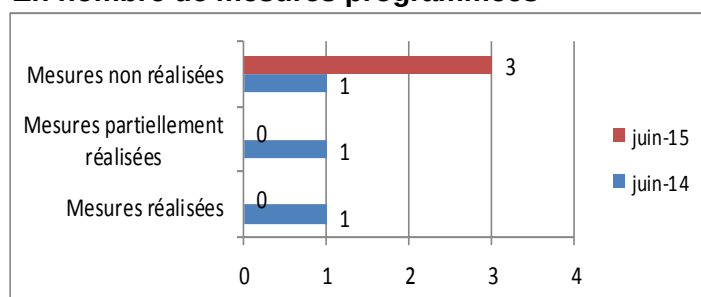
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	33	-	-	-	0
Mesures partiellement réalisées	1	33	-	-	-	0
Mesures non réalisées	1	33	-	3	3	100
Totaux	3	100	3		3	100

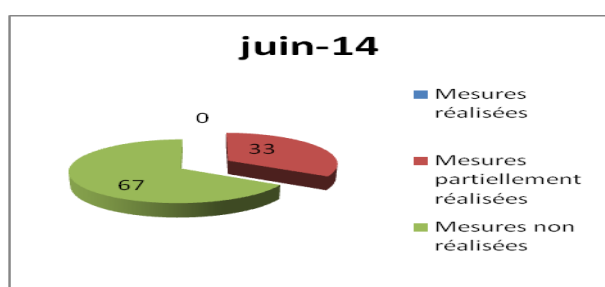
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	0	0
Activités non réalisées	5	100
Totaux	5	100

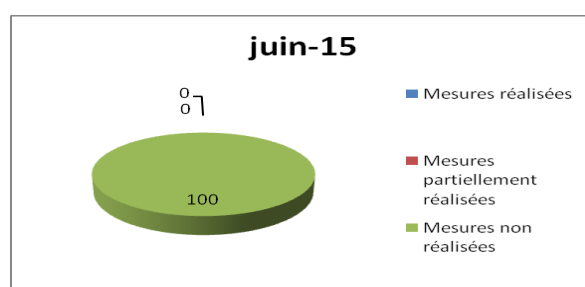
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Sur les trois (03) mesures programmées au premier semestre 2014, ne sont pas réalisées.

1- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Il s'agit de :

- la coordination des actions du ministère ;
- la mise en valeur des produits touristiques ;
- la promotion du tourisme.

4.11 Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

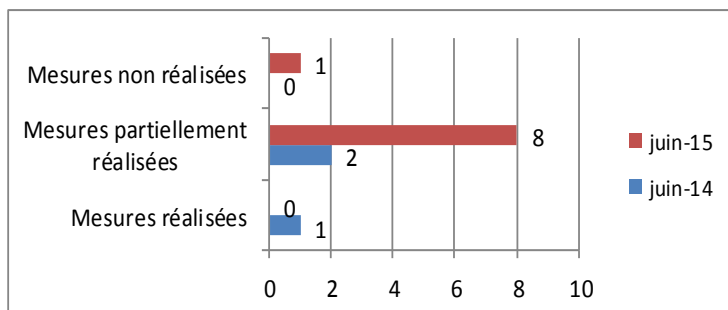
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	33	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	2	67	2	-	8	89
Mesures non réalisées	0	0	-	7	1	11
Totaux	3	100	9		9	100

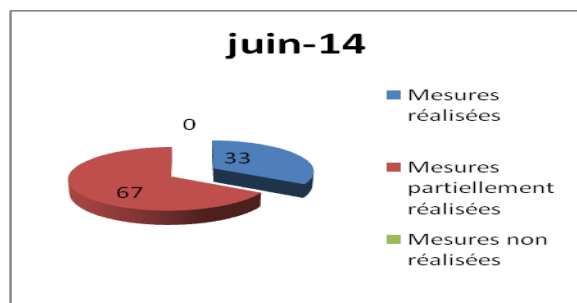
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	13	93
Activités non réalisées	1	7
Totaux	14	100

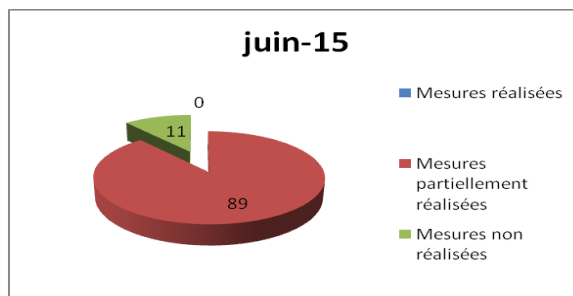
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au terme du premier semestre 2015, sur les neuf (09) mesures programmées par le ministère, huit (08) mesures sont partiellement réalisées et une (01) mesure n'est pas réalisée.

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours de ce premier semestre se présentent comme suit :

Amélioration de la coordination

- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté N°2013-001/MERF/SG du 20 août 2013, portant organisation du MERF et en entendant la nomination des chefs de services restant, des agents ont été chargés d'assumer les fonctions de responsables à la tête de ces directions. Par ailleurs, des propositions d'agents pour leur nomination comme chefs divisions et chefs sections sont en cours d'étude par l'autorité ;
- Afin d'opérationnaliser la police nationale de l'environnement, un projet de décret portant organisation et fonctionnement de la police de l'environnement et son exposé de motif sont transmis au Secrétariat général du gouvernement pour première lecture ;
- L'évaluation des conditions d'opérationnalisation de la CNDD et ses démembrements a été faite à Atakpamé du 9 au 13 mars 2015 lors d'une retraite regroupant les experts locaux et le rapport de cette retraite a été validé au plan national à Lomé au cours d'un atelier ;
- Les termes de référence pour le recrutement du consultant devant accompagner l'opérationnalisation du FNE sont élaborés mais l'appel à candidature reste subordonné à la nomination du Directeur général. Pour ce faire, le recrutement du consultant et les autres tâches seront exécutés cumulativement ;
- L'élaboration de l'application métier a été coordonnée par la direction des études et de la planification. Une version avancée de l'application a été présentée au personnel de la direction des ressources forestières pour recueillir les attentes de ladite structure, cependant, les discussions sur les conditions de finalisation et de déploiement n'ont pas encore abouti. Il est apparu des incompréhensions sur les lignes budgétaires proposées par l'équipe de consultants à la direction des ressources forestières.

Amélioration de la gestion du personnel du MERF

Une requête d'appui est adressée à la Banque Mondiale pour compléter la trousse de formation élaborée grâce au Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) en vue de prendre en compte toutes les thématiques liées à la gestion durable de l'environnement et des ressources forestières. Dans ce même cadre, une demande de partenariat avec l'Université de Lomé est en cours de formalisation.

Amélioration de la planification et du suivi - évaluation des programmes du ministère

Le budget-programme 2016-2018 est en cours d'actualisation conformément au nouveau canevas.

Promotion de la gestion durable des forêts

Dans le cadre de renforcement du cadre réglementaire de la gestion durable des ressources forestières, un paquet de dix (10) textes en application de la loi N° 2008-009 portant code forestier, dont deux (02) projets de décret et huit (08) projets d'arrêté ont été élaborés et validés par la commission des textes instituée au sein du ministère. Ces différents textes sont transmis au secrétariat général du gouvernement pour une première lecture.

Lutte contre la dégradation des terres et protection des écosystèmes particuliers

L'équipe du consultant devant conduire la réalisation de l'étude d'élaboration de la stratégie de gestion des aires protégées est recrutée. Une réunion de restitution de la méthodologie proposée pour la réalisation de l'étude est programmée en août 2015.

Renforcement de la résilience des populations face au changement climatique

Les drafts des différents rapports des études d'atténuation des gaz à effet de serre et d'identification des lacunes et besoins en technologie et financement de lutte contre les changements climatiques sont soumis à la coordination pour la validation intérimaire.

Amélioration de la capacité de gestion des catastrophes naturelles

Au terme du processus d'évaluation des besoins des sapeurs-pompiers pour l'opérationnalisation des quatre unités de secours (Lomé-Nord GTA, Atakpamé, Sokodé et Dapaong), les contrats d'acquisition des ambulances, de l'entreprise sélectionnée pour la construction et de l'entreprise de surveillance des travaux sont tous à l'étape de signature. L'évaluation des offres pour l'achat des 04 motopompes est pour l'instant infructueuse.

Promotion de la prise en compte de l'environnement dans les projets de développement

Dans le cadre de la promotion de la prise en compte de l'environnement dans les projets de développement, trente-huit (38) termes de référence de dossiers d'études d'impacts environnemental et social ont été soumis à l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE). Seize (16) rapports d'études ont été analysés et validés au terme du premier semestre 2015, douze (12) rapports provisoires d'étude sont soumis à l'Agence pour analyse et validation, six (6) rapports finaux sont déposés et sept plans de gestion environnementale et sociale sont suivis. Le ministère a délivré cinq (5) Certificats de conformité environnementale et un (1) Certificat de régularité environnementale a été délivré.

2- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Promotion de l'écocitoyenneté

Les activités liées à la promotion de l'écocitoyenneté n'ont pas encore démarrées. Cependant l'arrêté instituant le comité d'organisation de la caravane est en cours de révision et des réflexions sont menées pour définir les actions innovatrices à introduire pour le compte de l'année 2015.

4.12 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie

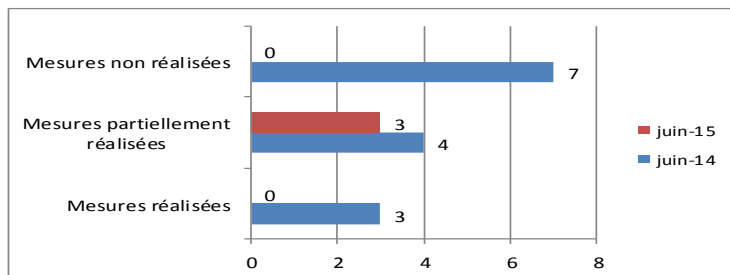
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	3	21	-	-	-	-
Mesures partiellement réalisées	4	29	-	-	3	100
Mesures non réalisées	7	50	-	3	-	-
Totaux	14	100	3		3	100

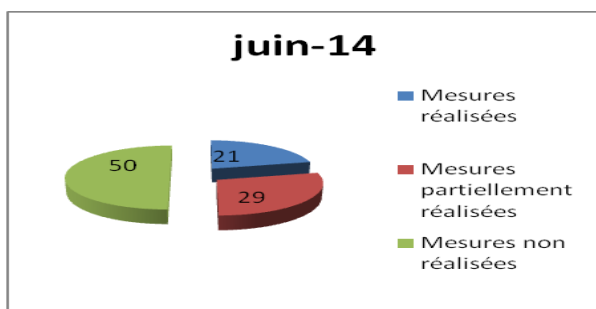
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	5	83
Activités non réalisées	1	17
Totaux	6	100

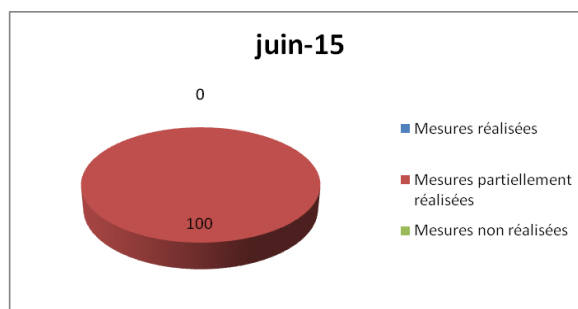
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

✚ Coordination des actions du ministère

- Restructuration du MUHCV

Dans le cadre de la restructuration du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie, un arrêté portant organisation et fonctionnement sera signé.

✚ Réorganisation du cadre juridique relatif au sous secteur du logement

- Elaboration et adoption du nouveau Code foncier

Un atelier national de validation du nouveau code foncier sera organisé à Lomé dans les prochains mois. Le document issu de cet atelier, sera transmis au secrétariat général du gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres.

- Adoption du décret portant réglementation des loyers des baux d'habitation et fixation des prix des baux à usage professionnel

Le projet corrigé de décret portant réglementation des loyers des baux d'habitation et fixation des prix des baux à usage professionnel est transmis le 2 juillet 2015 au secrétariat général du gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres.

- **Adoption du document de politique de l'habitat et du développement urbain au Togo**

Le document de politique de l'habitat et du développement urbain au Togo est élaboré et validé le 03 octobre 2014. L'adoption de ce document se fera probablement au cours du second semestre de l'année 2015.

Amélioration du parc immobilier national

- **Transformation du Fonds spécial du développement de l'habitat en Office Togolais de l'Habitat (OTH)**

Le processus d'élaboration du Fonds spécial du développement de l'habitat en Office Togolais de l'Habitat (OTH) en vue de sa transformation est en cours. Après l'élaboration un projet de décret portant création de l'OTH sera rédigé pour sa signature.

- **Mise en place de l'office d'Equipement des Terrains Urbains (OFFETUR)**

Le processus de réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place de l'office d'Equipement des Terrains Urbains n'a pas encore commencé.

4.13 Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République

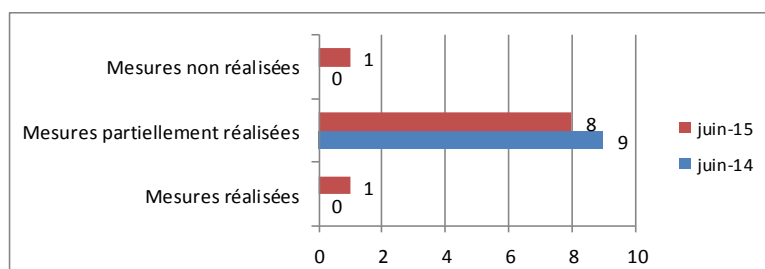
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Anciennes	Nouvelles	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	1	10
Mesures partiellement réalisées	9	100	4	-	8	80
Mesures non réalisées	0	0	-	6	1	10
Totaux	9	100	10		10	100

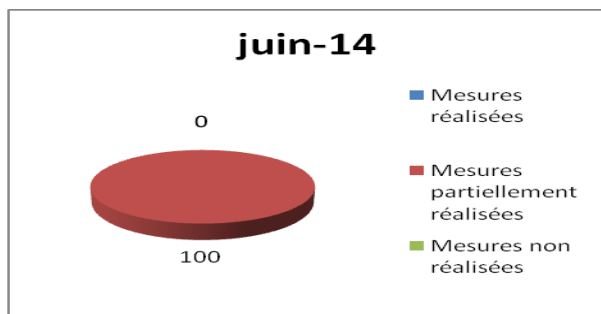
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	2	11
Activités partiellement réalisées	10	56
Activités non réalisées	6	33
Totaux	18	100

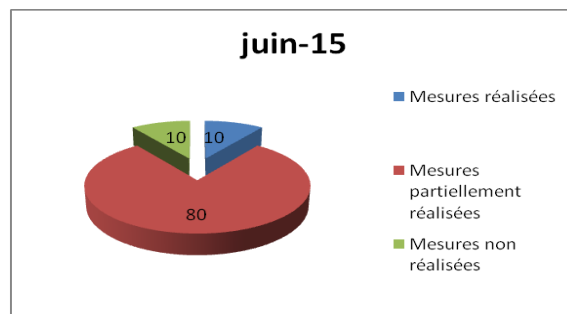
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



1- Les mesures totalement réalisées au cours du premier semestre

La mesure totalement réalisée au cours du premier semestre est :

✚ Gestion des ressources matérielles et financières

En ce qui concerne la gestion des ressources matérielles et financière, il a été programmé l'achat de véhicules qui est réalisé totalement à savoir deux véhicules de liaison pour le centre de formation des professions de justice, un bus de 15 places pour le transport des détenus et un 4x4 double cabine pour les liaisons (mission du personnel du cabinet).

2- Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

✚ Coordination des actions du ministère

Le ministère est à pied d'œuvre pour l'adoption du code pénal à l'Assemblée Nationale ou une retraite d'une semaine a été organisée à kpalimé avec les parlementaires.

✚ Planification et suivi évaluation

Pour cette activité, le ministère a élaboré son plan de passation des marchés publics qui est en cours d'exécution, élaboré plusieurs DAO et contrats des marchés publics et suit régulièrement l'exécution des activités et projets.

✚ Gestion du système d'information

Cette action se traduit par le développement des statistiques judiciaire et pénitentiaire. Cette activité a été réalisée par le cabinet Institut International pour les Etudes Comparatives (IIPEC) qui a élaboré le rapport provisoire de l'état des lieux validé en atelier nationale le 21 juin 2015.

✚ Renforcement des infrastructures et équipement de la justice

Pour cette action, il a été programmé la construction du parking au centre de formation des professions de justice et la construction du tribunal de Sokodé. Les offres sont enregistrés l'analyse est en cours pour le parking et pour le tribunal de Sokodé, le marché est attribué depuis fin 2014 et que les travaux proprement dits sont en cours sauf que l'attributaire à l'heure actuelle est a accusé beaucoup de retard dans l'exécution des travaux

✚ Renforcement des capacités de l'administration de la justice

Le renforcement des capacités de l'administration de la justice consiste à recruter des magistrats et greffiers tous les deux ans et l'organisation des formations continue des magistrats, greffiers et

autres personnels. Cette année il n'y a pas de recrutement mais le centre de formation des professions de justice continue sa mission la formation continue et initiale.

Informatiser les chaînes judiciaires (phase pilote)

En ce qui concerne l'informatisation des chaînes judiciaires, il a été programmé l'élaboration et le développement des spécifications fonctionnelles des applications pénale, civile et sociale plus le casier judiciaire, l'équipement des tribunaux en matériels informatiques, l'acquisition d'un groupe électrogène pour alimenter le tribunal de Lomé et le câblage informatique et réalisation des réseaux locaux des du tribunal de Lomé.

- pour l'élaboration et le développement des spécifications fonctionnelles des applications pénale, civile et sociale plus le casier judiciaire, le marché est attribué et le contrat est en cours d'élaboration ;
- pour l'équipement des tribunaux en matériels informatiques, le marché est attribué et le contrat est à la signature de l'attributaire ;
- pour l'acquisition d'un groupe électrogène pour alimenter le tribunal de Lomé le marché est attribué et le projet de contrat est à la DNCMP pour avis ;
- et pour le câblage informatique et réalisation des réseaux locaux des du tribunal de Lomé, le contrat est approuvé et la réalisation du câblage est en cours.

Renforcement des capacités techniques de la justice

Le renforcement des capacités techniques de la justice consiste à équiper les chambres commerciales et à former les acteurs de ces chambres qui a débuté depuis 2014 et prend fin cette année. A l'heure actuelle tous les équipements sont presque achevés et les dernières activités sont en train d'être organisées pour boucler le projet.

Renforcement des infrastructures pénitentiaires

Le renforcement des infrastructures pénitentiaires se traduit par l'achèvement de la construction de la prison civile moderne et modèle de Kpalimé. Cette année le contrat est signé et les travaux ont démarrés et vont s'achevés en 2016 et ceci nous permettra de désengorger la prison civile de Lomé.

3- Les mesures non réalisées au cours du premier semestre

La mesure non réalisées au cours du premier semestre est :

Facilitation de l'accès au droit et à la justice

En ce qui concerne cette action de facilitation de l'accès au droit et à la justice, il a été programmé la diffusion des lois, règlements et jurisprudences, la vulgarisation du droit et la réalisation d'une expérience pilote d'aide juridictionnelle qui doivent être financé par le PNUD qui n'ont pas démarrée au premier semestre car le PTA vient d'être signé et les activités vont bientôt démarrées.

4.14 Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique

A- Domaines de la Communication, de la Culture et de la Formation Civique

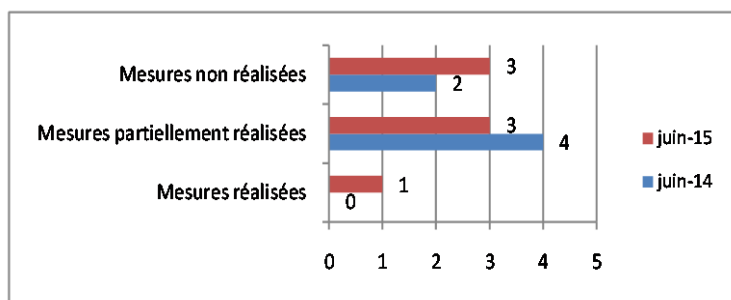
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	Juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Anciennes	Nouvelles	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	1	14
Mesures partiellement réalisées	4	67	6	-	3	43
Mesures non réalisées	2	33	-	1	3	43
Totaux	6	100	7		7	100

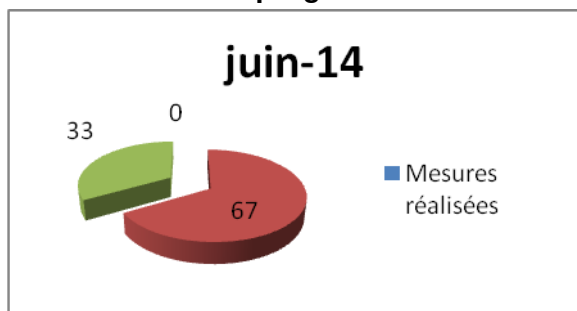
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	1	14
Activités partiellement réalisées	3	43
Activités non réalisées	3	43
Totaux	7	100

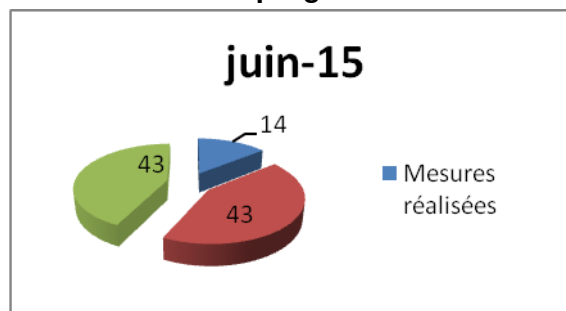
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



1- Mesures totalement réalisées au cours du premier semestre

Au cours du premier semestre 2015 une (01) mesure a été totalement réalisée il s'agit de :

- ✚ Renforcer les capacités au civisme et à la citoyenneté
 - Formation des journalistes au civisme et à la citoyenneté

En avril 2015, en lieu et place de la formation des journalistes, des campagnes de sensibilisation citoyenne pour un climat social apaisé a été faite aux journalistes et aux populations.

2- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

Planification et suivi évaluation

- **Actualisation, validation et adoption de la politique sectorielle de la communication**

La politique sectorielle de la communication est en cours d'actualisation.

Renforcement de la protection juridique des artistes, de leurs œuvres et de leurs biens culturels

- **Actualisation et adoption des textes de mise en œuvre de la politique publique du MCCAFC**

Le projet de loi sur le cinéma a été actualisé et présenté au ministre pour son adoption et sa vulgarisation. Concernant le projet du statut de l'artiste, il est élaboré mais n'est pas encore adopté. Enfin, la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins est actualisée. Actuellement il est en cours de lecture à Genève (pour voir les conformités avec les normes internationales).

Renforcement des capacités des professionnels de la presse publique

- **Formation des journalistes**

Le centre de formation et de recyclage a formé 135 journalistes dans plusieurs thématiques et a renforcé les capacités de 70 techniciens et animateurs de radiotélévision :

- en janvier 2015, 50 professionnels de la presse ont reçu une formation sur les bonnes pratiques du journalisme. La formation a été financée par l'UNESCO ;
- en janvier 50 autres journalistes ont été formés sur la responsabilité sociale du journaliste et le traitement de l'information en période électorale, elle a été financée par l'Union Européenne ;
- en février 2015, 35 journalistes ont reçu une formation sur la prise en compte du genre par les médias.

De mars à juin 2015, les capacités de 70 techniciens et animateurs de radiotélévision ont été renforcées. Cette dernière a été faite sur le budget de fonctionnement.

3- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

Au cours du premier semestre trois mesures (03) n'ont pas été réalisées. Ces mesures sont principalement :

- recensement des biens du patrimoine culturel et naturel ;
- formation des artistes en développement personnel ;
- formation des élèves en développement artistique et culturel.

B- Domaines des Sports et des Loisirs

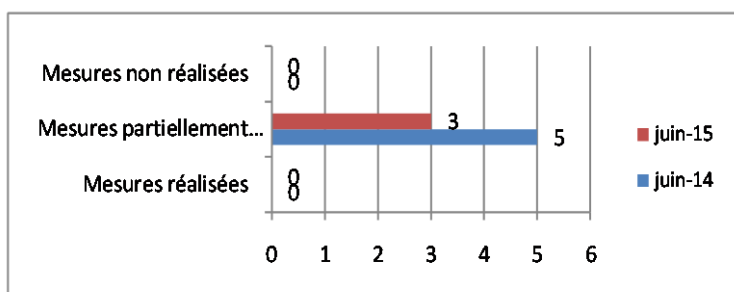
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	5	100	1	-	3	100
Mesures non réalisées	0	0	-	2	0	0
Totaux	5	100	3		3	100

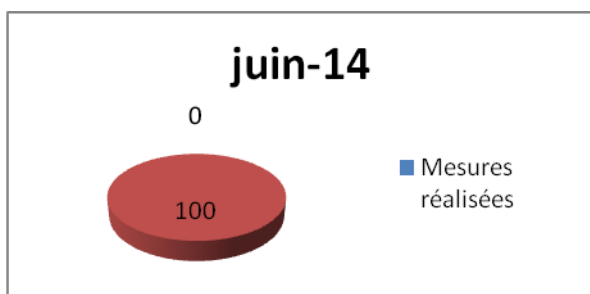
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	5	45
Activités partiellement réalisées	6	55
Activités non réalisées	0	0
Totaux	11	100

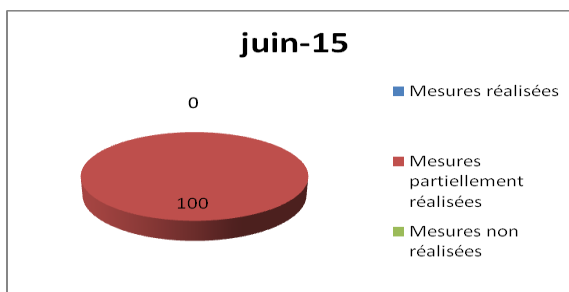
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Le

point sur la réalisation des mesures/actions programmées au premier semestre se présente de la façon suivante :

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

✚ Réorganisation du ministère

- **Elaborer/actualiser les textes portant réorganisation du ministère**

Sept (07) projets de décrets majeurs portant réorganisation du sous-secteur ont été identifiés et élaborés en 2014. Ces textes ont été soumis au Gouvernement pour adoption au début de l'année 2015.

- **Mettre en œuvre les textes portant réorganisation du ministère**

Certains textes réorganisant le ministère tels que l'arrêté portant organisation du ministère et celui relatif à l'agrément des centres de loisirs sont en cours de mise en œuvre. Une fois les sept (07) décrets adoptés, ils seront mis en œuvre.

Panification et le suivi-évaluation

- **Elaborer/actualiser la Politique Publique**

Au cours du premier semestre 2015, la Politique Publique a été actualisée et transmise au Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers.

- **Elaborer/actualiser le Budget-Programme**

Le Budget-Programme élaboré en 2014 a été actualisé en mars 2015 suivant un processus participatif qui a recueilli l'apport des acteurs clés du sport transmis au Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers.

- **Elaborer/actualiser les outils de planification et de suivi-évaluation**

Durant le premier semestre 2015, les outils de planification à savoir la matrice des réformes, les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) ainsi que les Tableaux de Bord Annuel des Indicateurs (TBAI) portant réformes et mise en œuvre de la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) ont été élaborés et transmis aux structures concernées. De même les plans de passation et d'engagement des marchés ont été élaborés, les tableaux de suivi des PTBA, des TBAI, des plans de passation et d'engagement des marchés ont été actualisés et renseignés.

- **Elaborer les indicateurs**

Avec l'appui d'un consultant recruté et mis à la disposition des ministères par la Banque Mondiale au titre du Programme d'Appui Institutionnel Volet 2 (PAI-2), le sous-secteur des sports a eu à identifier et élaborer les indicateurs essentiels devant servir à l'évaluation de ses activités. Au total, 22 indicateurs de suivi ont été élaborés et validés suivants des critères définis.

- **Elaborer le plan stratégique de lutte contre le dopage en milieu sportif au Togo**

Les termes de référence dudit projet ont été élaborés et soumis au fonds de l'UNESCO. Le projet a été approuvé et le contrat sera signé dans les prochains jours avec le partenaire en vue de sa mise en œuvre effective.

Intensification de la pratique des sports et des loisirs

- **Appuyer l'introduction du Kids' Athletic à l'école primaire**

Depuis 2013, le projet pilote d'introduction du Kids' Athletic à l'école primaire est en cours d'exécution. A ce titre, une trentaine d'enseignants d'EPS ont été formés en 2013, 70 en 2014 à Lomé et animent dans leurs établissements respectifs.

En 2015, il est prévu la duplication du projet à travers la formation des enseignants des écoles primaires dans les régions et préfectures de l'intérieur du pays. Cette activité connaîtra sa réalisation au 2^{ème} semestre 2015.

- **Organiser les championnats scolaires et universitaires à travers l'introduction de nouvelles disciplines**

L'organisation des championnats scolaires et universitaires a connu une innovation depuis 2013 et se poursuit avec l'introduction de nouvelles disciplines sportives en dehors du traditionnel foot. Ainsi, pour l'année 2015, l'athlétisme figure parmi les disciplines introduites.

- **Détecter les talents**

Chaque saison, les championnats scolaires débouchent sur la détection de talents à intégrer aux centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar. Cette détection sera effective au second semestre 2015 pour permettre aux lauréats d'aborder sereinement la rentrée académique 2015-2016.

- **Instituer le sport de masse**

Le sport de masse est pratiqué de nos jours de façon anarchique et il s'avère indispensable d'y apporter des innovations en commençant par son institutionnalisation dès le second semestre 2015.

4.15 Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

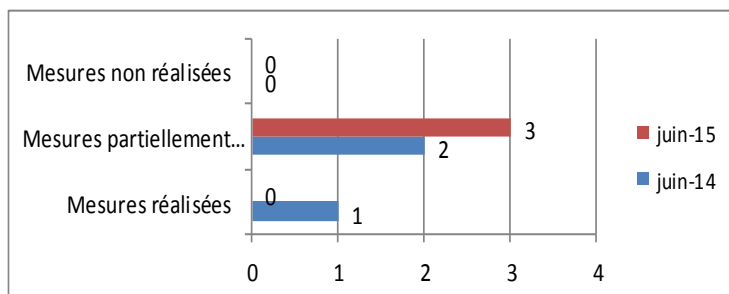
Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	33	-	-	-	0
Mesures partiellement réalisées	2	67	1	-	3	100
Mesures non réalisées	0	0	-	2	-	0
Totaux	3	100	3		3	100

L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

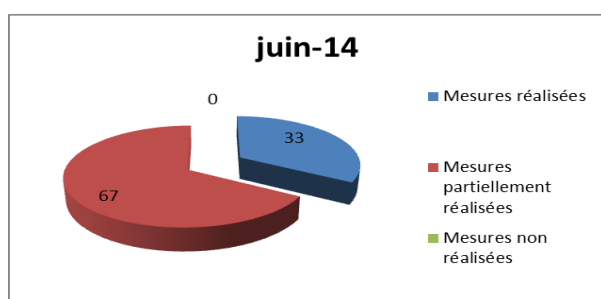
Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	5	71

Activités non réalisées	2	29
Totaux	7	100

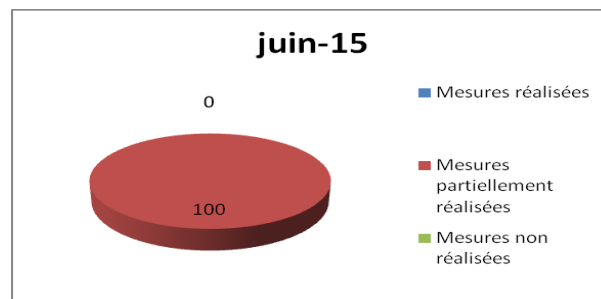
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Pour le premier semestre, les 3 mesures/actions programmées sont toutes partiellement réalisées.

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

✚ Coordination des actions du ministère

Cette mesure a deux activités qui se présentent comme suit :

- réglementer les organes de gestion à la base (comités de santé, COGES) ;
- rendre fonctionnel les comités sectoriels au niveau des régions et des districts.

Pour ces deux activités les textes afférents sont en cour de signature.

✚ Planification et programmation

Cette mesure a quatre activités. Deux en cours de réalisation et deux qui n'ont pas connu de début .Celles qui sont en cours de réalisation se présentent comme suit :

• Elaborer la carte sanitaire

Le processus d'élaboration de la carte sanitaire est très avancé. Des termes de références ont été élaborés en collaboration avec les partenaires en développement. Ceci a permis de retenir un cabinet via les procédures de passation des marchés publics pour l'élaboration de la carte sanitaire.

Les outils de collecte des données élaborées par le cabinet et le comité technique ont été validés à travers un atelier par les différents acteurs du secteur de la santé ce qui a permis de faire le lancement et l'installation des comités régionaux. La formation des enquêteurs a eu lieu du 03 au 04 Juillet 2015. La collecte des données a commencé le 13 juillet et prendra fin le 20 août 2015.

- **Elaborer la réforme hospitalière**

Dans le cadre des réformes dans les formations sanitaires plusieurs activités ont été menées et un comité avait été mis sur pied pour le suivi. En effet, du 26 au 28 mai 2015 à Kpalimé s'est tenu un atelier qui avait pour objet la relecture des textes d'application du projet de la loi hospitalière. A ce jour les activités du comité sont menées pour la finalisation et la validation du projet de la loi hospitalière et ses textes d'application.

En tout le comité dispose de :

- un projet de la loi hospitalière ;
- un projet de décret portant statut général des établissements hospitaliers de la République Togolaise ;
- un projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement des établissements publics et hospitaliers ;
- l'exposé des motifs du projet de la loi hospitalière ;
- un rapport de présentation du projet décret portant statut des établissements hospitaliers de la République du Togo ;
- l'exposé des motifs du projet de la loi hospitalière ;
- la lettre initiée à l'intention du ministre de la santé qui sera adressée au Président de l'Assemblée nationale afin de l'accompagner pendant le processus jusqu'à la présentation à l'assemblée nationale ;
- un mémo élaboré décrivant le processus du projet de la loi hospitalière.

Les deux activités qui n'ont pas connu de début s'énoncent comme suit :

- évaluer la mise en œuvre de l'assurance maladie au niveau des formations sanitaires ;
- concevoir le tableau de bord du ministère.

Promotion au niveau familial et communautaire des pratiques familiales essentielles

Cette mesure a une seule activité qui s'intitule :

- **Renforcer les capacités des agents de l'hygiène et assainissement**

Cette activité a connu une progression au cours du premier semestre 2015.

Un plan de secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base au Togo a été élaboré et le document validé par l'ensemble des acteurs est disponible. Des ateliers de renforcement de capacité des Techniciens d'assainissement en promotion de l'hygiène ont été organisés à Kara et à Atakpamé.

Les plans locaux d'assainissement autonomes des districts ont été élaborés et validés au cours du mois de Février 2015.

4.16 Ministère des Mines et de l'Energie

L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

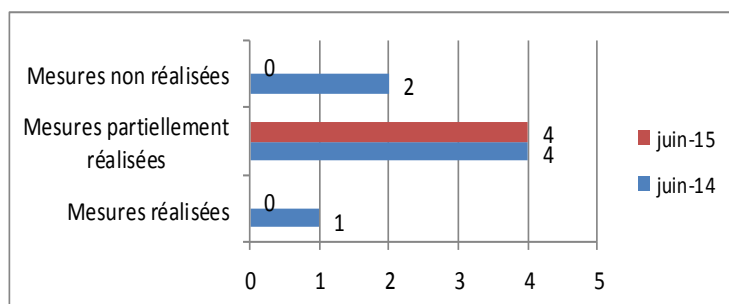
Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%

Mesures réalisées	1	14	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	57	3	-	4	100
Mesures non réalisées	2	29	0	1	0	0
Totaux	7	100	4		4	100

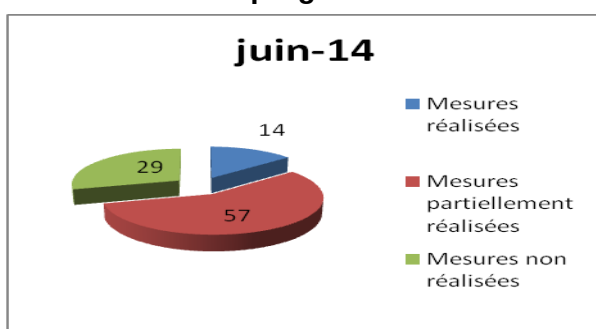
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	7	44
Activités partiellement réalisées	3	19
Activités non réalisées	6	37
Totaux	16	100

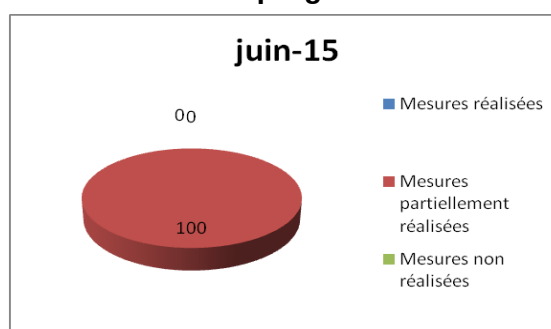
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées 2015



Au cours du premier semestre, les (04) quatre mesures programmées sont partiellement réalisées et se présente comme suit :

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

- restructuration du ministère des mines et de l'énergie ;
- révision du Code Minier ;
- promotion de l'électrification à grande échelle en milieu rural ;

- amélioration de l'éclairage public.

Coordination des actions du ministère

Une activité a été retenue au titre de l'année 2015. Il s'agit de la restructuration du ministère des mines et de l'énergie. A cet effet, un projet de nouvel arrêté portant organisation du ministère et ce, en ligne avec les recommandations de l'audit stratégique et organisationnel du ministère a été transmis au secrétariat général du gouvernement (SGG) pour validation. Nous sommes dans l'attente du retour du SGG pour la finalisation du processus.

Promotion des gisements existants et du code minier

Une activité a été retenue au titre de l'année 2015. Il s'agit de la finalisation de l'élaboration du Code Minier. Dans ce cadre, la Banque Mondiale a appuyé le Togo à travers le recrutement d'un cabinet canadien pour l'amélioration du Code Minier Togolais dont la révision s'est avérée nécessaire. La contribution du cabinet canadien a fait l'objet de validation à travers un atelier national organisé du 10 au 12 juin 2014 à l'Hôtel EDA-OBA de Lomé. Le souci de l'amélioration du projet du Code Minier a amené la présidence de la République à commettre un consultant dont les travaux se sont déroulés au cours du premier semestre 2015 et ont abouti à des recommandations devant être prises en compte dans la finalisation dudit document. Ainsi, le projet de Code Minier sera transmis sous peu au Secrétariat général du gouvernement en vue de sa programmation pour adoption par le gouvernement.

Renforcement des capacités de distribution de l'électricité

Deux activités sont retenues pour cette action au titre de l'année 2015. Il s'agit notamment de la promotion de l'électrification à grande échelle en milieu rural et de l'amélioration de l'éclairage public.

Pour l'électrification rurale, le Ministère a inscrit la création de l'Agence d'électrification rurale comme un projet prioritaire de son département dans le cadre de l'appui de la délégation de l'Union Européenne consacré aux projets du secteur de l'énergie devant être financés par le 11^{ème} FED. C'est ainsi que l'Union Européenne a donné son accord de principe pour appuyer à travers le 11^{ème} FED, le ministère dans le processus de création de cette agence.

Par ailleurs, des réflexions sont actuellement en cours pour aller vers la fixation d'un coût de branchement incitatif dans les localités rurales. Parallèlement à cette démarche, la CEET prend des initiatives au cas par cas pour faciliter le branchement promotionnel dans les nouvelles localités électrifiées. Pour le compte de l'année 2015, il est prévu l'électrification de 5 localités rurales dont le processus de passation de marché est actuellement au stade de transmission des projets de marchés pour approbation.

En matière d'extension de l'éclairage public dans les rues de Lomé et dans les villes de l'intérieur, des efforts louables se font et se poursuivent. En 2015, l'Etat a financé sur son budget, l'extension de l'éclairage public à Hihéatro dans la préfecture d'Amou. La procédure de passation de cette commande publique est actuellement au stade de transmission de la lettre de commande à la Direction du Contrôle Financier en vue de sa signature.

4.17 Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation

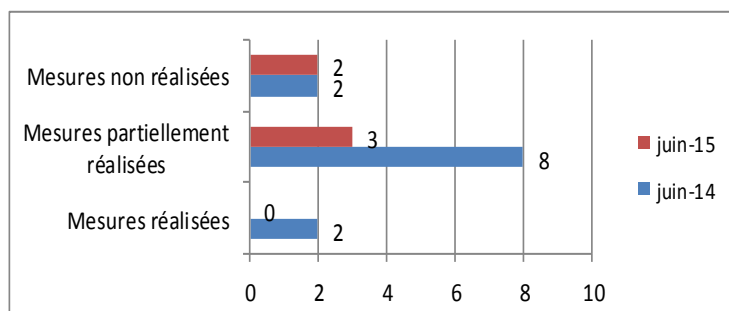
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	17	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	8	67	-	-	3	60
Mesures non réalisées	2	17	-	5	2	40
Totaux	12	100	5		5	100

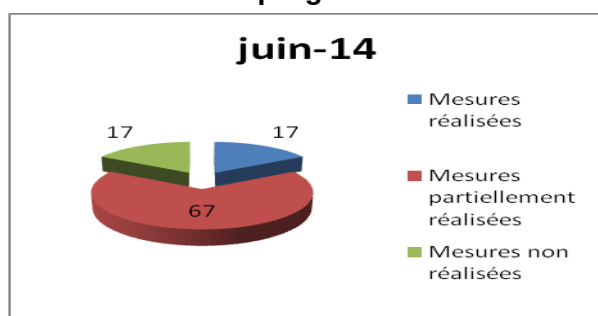
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	15	71
Activités non réalisées	6	29
Totaux	21	100

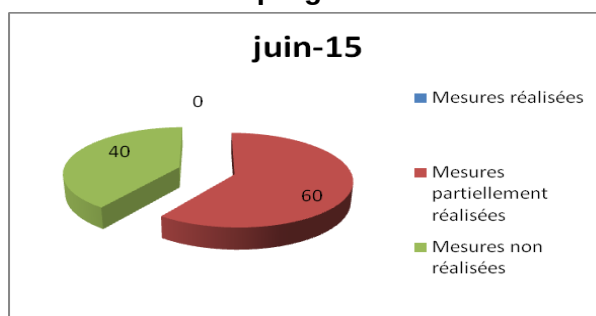
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au cours du premier semestre 2015, l'état d'avancement des actions se présente comme suit :

1. Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Toutes les mesures sont partiellement réalisées au cours du premier semestre. Cependant, certaines activités prévues au cours du premier semestre sont totalement réalisées. Elles se présentent comme suit :

Coordination des actions du ministère

Un arrêté réorganisant les secteurs de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation a été élaboré et actualisé pour prendre en compte le projet de décret réorganisant tous les départements ministériels. Il est transmis au secrétariat général du gouvernement et est en attente de l'accord du Premier ministre pour signature.

L'avant-projet de loi modifiant la loi n°2000-019/PR du 29 décembre 2000 portant statut des réfugiés au Togo est adopté en Conseil des Ministres le 13 janvier 2015. Les discussions du projet de loi ont eu lieu en commission, le 10 juin 2015. Il est en attente du vote à l'Assemblée nationale.

Renforcement de la protection des personnes vulnérables

Le projet de transfert monétaire qui a pour objectif d'améliorer l'accès des populations vulnérables des régions de la Kara et des savanes aux filets de protection sociale est en cours de réalisation. La phase d'allocation des fonds aux 21500 bénéficiaires au moins prévus pour cette année 2015 a démarré ce semestre.

Les émissions radio pour la sensibilisation de la population sur la procédure d'adoption d'enfants au Togo ont eu lieu (03 émissions sur la Radio KANAL FM le 25 février, le 04 mars et le 11 mars 2015 et une émission à la Radio « Fraternité Novissi » de Notsè le 09 avril 2015.

La délivrance des cartes d'identités biométriques aux réfugiés a démarré depuis janvier 2015.

La délivrance des titres de voyage biométriques (passeport) aux réfugiés a démarré en Juin 2015.

Développement d'une nouvelle approche d'alphabétisation et d'éducation non formelle

Le programme d'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle est en cours d'élaboration.

4.18 Ministère auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Planification du Développement

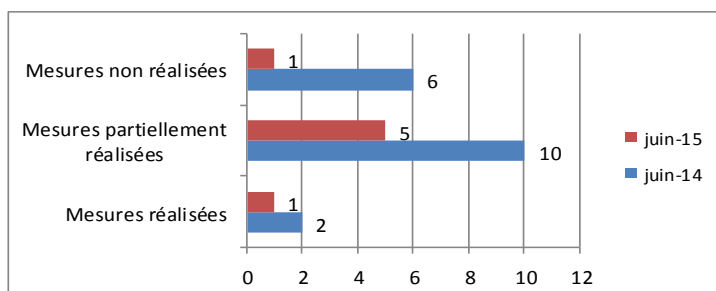
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Anciennes	Nouvelles	Nombre	%
Mesures réalisées	2	11	-	-	1	14
Mesures partiellement réalisées	10	56	-	1	5	72
Mesures non réalisées	6	33	6	-	1	14
Totaux	18	100	7		7	100

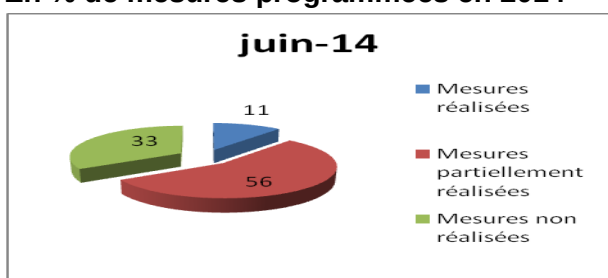
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	2	14
Activités partiellement réalisées	7	50
Activités non réalisées	5	36
Totaux	14	100

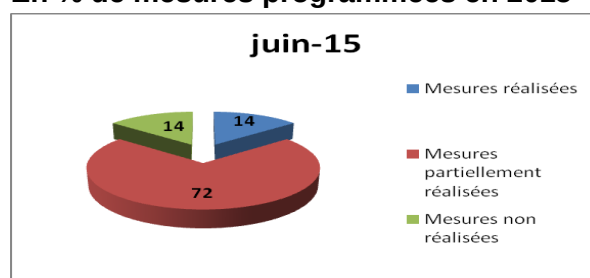
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



La présente situation évoque uniquement les mesures qui ont été mises en œuvre entre janvier et juin tout en mentionnant celles qui ont été réalisées au cours du mois de juillet.

1- Mesures totalement réalisées au cours du premier semestre

La mesure totalement réalisée au cours du premier semestre se présente est :

✚ Coordination des actions du ministère

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les textes portant organisation du ministère ont été élaborés et le nouvel organigramme mis en œuvre avec les nominations aux postes.

2- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

✚ Planification et suivi évaluation :

En ce qui concerne la planification et le suivi évaluation, le processus d'actualisation du budget programme est en cours pour l'adapter aux nouvelles attributions du ministère.

Dans le cadre du suivi et de la coordination des actions de développement, le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPDAT) a initié une mission de suivi conjoint des projets de développement dans les Régions Maritime, des Plateaux et de la

Kara. L'objectif général de cette sortie de terrain vise à contribuer à accélérer le processus de développement économique et social du pays à travers une gestion efficace des programmes mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire.

En effet, conformément à ses attributions, le MPD évalue la cohérence et la pertinence des projets de développement avec les priorités en matière de développement puis contribue au suivi-évaluation des programmes et projets de développement, en collaboration avec les ministères sectoriels chargés de l'exécution des projets et des partenaires au développement. En marge de cette mission dans les régions, une séance de travail a réuni tout le personnel des directions régionales du MPD visitées ainsi que les acteurs de développement. Cette rencontre a permis de rappeler, à travers deux communications, les fondamentaux de la chaîne PPBSE (Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation) et le processus d'implantation d'un système de suivi-évaluation.

Pour renforcer le suivi et l'évaluation au sein du ministère et au niveau national, un processus est en cours pour mettre en place un système national de suivi évaluation. A cet égard, il s'est tenue du 17 au 19 juin 2015, un atelier de pré validation de trois (3) documents à savoir : (i) Politique et système intégrés de suivi et évaluation ; (ii) Guide, outils, concepts et méthodes de suivi et évaluation ; (iii) Cahier de charge fonctionnel et technique pour la mise en place d'un système informatisé de suivi et évaluation. Ces documents ont été élaborés par le Bureau d'Ingénierie et de Management (BIM.SA) dans le cadre du projet de renforcement des capacités en suivi et évaluation au Togo (PRCSET).

Amélioration du système national de planification

Dans le cadre de l'amélioration du système national de planification, un forum national sur la planification a été organisé en 2014. Ce forum a débouché sur un document cadre du système national de planification qui est en cours de finalisation.

Pour ce qui concerne la programmation des investissements, le processus d'élaboration du PIP triennal 2016-2018 a débuté depuis le mois de mars avec un travail de groupe entre les sectoriels et les cadres de la Direction de la Planification et des Politiques de Développement (DPPD). Ce travail a débouché sur un draft du PIP qui est en cours d'actualisation conformément au cadrage budgétaire.

Développement du système statistique national

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique de deuxième génération (SNDISII), il s'est tenue le mercredi 03 juin 2015, une réunion entre l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), l'UGP/PAI2 volet 3, l'Assistance Technique Internationale (ATI), la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON), la Direction de la planification et des politiques de développement (DPPP) et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Togo pour définir une feuille de route pour l'élaboration de la SNDISII basée sur l'agenda post-2015. Les termes de référence ont été élaborés pour la définition des indicateurs sectoriels conformément aux 169 cibles des Objectifs de Développement Durable.

Il faut rappeler que dans le cadre de la réforme du système statistique, le 24 février 2015, le Conseil des Ministres a adopté le décret portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Ce nouvel organe créé par loi n°2011-014 du 03 Juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo vise à développer le système statistique national. L'INSEED est un

établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière. Il s'appuiera essentiellement sur un Conseil d'Administration et sur une direction générale pour mener à bien sa mission. L'INSEED a donc pour mission de relever le défi de la production et de la diffusion en quantité et en qualité des données statistiques pour la conception, le suivi et l'évaluation des stratégies, politiques, programmes et projets de développement du pays.

Pour faire suite à la mise en place du Conseil national de la statistique nommés par arrêté du 02 mars 2015 et en vue de compléter son opérationnalisation, une cérémonie d'installation officielle des membres des Comités sectoriels dudit Conseil National s'est tenue le mardi 31 mars 2015.

Amélioration de l'efficacité de l'aide au développement

S'agissant de la Plateforme de gestion de l'aide, une panne technique relative au serveur est survenue depuis la fin du premier trimestre 2015. Les techniciens du ministère sont à pied d'œuvre pour corriger ladite panne. Pour ce qui concerne la Politique Nationale de l'Aide, aucune avancée n'est enregistrée dans le processus de son adoption en Conseil des Ministres.

En vue de faciliter la coordination de l'aide au développement et permettre l'amélioration de son efficacité, une stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration. Un atelier de pré validation de cette stratégie s'est tenu les 3 et 4 février 2015. Une réunion du comité de coordination de cette stratégie se tiendra le 22 juillet 2015 pour discuter des démarches à entreprendre pour la validation finale du document. Parallèlement à la stratégie, un document de monographie des donateurs a été élaboré pour faciliter le travail des acteurs au développement dans leur recherche de financement en vue de l'exécution des programmes et projets. Le document a été édité au cours du mois.

Adoption et vote de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire

La loi-cadre sur l'aménagement du territoire a été adoptée au cours du premier trimestre en Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale pour son vote. La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire est en contact permanent avec l'Assemblée Nationale pour la suite à donner à ce dossier important. Parallèlement au processus de vote de la loi, les TdRs pour l'élaboration des textes d'application de ladite loi-cadre ainsi que ceux du recrutement du consultant chargé de cette élaboration sont en cours de finalisation.

Il faut signaler que dans le cadre de l'opérationnalisation du SIG, des cartes thématiques ont été élaborées ainsi qu'un plan d'action triennal. L'élaboration de l'arrêté portant organisation, composition et fonctionnement des organes de l'antenne nationale de l'ORASTEC (Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire) est en cours.

3- Mesures non réalisées au cours du premier semestre

La mesure non réalisée au cours du premier semestre se présente comme suit :

Elaboration des schémas d'aménagement du territoire

Un document cadre méthodologique de l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire a été validé depuis septembre 2014. Il ne reste que l'élaboration proprement dite du schéma.

4.19 Ministère délégué auprès du Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

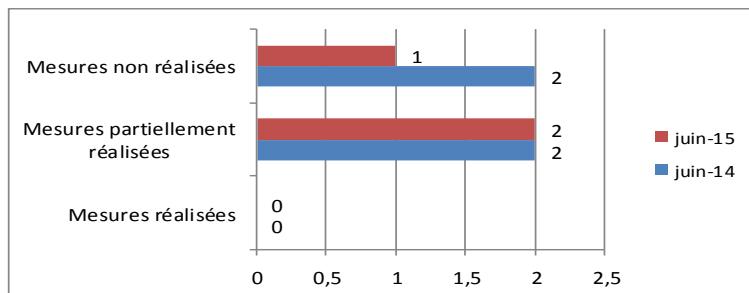
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Anciennes	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	2	50	2	-	2	67
Mesures non réalisées	2	50		1	1	33
Totaux	4	100	3		3	100

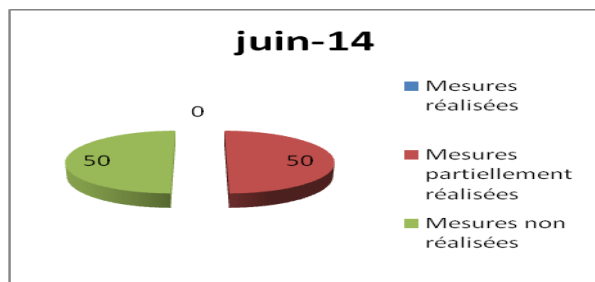
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	2	40
Activités non réalisées	3	60
Totaux	5	100

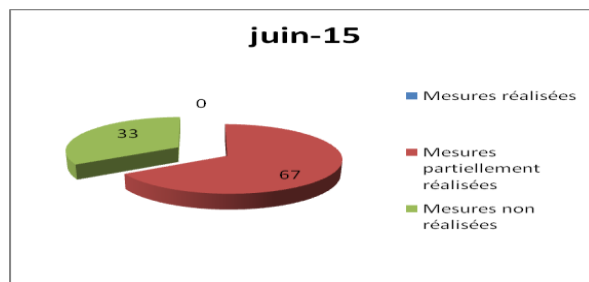
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



Au cours du premier semestre, sur les trois (03) mesures programmées, deux (02) mesures sont partiellement réalisées et une (01) mesure non réalisée.

1- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Deux mesures ont été partiellement réalisées. Il s'agit de :

- ✓ l'accroissement de l'offre de formation ;
- ✓ l'amélioration de la qualité de la formation.

Accroissement de l'offre de formation

- **Poursuivre l'élaboration de la carte de l'ETFP**

Concernant l'accroissement de l'offre de formation, le METFP a poursuivi l'élaboration de la carte de développement des compétences techniques et professionnelles. Les termes de référence et le dossier d'appel d'offre ont été élaborés et validés par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) avec l'appui technique du Secrétariat Permanent chargé des Réformes.

Le processus de sélection du prestataire de services est en cours.

Amélioration de la qualité de la formation

- **Elaborer les curricula de formation selon l'approche par compétences (APC)**

La deuxième mesure relative à l'amélioration de la qualité de la formation, l'actualisation /l'élaboration et la reproduction des curricula de formation selon l'approche par compétences (APC) s'est poursuivie. A fin juin 2015, la direction en charge des programmes a pu élaborer trois guides pédagogiques des filières construction métallique, mécanique automobile et comptabilité conduisant au Brevet de Technicien (BT).

2- Mesures non réalisées au premier semestre

Amélioration de la productivité des artisans et rénovation de l'apprentissage

- **Mettre en place un nouveau système de certification, de validation des acquis expérientiels et formation des encadreurs**

La mesure relative à l'amélioration de la productivité des artisans et rénovation de l'apprentissage notamment la mise en place d'un nouveau système de certification, de validation des acquis expérientiels et formation des encadreurs n'a pas été du tout entamée faute de financement.

4.20 Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR

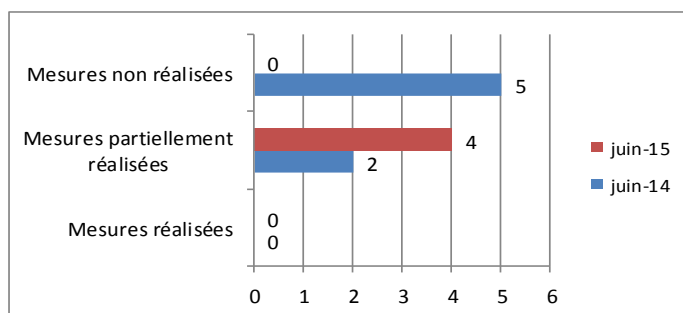
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	juin-14		Programmation janvier 2015		juin-15	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	2	29	3	-	4	100
Mesures non réalisées	5	71	-	1	0	0
Totaux	7	100	4		4	100

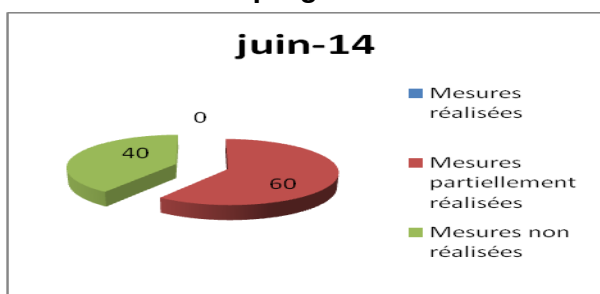
L'état des lieux de la mise en œuvre des activités découlant des mesures est la suivante :

Répartition des activités	juin-15	
	Nombre	%
Activités réalisées	0	0
Activités partiellement réalisées	4	100
Activités non réalisées	0	0
Totaux	4	100

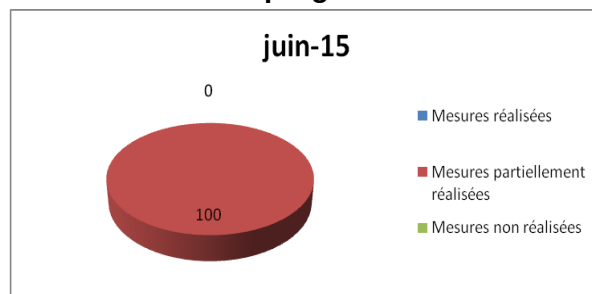
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2014



En % de mesures programmées en 2015



A- Mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre

Les mesures partiellement réalisées au cours du premier semestre se présentent comme suit :

Coordination des actions du ministère

- **Réorganiser le ministère**

Faisant suite à l'élaboration des textes du ministère, la direction générale de la consolidation de la démocratie a été créée par décret n° 2012/PR/12, une directrice de la prévention des conflits a été nommée. Cette nomination a été suivie de la désignation des chefs de division au sein de diverses directions afin de rendre l'organigramme du ministère opérationnel.

Planification et suivi-évaluation

Elaboration/actualisation et mise en œuvre du budget programme (Budget programme actualisé et validé, PPM et PE en cours).

Poursuite de la mise en œuvre du plan EPU

Elaboration et soumission des 18^{ème} et 19^{ème} rapports sur la convention internationale relative à l'élimination de la discrimination raciale

Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR

Les membres du HCRRUN ont été formés après leur nomination en décembre 2015 marquant ainsi le lancement leur activité.

Conclusion et recommandations

La volonté du gouvernement de mener des réformes pour une meilleure gestion des affaires publiques s'est timidement concrétisée au cours de l'année 2015 dans les départements ministériels.

Les contraintes majeures relevées sont d'ordre institutionnel et financier. En effet, la mise en œuvre des réformes connaît une lenteur administrative dans certains départements ministériels. Mise à part cette lenteur, le manque de financement n'a pas permis à certains ministères de mettre en œuvre des mesures. De même, d'autres départements ont un besoin pressant de renforcement de capacités. L'insuffisance en ressources humaines et en locaux ne mettent les cadres dans de bonnes conditions de travail.

D'importantes mesures ont été engagées par les autorités au cours l'année, notamment l'instauration d'un calendrier budgétaire rénové, l'institutionnalisation du processus CBMT, le vote de la loi portant code de transparence et de la loi organique portant lois de finances, l'opérationnalisation de l'OTR. Toutes ces mesures mettent le cap vers la deuxième génération des réformes qui modifieront en profondeur les pratiques budgétaires et les modes de la gestion publique.

La loi de finances rectificative, qui est intervenue au cours de l'année, a entraîné des coupes des allocations budgétaires liées à la non réalisation de certaines recettes programmées au budget de l'Etat et à l'augmentation des dépenses notamment les dépenses sociales. Ceci a eu des effets négatifs sur plusieurs départements ministériels particulièrement le retard des décaissements de fonds par le Trésor public pour la mise en œuvre de leurs réformes.

Les besoins étant donc énormes, il est nécessaire de rechercher des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Le Gouvernement continue de lancer, ainsi, un appel aux Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir les réformes engagées.

Par ailleurs, les ministères et institutions s'engagent à consolider leurs activités de réformes les années à venir. L'accélération de ces réformes au cours des prochaines années permettra au Togo de se hisser au rang de pays émergents.

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)

LISTE DE PRESENCE DE LA REVUE DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU 1^{er} SEMESTRE 2015

21 AOÛT 2015 A SANCTA MARIA LOME

N°	NOMS ET PRENOMS	MINISTERES/INSTITUTIONS	TITRES	CONTACTS
1				
2				
3	AHARH-KPESSOU Mongo	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers	Secrétaire Permanent	22 21 54 44
4	PANIAH Kofi A.	MEFPD	DCF	90 04 25 13
5	ABIDDJI Sika	MSPS/DGEPIS	SPA PNDS	90 11 32 72
6	ABINA Padibalaki	DDP/DGTC	Inspecteur Central du Trésor	90 91 01 69
7	ADJONOU Kasségné	UCT	Président	90 05 40 80
8	ADJOR Dopé Madeleine	CADERDT	Représentant	91 83 93 18
9	ADONSOU Kofi Fridolin	ANPGF	DAAJ	90 32 94 60
10	ADZESSI Edem	CDQ Hountigomé	SG	90 03 08 67
11	AFACHAWO Kouéé	SGG	Chargé des questions juridiques	90 27 57 92

12	AFOLA K. Sélom	Radio sky FM Badou ville	Journaliste représentant du Directeur	90 00 34 36
13	AGANO Kodzo D.	MCCSFC/DEP	Administrateur civil	90 12 96 62
14	AGAREM Gnamine	MDETFP	SG	90 04 23 72
15	AGAREM Gnamine	MDETFP	SG	90 04 23 72
16	AGBEGNIGAN Ulrich	MPDAT/MAP	Chargé d'étude	93 19 08 00
17	AGBEKPONOU Sibi	BIDC	Cadre au DRPS	90 05 31 32
18	AGBESSI Kossi	Secrétaire Mairie 2 ^{ème} arrondissement		90 03 08 68
19	AGBESSI Tony	Flambeau des démocrates	journalistes	90 20 36 51
20	AGBISSO A. Wanata	MDBAJEJ	Point focal	91 35 55 50
21	AGBOKOU Dodzi	CI/MEFPD	Responsable	agbokou@gmail.com
22	AHIABLE-GOUNA ESSI	MCCSFC	Chef division	90 11 19 16
23	AKAKPO K.	MDBEJ	CVD	90 09 56 17
24	AKETA Abalo	MFPTRA	Chargé d'étude	90 14 40 89
25	AKOHIN Koffi Edem	Mairie de Lomé	Président CDQ	90 09 67 95
26	AKOTCHAYE Kodjo	MERF	Chargé d'étude	90 91 88 80

27	AKOTIE Garanga	MCCSFC/DEP	Chef section	90 29 87 26
28	ALAGBO Kodzo	Primature	RCE	91 44 90 23
29	ALAWI Kodjo	MIT/SG	Attaché d'Administration	90 83 75 19
30	ALI Goumoubni	Radio rurale locale Savanes	Directeur	90 72 82 34
31	AMADOU Abdel-Fatah	MEFPD	Chef Division	90 01 64 82
32	AMAH SOKE	SP PRPF	Chargé d'étude	91 25 30 19
33	AMAWUDA K.W.	MEFPD	Directeur	22 21 03 16
34	AMEGA Epr K.	CRT	DAJ	90 13 48 55
35	ANI TEOU	Cour des comptes	Attaché d'Administration	90 76 51 94
36	APEZOUKE Komi	DE/MEFPD	Chef Section	90 35 51 50
37	ASSOUMATINE SARTCHI AÏSSAH	DC/MME	DC	90 28 13 59
38	ATCHARE AHOTE	SP/MEFPD	Administrateur des Finances	92 72 72 77
39	ATCHOLE Essodong	MDHCD	SG	90 34 96 61
40	ATIKOSSIE Adjé	1 ^{er} arrondissement Lomé-Commune	Représentant des CDQ	90 06 24 51
41	ATTA Eyawélé	METFP	Chargé d'étude	90 71 28 68

42	ATUTONU Komla Dodji	MERF/DAAF	Chef section budget	90 16 46 40
43	AVINU AWOVI Tiamonam	UONG.TO	Représentant chef Canton Noukafou III	90 27 98 37
44	AVOGNON Koffi Mawuna	MAECIA	Point focal	90 81 72 65
45	AWUTE Kossi	4 ^{ème} arrondissement Commune de Lomé	Représentant des CDQ	90 23 80 08
46	AYELIM Mahassime	ARMP	DSD	90 84 04 95
47	AZIANKA K. Mawouko	Mairie 2 ^e arrondissement Lomé	Président CDQ	90 14 76 70
48	AZOUMAH Koffi M.D	Ordre National des Architectes du Togo	SG	90 03 33 53
49	BABA Abdou-Laminon	CGCT	Commissaire chargé des Normes	90 37 69 73
50	BADIBATELA Maroba	MAEH	Chargé d'étude	91 88 32 14
51	BALAWIA N. Atawa	MPEN	GRH	90 08 08 53
52	BANNA Ouréa	MFPTRA	Chargé d'étude	90 03 94 12
53	BAOULE D. Rédah	IGF	Comptable Gestionnaire	90 26 41 35
54	BILERI Songoye Essofa	SP-PRPF	Chargé d'étude	90 09 90 18
55	BITOKA W. Justin	DOSI	Chargé de programme	90 26 94 73
56	BOUGONOU N'Gname Jeanne	PNUD	Economiste Nationale	99 66 55 77

57	COMLAVI Bertin	R/UEMOA	Conseiller	22 26 56 11
58	DANDJINOUE Kokou	DGTCP/DDP	Correspondant thématique	90 96 14 39
59	Daniel Kossi TOFIO	MEFPD	DC	90 04 61 88
60	DAO Draza Wiyao	DGPD/MEFPD	Chargé d'étude	90 36 57 74
61	DARE YPAMANH	MSPC	Directeur Adjoint des études statistiques	90 86 83 04
62	DATAGNI NAKPANE	P/Golfe	Chargé DRH	90 31 92 68
63	DAYO A. N'sougan	MIT	Chargé d'étude	90 21 36 68
64	DEDJI Affo Tchitchi	SP PRPF	Chef Division	
65	DEFLY Kodjo	Togotelecom	CDCG	22 35 19 58
66	DEGBE Kobilé	MAEH	Chef division	92 04 30 05
67	DOSSEH Komlan Enyonam	Préfecture du Golfe	Secrét. du CVD/Sagabdo	90 26 72 38
68	DOUTI Lamboni	MCIPSPT	Attaché de cabinet	90 24 34 36
69	EKON Missodé	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire	Dir.de la Planification et de l'Education	90 01 94 34
70	Ephrem GHONDA Makiadi	Projet UE-FMI	Conseiller Résident	92 81 93 35
71	ETSINYO Kosi	CVD	Président	93 25 14 00

72	FIATY Yao Hétsu	Cour des comptes	SG	90 04 13 98
73	FIOGAN Dodzi	MJRIR	Comptable Gestionnaire	90 98 47 62
74	GALLEY Eric	MPD/ST-DSRP	Chargé de programme	90 16 48 55
75	GANI Koffi	MASPFA	DC	90 12 57 27
76	GBENYEDZI Leandre	Mairie de Lomé	PDS	90 04 21 06
77	GNAVO H. Julien K.	CDQ Noukafou	SG	91 74 38 16
78	GODWILL KAM TANGE	BM	EP	90 59 04 33
79	GOE Kossi Foly	ICAT/MAEH	Directeur des Finances et de la Comptabilité	90 33 63 55
80	GONE Mawouwoyona	Communication	Directeur de la Radio rurale de Notsè	90 12 40 39
81	HEDOE Kobla	Cour des comptes	Attaché d'Administration	99 56 44 30
82	HOMEVOR	MPD	SG	90 24 46 85
83	HON. ALAPINI Akuété	Chefferie traditionnelle	Représentant chef Canton Noukafou III	90 01 42 64
84	HOTSIAME K. DZIWONOU	IGE	Inspecteur d'Etat Adjoint	90 10 07 77
85	HOUMEY Mare	Mairie de Lomé	DS	99 64 98 48
86	HOUNKPATI K. Biova	SG/MEFPD	Chargé d'étude	90 71 03 25

87	HUKPONTI Koffigant Gabiem	Mairie de Lomé 2 ^{ème} arrondissement	Conseiller	90 05 34 95
88	IFAMBI Kossiwa	MAEH/DRH	Chef Division	90 06 32 68
89	JOHNSON Ablamba A.	Présidence	Economiste	90 16 4 638
90	KADOASSO Mawunessi	CNTT	Conseiller en communication	90 29 08 73
91	KAÏNA Bèrènekè	MCCSFC/DEP	Directeur des études	90 97 01 34
92	KANKPA KOKOROKO	MIT	DGATP/CSF	90 05 55 11
93	KANWEPA Kokoroko	MIT	DGATP	90 05 55 11
94	KAO KEZIE Tchamiyègoma	UGSL	Trésorier général adjoint	90 12 89 10
95	KARAMON Nagazama	MME	Ingénieur des mines	90 24 58 91
96	KASSIGUE Tidjani	MPEN	Attaché de cabinet	90 04 47 40
97	KEITA Yamadou	Représentation UEMOA	Représentant Résident	93 53 78 78
98	KISSI Kodjo	DF/MEFPD	Correspondant thématique	92 70 31 20
99	KOMBATE SANO Laridja	DIGA/MEFPD	Inspecteur Central du Trésor	91 99 46 52
100	KONDO Comlan Oniandon	MAECIA	Chargé d'étude	90 34 44 50
101	KOUGONGAN Akim Remi	DAF/MUHCV	DAF	90 94 99 71

102	KOUHOUE S. Akouvi	MEFPD	Inspectrice Centrale du Trésor	90 25 42 24
103	KPEGOUNI Tchagnaou	Radio Tchaoudjo	Directeur	90 10 78 16
104	KPOAHOUN Gérard	CAT/DGTCP	Administrateur des Finances	cogerus@hotmail.com
105	KPOMASSI Datia	CDG	Secrétaire	91 50 35 26
106	KUSIAKU Komivi	Cellule Economique de la Présidence	Economiste	91 77 03 96
107	LANTAME Sambine	DPPD/MPD	Chargé d'étude	90 20 75 07
108	LARE Bassoubinin	METFP	Chargé d'étude	91 14 86 85
109	LAWSON Tévi Agbédudu	DAC/MEFPD	Chef Division	90 19 01 69
110	LEBEURRE BEROIF	AFD	Directeur	22 23 07 30
111	MAMANH A. Nafiou	MASPFA	Point focal	90 05 56 15
112	Martin Schlecht	Ambassade d'Allemagne	Chargé de programme	22 23 32 32
113	M'BAO Bataskom	MCIPSPT	Dir point focal	90 14 51 10
114	Me ALOU BANASSA Komlan	Chambre Nationale des Huissiers de justice du Togo	Trésorier Général de la CNHJT	90 02 24 87
115	MELOMEY Koffi	Ministère de la santé	Gestionnaire comptable	99 47 58 30
116	MIKEM Anumu	Mairie 4è arrondissement	PDS	90 16 43 77

117	M ^{me} JOHNSON Ahéba	DE/MEFPD	DE	90 02 45 38
118	MOURAMOY YAYA	MESR/DAAF	Représentant DAAF	90 21 09 74
119	NASSINI Commi	MPEN	Conseiller	90 02 70 98
120	N'DAKAH Soadiga	Radio la voix de l'Oti	journaliste	91 78 18 17
121	N'DJAWA Wiyao	SP PRPF	Chargé d'étude	90 21 07 64
122	NENEHIDINI Eric	UE	Chargé de programme	22 53 60 21
123	NISSON Alémou	SP PRPF	Chargé d'étude	91 81 84 10
124	NOUTSOUGAN KUMA DZIDZOM	CNP-TOGO	Responsable financier	90 72 91 69
125	NOVISSI Koffi Yao	DE/MEFPD	Administeur des Finances	90 38 62 09
126	OGBONE Oniankitan	PAMOCI/MEFPD	Coordonnateur	90 03 27 09
127	PADATCHO Yawo	IGF	Gestionnaire Comptable	90 12 39 47
128	PAMAZI Emile	Radio Kara	journaliste	90 24 83 59
129	PEDANON BEN	METFP	DC	90 09 66 87
130	PEKEMSI Wiyao	MDBJEJ	Ingénieur agroéconomiste	90 15 33 64
131	Pierre Henry lenfant	Ambassade de France	Conseiller Economique	

132	PILANTE Tchilabalo	CNSS	Directeur audit Intern	22 23 56 18
133	PIYINDA Elani	MATDCL/2DCL	Chargé d'étude	91 94 25 61
134	RAIHJEN Annette	GIZ	Directrice Résident	90 65 20 58
135	SABA Mensah Agossou	5 ^{ème} arrondissement Lomé-Commune	Pr CDQ Kodénie	90 93 85 82
136	SAMA P. Passa	PR	Analyste de projet	90 24 17 28
137	SEBOU Nihoum	DFCEP	Comptable	90 19 03 86
138	SESSOU Comlan Rager	Ligue Togolaise des Droits Fonciers	Président	90 04 66 83
139	SODJI Ampiah	MPD/DGPD	Chargé d'étude	91 12 97 32
140	SOGBADJI Y. Mawulolo	MES	Ingénieur de travaux biologique	91 97 57 00
141	SOGBO Komlavi Efanam	MFTRA/DGT	Chargé de la planification	90 29 94 92
142	SOGLOHOUN Kolégain	OTR	Chef division	91 42 29 18
143	SOKPOR Kossi	OTR	Chef division	90 38 68 77
144	SOMENOU Adokalèmi	MSPS/DAC	Gestionnaire	90 91 14 54
145	SOUMİLA Rassidi	DNCMP-MEFPD	DAF	22 22 56 45
146	Stéphane MEERT	UE	Chef des Opérations	22 53 60 00

147	TAKASSI Kpindi	SP PRPF	Chargé d'étude	90 99 71 22
148	TASSOUN Koumitcha	Radio Dawul Bassar	Directeur	90 33 02 37
149	TCHAKOU Kokou Messan	Direction des Affaires Administratives et Financières	Directeur	
149	TCHAKOU Toufaïlé	CSTT	Conseiller juridique particulier du SG	90 93 15 38
150	TCHAKPAOU Pissikilé	MEFPD	Correspondant thématique	90 86 16 67
151	TCHAKPI A. Mèza	DOSI	Attaché d'Administration	
152	TINAKA W. Kossi	MCCSFK	SG	90 02 33 06
153	TOBI Kossigan	MADH	Point focal	90 96 56 20
154	TOGBE Kossi K.	Radio Horizon la voix de Zio	Directeur	90 03 09 48
155	TOGBUI Agboly Dadjie Adjalée VI	Chef Canton	Chef canton d'Amoutivé	90 19 92 28
156	TOKORO Abignon	MERF	DC	90 12 63 79
157	TOSSA Kwassi	MUHCV	SG	90 04 29 55
158	TSONTSOKO MAMAM	CENTIF	Analyste financier	90 14 39 44
159	TSOWOU KOMI SELOM	DAAF/MESR	Gestionnaire Comptable	91 88 91 33
160	WASSINKOU Taguindina	MEPSFP	Chargé d'étude	91 59 69 79

161	WELEKET Kokou	MSPC/DGPN	DRH	90 05 11 82
162	WILSON Akolé Kpetemey	CNP/AFCET	Chef d'entreprise	91 14 95 99
163	WOTTOR Komivi	MAEH/SG	Point focal	90 26 87 57
164	YANNA Kasség han	SNPT	Directeur AFC	90 05 20 67
165	YAO Abalo	MCJPSPT/SG	Chef section	90 16 33 23
166	YAWOU Boyodi	Radio de la Paix Atakpamé	Directeur	90 38 85 16
167	ZEWOUE Innocent	Radio VGK Kpalimé	Directeur	90 77 67 42